INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-03-12-2.1 relative à l'adoption du procès verbal de la séance du jeudi 11 décembre 2025

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

VU :

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants ;
- Les statuts de l'INSA Centre Val de Loire
- Le règlement intérieur de l'INSA Centre Val de Loire

Le conseil d'administration approuve :

➢ Le procès-verbal de la séance du jeudi 11 décembre 2025

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Total : 34
Résultats des votes :
Abstentions : 4
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

Le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 11 décembre 2025 est adopté à la majorité.

Fait à Blois, le 12 mars 2026

Muriel HAUTEMULLE
Présidente du conseil d'administration

Acte transmis aux autorités de tutelle le 17/03/26	Acte mis en ligne le 17/03/26.

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-03-12-2.2 portant sur l'état des actions CVEC et l'utilisation des fonds CVEC sur l'année 2025, les actions CVEC envisages pour 2026 et le bilan de l'utilisation des fonds FSDIE en 2025

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

VU :

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants et les articles D841-5 et D841-6,
- la loi n°2018-166 relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, Article 12,
- les décrets 2018-564 du 30 juin 2018 et 2019-685 du 28 juin 2019,
- le décret 2019-205 du 19 mars 2019 et la circulaire 2019-09,
- le décret 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus,
- les délibérations du Conseil d'Administration de l'INSA Centre Val de Loire n°2018-10-18-05, et 2025-12-11-1.11,
- les délibérations du Conseil d'Administration de l'INSA Centre Val de Loire n°2025-07-03-2.2 et 2025-07-03-2.3, portant sur les réglements intérieurs des commissions FSDIE et CVEC,
- la lettre circulaire n°2020-0007 du ministére de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction des affaires financiéres, en date du 25 mars 2020,
- la lettre circulaire du 23-3-2022 portant sur l'engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministére de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- l'avis du conseil de la vie étudiante du 5 mars 2026 ;
- les statuts de l'INSA Centre Val de Loire ;
- le règlement intérieur de l'INSA Centre Val de Loire.

Le conseil d'administration approuve :
L'état des actions CVEC et l'utilisation des fonds CVEC sur l'année 2025, les actions CVEC envisagées pour 2026 et le bilan de l'utilisation des fonds FSDIE en 2025,

- Pièces jointes : Etat des actions CVEC 2025, actions CVEC 2026 et bilan des fonds FSDIE 2025

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Total : 34
Résultats des votes :
Abstention : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

La délibération portant sur l'état des actions CVEC et l'utilisation des fonds CVEC sur l'année 2025, les actions CVEC envisagées pour 2026 et le bilan de l'utilisation des fonds FSDIE en 2025 est adoptée à l'unanimité.

Fait à Blois, le 12 mars 2026

Muriel HAUTEMULLE
Présidente du conseil d'administration

Acte transmis aux autorités de tutelle le 17/03/26	Acte mis en ligne le 17/03/26

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Etat des actions CVEC et l'utilisation des crédits CVEC sur l'année 2025, les actions CVEC envisagées pour 2026, et sur le bilan de l'utilisation du fonds FSDIE en 2025

1 – CVEC : Bilan 2025 et actions envisagées pour 2026

1.1 - Contexte

La Contribution Vie Étudiante et Campus, créée dans le cadre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite étudiante, est acquittée par les étudiants en formation initiale auprès du CROUS préalablement à leur inscription. Une partie des fonds récoltés par le CROUS est reversée aux établissements.

La CVEC est destinée à mettre en place des actions pour favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Une commission CVEC est mise en place au sein de l'INSA Centre Val de Loire. Elle assure le pilotage de l'utilisation et de la répartition du montant de la CVEC reversé par le CROUS.

1.2 – Recettes CVEC 2025

Le reliquat de l'année 2024, réutilisable sur l'année suivante, s'élevait à 26 375,56 €.
Le premier versement au titre de l'année 2024-2025 a été versé en janvier 2025, pour un montant de 64 262 €.
Le second versement pour l'année 2024-2025 s'est établi à 47 284,15 €. Ce second versement, versé en juillet 2025, inclut le solde pour l'année 2024-2025 ainsi que le complément variable.
Les recettes du budget CVEC 2025 se sont établies à un total de 137 921,71 €.

1.3 – Liste des actions CVEC ayant reçu un financement suite aux commissions CVEC 2025

Deux commissions CVEC ont eu lieu en 2025.

Ces commissions ont proposé de mobiliser les fonds CVEC sur différents types d'actions :

- Différentes actions d'accompagnement et de prévention décidées lors de la commission CVEC du 24 Avril 2025, dont le détail figure ci-dessous :

Intitulé de l'action	Description	Montant du financement CVEC	Statut
Financement des antennes du Service de Santé Étudiant (SSE) de Blois et du Service de Santé Universitaire (SSU) de Bourges	Le SSE de Blois est financé par l'INSA CVL et par l'Université de Tours. Le SSU de Bourges est financé par l'INSA CVL et l'Université d'Orléans.	45 600 € pour l'année 2025	Action réalisée. Elle est reconduite annuellement, et financée partiellement par la CVEC.
Recrutement de deux étudiants relais-santé pour le campus de Blois	Recrutement de deux étudiants relais-santé sous le pilotage de l'infirmière du SSE, pour la période juin 2025-juin 2026	749,81 € (montant versé en 2025)	Action en-cours (année universitaire 2025-2026) Coût total estimé : 4 387,50 € (financé par la CVEC)
Recrutement de deux étudiants relais-santé	Recrutement de deux étudiants relais-santé sous le pilotage de l'infirmière du SSU, pour la	267,54 € (montant	Action en-cours (année universitaire 2025-2026)

pour le campus de Bourges	période septembre 2025-juin 2026	versé en 2025)	Coût total estimé : 4 414,36 € dont 2 214,36 euros de financement CVEC
Actions d'amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants	Petits déjeuners d'accueil pour les étudiants primo-arrivants Déjeuner d'accueil pour les étudiants ultra-marins primo-arrivants et les étudiants en filière internationale	625,20 €	Action réalisée (septembre 2025)
Formation du nouveau Bureau des Élèves	Formation du Bureau des Élèves (environ 50 étudiants) sur 1 journée : organisation d'évènements, sensibilisation aux VSS, aux conduites addictives, lecture de contrats, gestion des conflits.	1728 €	L'action n'a pu être réalisée (indisponibilité du formateur aux dates prévues)
Tournée Comment On S'Aime (campus de Blois)	Ateliers ludiques de sensibilisation contre le sexisme et les VSS.	2500 €	Action réalisée (3 septembre 2025)
Ateliers écriture pour les étudiants du campus de Blois	Ateliers écriture pour les étudiants du campus de Blois (13 séances de 1h30 de septembre à décembre 2025)	422,49 € payés en 2025	Action réalisée (Total du financement : 890,66 € ; 468,17€ ont été payés en 2026)
Billets pour des spectacles de la Maison de la Culture de Bourges	Billets gratuits pour des spectacles à la Maison de la Culture de Bourges (2 spectacles – 10 places)	200,01 €	Action en-cours (dates : 13 novembre 2025 et 4 février 2026)
Subvention au BDE	Achat de matériel de prévention et de secours	300 €	Subvention versée
Subvention au BDE	Organisation du week-end d'intégration (19-21 septembre 2025) : financement d'agents de sécurité et de secouristes	4 000 €	Subvention versée
Subvention à l'association INSA'Roule (Blois)	Organisation d'un challenge de Karting avec l'association Polytech Racing Orléans	500 €	Subvention versée
Subvention au Club Simracing	Création du club Simracing (e-sport automobile)	300 €	Subvention versée

- Différentes actions d'accompagnement et de prévention décidées lors de la commission CVEC du 6 Novembre 2025, pour les années 2025 et 2026, dont le détail figure ci-dessous :

Intitulé de l'action	Description	Montant du financement CVEC	Statut
Financement des antennes du Service de Santé Étudiant (SSE) de Blois et du Service de Santé Universitaire (SSU) de Bourges	Le SSE de Blois est financé par l'INSA CVL et par l'Université de Tours. Le SSU de Bourges est financé par l'INSA CVL et l'Université d'Orléans.	55 000 € pour l'année 2026	Action en-cours, financée partiellement par la CVEC.
Participation au financement du poste de chargé de Vie étudiante pour 2026	Financement partiel du poste de chargé de Vie étudiante au sein du service des Formations et de la Vie étudiante (financé jusqu'alors par le COMP).	20 000 € (Dépense 2026)	Action en-cours
Achat de chèques d'aide alimentaire pour les étudiants des deux campus	Achat de chèques d'aide alimentaire (CAP) ou de chèques utilisables dans les épiceries sociales (comme Le Rayon18)	1 017 € (Dépense 2026)	Action prévue début 2026
Mise à disposition de protections périodiques pour les étudiantes des deux campus	Action reconduite annuellement	800 € (Dépense 2026)	La commande est prévue début 2026.
Conférences sur l'équilibre alimentaire	Série de 3 conférences sur l'équilibre alimentaire, destinées en priorité aux étudiants sportifs de haut niveau, ouvertes à tous, étudiants et personnels (campus de Blois)	480 €	Conférences réalisées les 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2025
Formation du prochain Bureau des Élèves	Formation du prochain Bureau des Élèves par le BNEI : sensibilisation aux VSS, aux pratiques addictives ; organisation d'évènements festifs responsables et prévention de ces risques	2 256 € (Dépense 2026)	Action prévue en mai-juin 2026, après l'élection du nouveau Bureau
Rencontres régionales des associations étudiantes (Blois)	Évènement organisé conjointement avec les Universités de Tours et d'Orléans pour favoriser les échanges entre étudiants membres des BDE et des associations. Ateliers, activités interactives.	2 500 € (Dépense 2026)	Action prévue en mars 2026

Subvention au Bureau des Élèves	Financement d'agents de sécurité et de guides pour la semaine de ski (avril 2026)	1 500 €	Subvention versée
Subvention à l'association INSA'rpège (Bourges)	Achat et renouvellement de matériel musical	200 €	Subvention versée
Subvention à l'association La Vitrine Itinérante	Visites immersives de tiers-lieux et d'associations de la ville de Blois et de sa région, sur les thématiques de l'alimentation, l'écologie, l'art et la culture.	590 €	Subvention versée
Subvention à l'Association Sportive	Achat de matériel pour le nouveau gymnase INSA et pour l'escalade en voie	2 230,88 €	Subvention versée Cette action (achat de matériel pour le nouveau gymnase) fait également l'objet d'une demande de financement auprès de la Région.
Subvention à l'association INSAil	Participation à la Course Croisière Inter INSA (2C2I)	1 250 €	Subvention versée
Subvention à l'association Gree'NSA (Bourges)	Création d'un jardin partagé et distributions de paniers de fruits et légumes. Organisation d'apéros-débats sur le thème du développement durable.	175 €	Subvention versée

1.4 – Dépenses CVEC 2025

Les dépenses citées dans ce chapitre sont en AE. Le détail des dépenses CP est donné dans le chapitre 1.6.

Une part des crédits CVEC est dirigée vers le prélèvement réglementaire du montant minimum servant à abonder l'enveloppe FSDIE, pour un montant de 30% des recettes 2025 (hors reliquat 2024), soit 33 463,85 €.

Suite aux commissions du 24 avril et du 6 novembre 2025, les actions CVEC suivantes ont donné lieu à des dépenses en 2025 :

COMMISSION CVEC DU 24 AVRIL 2025	
Participation au financement du Service de Santé Étudiant de Blois (année 2025)	30 600,00 €
Participation au financement du Service de Santé Universitaire de Bourges (décembre 2024-août 2025)	15 000,00 €
Ateliers écriture pour les étudiants du campus de Blois (septembre-décembre 2025)	422,49 €
Tournée Comment on s'aime - ateliers de sensibilisation contre le sexisme et les VSS	2 500,00 €
Emplois étudiants - Étudiants Relais-Santé Blois (septembre - décembre 2025)	789,41 €
Emplois étudiants - Étudiants Relais-Santé Bourges (septembre - décembre 2025)	267,54 €
Amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants, des étudiants en filière internationale et des étudiants ultra-marins primo-arrivants	625,20 €
Billets pour des spectacles de la Maison de la Culture de Bourges	200,01 €
Subventions au Bureau des Élèves	5 100 €
COMMISSION CVEC DU 6 NOVEMBRE 2025	
Conférences de diététique	480,00 €
Subventions au Bureau des Élèves	5 945,88 €
TOTAL	**61 930,53 €**

Par ailleurs, les actions suivantes, décidées lors des commissions CVEC des 18 avril et 21 novembre 2024, ont donné lieu à des dépenses sur l'année 2025 :

- Le financement des emplois étudiants relais-santé du campus de Blois (pour la période janvier-juin 2025), pour un montant de 2 159,82 €
- Les emplois étudiants pour l'accueil des étudiants internationaux à la rentrée 2025 (montant : 1 101,27 €)
- Une commande de protections périodiques pour les deux campus (montant : 1 366,22 €)
- Les ateliers écriture, théâtre et méditation (janvier-juin 2025), pour un total de 3 231,51 €
- Le financement du week-end RAISE de rencontres d'associations étudiantes (avril 2025), pour un montant de 1 850,51 €
- L'achat de chèques d'aide alimentaire pour l'année 2025 (montant : 2 516,80 €).
  Soit un total de 12 226,13 €.

Le montant total des dépenses CVEC 2025 s'élève ainsi à 107 620,51 euros :

- 33 463,85 € de part FSDIE,
- 12 226,13 € (reports 2024),
- 61 930,53 € (actions CVEC ayant reçu des financements en 2025 et réalisées en 2025).

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

1.5 – Bilan Budgétaire CVEC 2025

2025	
RECETTES	
RELIQUAT 2024	26 375,56 €
VERSEMENT JANVIER 2025	64 262,00 €
COMPLEMENT JUILLET 2025	47 284,15 €
TOTAL RECETTES	137 921,71 €
DEPENSES	
MONTANT MINIMUM FSDIE (30% des recettes CVEC)	33 463,85 €
Dépenses engagées en 2024 et reportées sur 2025 :	
Emplois étudiants relais santé (campus de Blois) pour la période janvier-Juin 2025	2 159,82 €
Ateliers méditation pour les étudiants du campus de Blois (octobre 2024 - juin 2025)	548,10 €
Ateliers écriture pour les étudiants du campus de Blois (janvier-mai 2025)	1 341,71 €
Ateliers théâtre pour les étudiants du campus de Blois (janvier-mai 2025)	1 341,71 €
Commande complémentaire de protections périodiques	1 366,22 €
Week-end RAISE 2025 : rencontre d'associations étudiantes de la Région	1 690,11 €
Emplois étudiants pour l'accueil des étudiants internationaux (août-septembre 2025)	1 101,27 €
Chèques d'aide alimentaire pour les étudiants en difficulté financière	2 516,80 €
COMMISSION CVEC DU 24 AVRIL 2025	
Participation au financement du Service de Santé Étudiant de Blois (année 2025)	30 600,00 €
Participation au financement du Service de Santé Universitaire de Bourges (décembre 2024-août 2025)	15 000,00 €
Ateliers écriture pour les étudiants du campus de Blois (septembre-décembre 2025)	422,49 €
Tournée Comment on s'aime - ateliers de sensibilisation contre le sexisme et les VSS	2 500,00 €
Emplois étudiants - Étudiants Relais-Santé Blois (septembre - décembre 2025)	789,41 €
Emplois étudiants - Étudiants Relais-Santé Bourges (septembre - décembre 2025)	267,54 €
Amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants, des étudiants en filière internationale et des étudiants ultra-marins primo-arrivants	625,20 €
Billets pour des spectacles de la Maison de la Culture de Bourges	200,01 €
Subventions au Bureau des Élèves	5 100 €
COMMISSION CVEC DU 6 NOVEMBRE 2025	
Conférences de diététique	480,00 €
Subventions au Bureau des Élèves	5 945,88 €
TOTAL DEPENSES	**107 460,11 €**
RELIQUAT 2025	**30 461,61 €**

1.6 – Répartition des dépenses CVEC par thématiques et catégories de dépenses

Les actions CVEC se déclinent selon les axes suivants : Social, Santé, Culture, Sport, Accueil et FSDIE.
La répartition des dépenses 2025 est la suivante :

Répartition des dépenses CVEC par catégorie		
	TOTAL AE	**TOTAL CP**
Social	3 883,02 €	3 883,02 €
Santé	49 296,77 €	49 296,77 €
Culture	4 644,01 €	4 544,01 €
Sport	5 780,88 €	5 780,88 €
Accueil	10 391,58 €	10 391,58 €
FSDIE	33 463,85 €	33 463,85 €
TOTAL	**107 460,11 €**	**107 360,11 €**

La ventilation des dépenses CVEC par catégorie (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement) s'établit comme suit :

	Personnel AE	**Fonctionnement AE**	**Investissement AE**	**Personnel CP**	**Fonctionnement CP**	**Investissement CP**
Action sociale	- €	3 883,02 €	- €	- €	3 883,02 €	- €
Actions en santé	3 216,77 €	46 080,00 €	- €	3 216,77 €	46 080,00 €	- €
Activités culturelles	970,59 €	3 673,42 €	- €	970,59 €	3 573,42 €	- €
Activités sportives	- €	5 780,88 €	- €	- €	5 780,88 €	- €
Activités d'accueil	- €	10 391,58 €	- €	- €	10 391,58 €	- €
FSDIE - Soutien aux associations financé par la CVEC	- €	23 424,69 €	- €	- €	23 424,69 €	- €
FSDIE -Aide sociale financée par la CVEC	- €	10 039,15 €	- €	- €	10 039,15 €	- €

1.7 – Actions CVEC envisagées pour 2026

Comme mentionné plus haut, les actions suivantes, ayant reçu un financement suite à la commission du 6 novembre 2025, seront réalisées en 2026 :

- Participation au financement des SSU et SSE de Blois et de Bourges pour l'année 2026 – à hauteur de 55 000 €,
- Participation au financement du poste de chargé de Vie étudiante pour l'année 2026, à hauteur de 20 000 €,
- Financement des emplois étudiants relais-santé 2025-26, de janvier à juin 2026 (montant estimé : 5 545,11 €)
- Achat de chèques d'aide alimentaire pour l'année 2026 (montant : 1 017 €),
- Mise à disposition de protections hygiéniques réutilisables pour les étudiantes des deux campus (montant estimé : 800 €),
- Rencontres régionales des associations étudiantes (montant estimé : 2 500 €),
- Formation du prochain Bureau des Élèves (2 256 €), après l'élection du nouveau Bureau (mai-juin 2026).

Le projet « Local à vélos sécurisé », sur le campus de Blois (montant estimé : 4 000 €) », qui a reçu un financement à la commission du 21 novembre 2024, a été reporté en 2026.

La répartition de ces dépenses par domaine CVEC (Social, Santé, Culture, Sport, Accueil) est la suivante :

Social	1 817,00 €
Santé	60 545,11 €
Culture	- €
Sport	- €
Accueil	28 756,00 €
TOTAL	**91 118,11 €**

La ventilation des dépenses CVEC par catégorie (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement) s'établit comme suit :

	Personnel AE	Fonctionnement AE	Investissement AE	Personnel CP	Fonctionnement CP	Investissement CP
Action sociale	- €	1 817,00 €	- €	- €	1 817,00 €	- €
Actions en santé	5 545,11 €	55 000,00 €	- €	5 545,11 €	55 000,00 €	- €
Activités culturelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Activités sportives	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Activités d'accueil	20 000,00 €	8 756,00 €	- €	20 000,00 €	8 756,00 €	- €

D'autres actions sont envisagées en 2026 :

- Recrutement d'étudiants relais-santé pour l'année universitaire 2026-2027 (2000 €),
- Actions d'accueil des étudiants primo-arrivants pour la rentrée 2026 (500 €),
- Participation au financement du poste de chargé de Vie étudiante à partir de septembre 2026, à hauteur de 5 000 € (annoncé dans le projet AVEC déposé en janvier 2026),
- Réponses à projets étudiants présentés par le BDE (5000 €),
- Poursuite des ateliers d'écriture et de prise de parole (900 €)

Ces actions seront présentées aux commissions CVEC de 2026.

2 – Bilan FSDIE 2025

2.1 - Contexte

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes est destiné à soutenir des actions qui contribuent à l'amélioration de la vie étudiante, en favorisant la qualité de vie des étudiants et l'égalité des chances.

Le fonds FSDIE est géré par la commission FSDIE, qui propose :

- Des subventions aux associations, afin de soutenir la vie de campus,
- Des subventions aux initiatives individuelles,
- Des aides sociales ponctuelles aux étudiants de l'Institut en difficulté, sous forme directe.

Le FSDIE se partage en 2025 en 3 enveloppes, fongibles entre elles :

- Aide sociale : 26 312 €
- Soutien aux associations : 55 566 €
- Soutien aux initiatives individuelles : 5 488 €

Ces enveloppes sont alimentées par la CVEC (30% des recettes CVEC), et par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration a adopté le 3 juillet 2025 le nouveau règlement intérieur de la commission FSDIE. À partir du 1er septembre 2025, conformément à cette nouvelle version du règlement intérieur, le dispositif de subventions aux initiatives individuelles a été supprimé, car cette mesure était mal connue et peu utilisée par les étudiants.

2.2 – Aide sociale

Dans sa formation aide sociale, la commission FSDIE propose des aides ponctuelles venant en complément des aides sociales du CROUS.

Cinq commissions portant sur l'aide sociale se sont tenues en 2025, qui ont reçu 137 dossiers et attribué 92 aides, pour un total de 30 290 €.

2.3 – Soutien aux initiatives individuelles

Le bilan 2025 du soutien aux initiatives individuelles s'établit ainsi :

- 2 demandes éligibles reçues,
- 2 subventions attribuées, pour un total de 420 €.

L'enveloppe initiatives individuelles n'ayant pas été entièrement utilisée, le reliquat a été réparti entre l'aide sociale et le soutien aux associations, conformément à la décision prise en commission FSDIE du 6 novembre 2025.

2.4 – Soutien aux associations

Dans sa formation soutien aux associations, la commission FSDIE se réunit deux fois par an, généralement en association avec une commission CVEC.

- Une répartition prévisionnelle par pôle associatif est établie avec les Chargés de missions Vie étudiante en début d'année,
- Une convention de financement est signée avec le BDE en début d'année,
- LE BDE centralise les demandes des associations (dossier à remplir, et si possible devis),
- La commission FSDIE étudie les demandes et propose une répartition des subventions,
- La subvention totale est versée au BDE qui reverse ensuite aux différentes associations selon cette répartition,
- Chaque projet subventionné doit faire l'objet d'un bilan moral et financier.

En 2025, 56 654,82 € ont été versés, répartis ainsi :

BDE	Pôle Culture	Pôle Sport	Pôle Technique	Pôle Solidarités	Gala	Autres
26 842,82 €	6 950 €	7 500 €	6 887 €	1 175 €	6 500 €	800 €

Le reliquat de l'enveloppe FSDIE pour 2025 s'élève à 1,18 €, auquel s'ajoute le remboursement par le BDE d'un montant de 1816,82 € de subventions pour des actions prévues en 2024 et non réalisées, soit un total de 1 818 €.

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-03-12-2.3 portant approbation du compte financier 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2025

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

VU :
- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants ainsi que les articles R.719-4 et suivants et R.719-51 et suivants ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202, 210, 211, 212 et 214 ;
- Le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- L'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- L'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Le conseil d'administration approuve :

Article 1 : les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **161,28 ETPT** sous plafond Etat et 234,98 ETPT plafond global des emplois.
- **26 378 832,58 € d'autorisations d'engagement** dont :
  - 18 867 771,45 € personnel,
  - 5 166 655,96 € fonctionnement et intervention,
  - 2 344 405,17 € investissement.
- **24 059 709,57 € de crédits de paiement** dont :
  - 18 867 797,91 € personnel,
  - 3 970 608,79 € fonctionnement et intervention,
  - 1 221 302,87 € investissement.
- **25 331 306,17 € de recettes.**
- **1 271 596,60 € de solde budgétaire excédentaire**.

Article 2 : les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 1 255 990,90 € de variation de trésorerie,
- + 58 852,66 € de résultat patrimonial bénéficiaire,
- 735 366,83 € de capacité d'autofinancement,
- + 1 112 112,15 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 : la décision **d'affecter le résultat à hauteur de 58 852,66 € en réserves** (compte 10682).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.
Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Tableau n°1 des emplois :

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Total : 34
Résultats des votes :
Abstentions : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau n°2 des autorisations budgétaires :

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 26
Membres représentés : 10
Total : 36
Résultats des votes :
Abstentions : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0

Tableau n°4 de l'équilibre financier :

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 26
Membres représentés : 10
Total : 36
Résultats des votes :
Abstentions : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0

Tableau n°6 de la situation patrimoniale :

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 26
Membres représentés : 10
Total : 36
Résultats des votes :
Abstentions : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0

Tableau n°9 des opérations pluriannuelles :

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 26
Membres représentés : 10
Total : 36
Résultats des votes :
Abstentions : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0

La délibération portant approbation du compte financier 2025 et affectation des résultats de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité.

Fait à Blois, le 12 mars 2026

Muriel HAUTEMULLE
Présidente du conseil d'administration

Acte transmis aux autorités de tutelle le 17/03/26	Acte mis en ligne le 17/03/26

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

EXERCICE 2025 – Compte Financier

Présenté en Conseil d'Administration du 12 mars 2026

Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire

Campus de Blois, 3 rue de la Chocolaterie - CS 23410 - 41034 Blois Cedex – Tél. 02 54 55 84 00
Campus de Bourges, 88 Boulevard Lahitolle - CS 60013 - 18022 Bourges Cedex – Tél. 02 48 48 40 00

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Compte financier 2025

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat *	(B) Emplois financés hors SCSP	(C) = (A) + (B) Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	83.32		83.32
		CDI	7.25	6.18	13.43
	Non permanents	CDD	9.67	25.03	34.70
S/total EC			**100.24**	**31.21**	**131.45**
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	32.93		32.93
		CDI	21.43	11.70	33.13
	Non permanents	CDD	6.68	30.79	37.47
S/total Biatss			**61.04**	**42.49**	**103.53**
Totaux			**161.28** (1)	**73.70**	**234.98**
					Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			**185** (3)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT).
Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les régles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"
** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau 2
Autorisations budgétaires

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							Recettes			
	AE			CP						
	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	
Personnel	**19 557 573**	**18 997 557**	**18 867 771.45**	**19 557 573**	**18 997 557**	**18 867 797.91**	**21 364 691**	**21 883 994**	**22 934 057.82**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088.84*	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088.84*	16 030 131	16 449 676	16 670 457.00	Subvention pour charges de service public
							408 059	388 100	381 700.00	Autres financements de l'Etat
							106 000	111 546	111 546.15	Fiscalité affectée
Fonctionnement & intervention	**5 360 408**	**5 369 776**	**5 166 655.96**	**5 183 183**	**4 564 947**	**3 970 608.79**	1 551 341	1 280 932	2 031 312.35	Autres financements publics
							3 269 160	3 653 740	3 739 042.32	Recettes propres
							2 940 966	**2 457 636**	**2 397 248.35**	**Recettes fléchées ****
							12 171	3 984	22 632.00	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**3 002 449**	**2 581 644**	**2 344 405.17**	**2 617 141**	**1 770 498**	**1 221 302.87**	2 569 345	2 092 212	2 020 896.97	Autres financements publics fléchés
							359 450	361 440	353 719.38	Recettes propres fléchées
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement										
TOTAL DES DÉPENSES (B)	**27 920 430**	**26 948 977**	**26 378 832.58**	**27 357 897**	**25 333 002**	**24 059 709.57**	**24 305 657**	**24 341 630**	**25 331 306.17**	**TOTAL DES RECETTES (C)**
Solde budgétaire EXCEDENT (D1=C-B)						**1 271 596.60**	**3 052 240**	**991 372**		**Solde budgétaire DEFICIT (D2=B-C)**

** Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.*
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)*

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par origine - Exécution

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Formation initiale et continue = D102	***9 192 932.21***	***9 192 932.21***	***715 708.97***	***613 192.03***	***233 582.61***	***218 036.88***	***10 142 223.79***	***10 024 161.12***
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	9 192 932.21	9 192 932.21	715 708.97	613 192.03	233 582.61	218 036.88	*10 142 223.79*	*10 024 161.12*
D105 - Bibliothèques et documentation	199 890.51	199 890.51	71 850.69	90 862.16	0.00	0.00	*271 741.20*	*290 752.67*
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	6 173 024.41	6 173 024.41	654 915.09	671 580.06	518 865.40	467 826.12	*7 346 804.90*	*7 312 430.59*
D114 - Immobilier	380 191.86	380 191.86	2 606 160.91	1 507 414.15	1 526 974.19	439 618.08	*4 513 326.96*	*2 327 224.09*
D115 - Pilotage et support	2 921 732.46	2 921 758.92	910 911.43	880 238.66	64 982.97	95 821.79	*3 897 626.86*	*3 897 819.37*
Étudiants = D201+D202+D204	***0.00***	***0.00***	***207 108.87***	***207 321.73***	***0.00***	***0.00***	***207 108.87***	***207 321.73***
D201 - Aides directes aux étudiants	0.00	0.00	98 437.30	98 437.30	0.00	0.00	*98 437.30*	*98 437.30*
D202 - Aides indirectes	0.00	0.00	108 671.57	108 884.43	0.00	0.00	*108 671.57*	*108 884.43*
D204 - Pilotage et animation du programme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	***0.00***	***0.00***
Total	**18 867 771.45**	**18 867 797.91**	**5 166 655.96**	**3 970 608.79**	**2 344 405.17**	**1 221 302.87**	**26 378 832.58**	**24 059 709.57**

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1=C-B)	**1 271 596.60**

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	16 670 457.00								16 670 457.00
Droits d'inscription					753 810.00	0.00	0.00	0.00	753 810.00
Formation continue, diplômes propres et VAE					1 257 788.08	0.00	0.00	0.00	1 257 788.08
Taxe d'apprentissage					546 828.97	0.00	0.00	0.00	546 828.97
Contrats et prestations de recherche hors ANR					0.00	0.00	1 708.64	338 670.10	340 378.74
Valorisation					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ANR investissements d'avenir		0.00		30 368.40		0.00	0.00	0.00	30 368.40
ANR hors investissements d'avenir				26 334.00		0.00	1 418 926.97	0.00	1 445 260.97
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				1 058 750.00		0.00	505 888.03	0.00	1 564 638.03
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				65 382.20		0.00	0.00	0.00	65 382.20
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		381 700.00		832 659.20	0.00	22 632.00	94 373.33	0.00	1 331 364.53
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				0.00	10 000.00	0	0.00	0.00	10 000.00
Autres recettes			111 546.15	17 818.55	1 170 615.27	0	0.00	15 049.28	1 315 029.25
Total	**16 670 457.00**	**381 700.00**	**111 546.15**	**2 031 312.35**	**3 739 042.32**	**22 632.00**	**2 020 896.97**	**353 719.38**	**25 331 306.17**

La liste des destinations est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2=B-C)	

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau 4
Équilibre financier

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)			
	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025		BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	3 052 240	991 372	0.00			-	1 271 596.60	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal	*3 052 240*	*991 372*	*0.00*			-	*1 271 596.60*	*dont solde budgétaire budget principal*
dont solde budgétaire budget du SAIC								*dont solde budgétaire budget du SAIC*
dont solde budgétaire FU								*dont solde budgétaire FU*
dont solde budgétaire BAI								*dont solde budgétaire BAI*
dont solde budgétaire SIE								*dont solde budgétaire SIE*
Remboursements d'emprunts (capital) ; (b1) Dépôts et cautionnements ; Nouveaux prêts (capital)	-	4 332	4 332.25		2 000	5 744	5 743.64	Nouveaux emprunts (capital) ; Dépôts et cautionnements ; (b2) Remboursements de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (c1) (décaissements de l'exercice)	945 590	1 279 240	1 253 233.36		937 650	1 292 595	1 273 653.16	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) (non budgétaires)	-	6 093	3 739.56		-	695 633	-33 697.33	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
(1) Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	3 997 830	2 281 037	1 261 305.17		939 650	1 993 971	2 517 296.07	**(2) Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)**
Variation de trésorerie (I)			**1 255 990.90**	ou	**3 058 180**	**287 066**		**Variation de trésorerie (II)**
*dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a)*		*21 044*	*220 256.82*	ou	*70 000*			*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a)*
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)			*1 035 734.08*	ou	*2 988 180*	*308 110*		*dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)*
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	**3 997 830**	**2 281 037**	**2 517 296.07**	et	**3 997 830**	**2 281 037**	**2 517 296.07**	**TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)**

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales
FU : fondation universitaire
BAI : budget annexe immobilier
SIE : service inter-établissements

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements (c1)			Prévisions d'encaissements (c2)		
			BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Opération 1	c/46751331	BOURSES AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE - MESR	41 000	47 601	51 440	50 000	24 000	24 000
Opération 2	c/46751332	BOURSES MOBI CENTRE REGION	118 000	202 633	206 602	100 000	80 868	80 868
Opération 3	c/46751334	BOURSES ERASMUS	170 900	119 160	126 152	171 960	273 100	273 194
Opération 4	c/4632	Convention de reversement	615 690	600 403	568 299	615 690	596 219	597 764
Opération 5	c/445	Remboursement de crédit TVA ou paiement TVA	-	309 442	300 740	-	318 408	297 827
TOTAL			**945 590**	**1 279 240**	**1 253 233**	**937 650**	**1 292 595**	**1 273 653**

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Tableau 6
Situation patrimoniale

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	PRODUITS	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Personnel	19 345 925	18 794 091	18 652 437.65	Subventions de l'Etat	16 231 131	16 647 776	16 670 457.00
*dont charges de pensions civiles**	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088.84*	Fiscalité affectée	106 000	111 546	111 546.15
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	7 726 902	7 769 944	6 982 427.95	Autres subventions	2 239 382	2 278 111	3 024 318.05
				Autres produits	5 726 955	6 395 648	5 887 397.06
TOTAL DES CHARGES (1)	**27 072 827**	**26 564 035**	**25 634 865.60**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**24 303 468**	**25 433 081**	**25 693 718.26**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)			***58 852.66***	*Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)*	*2 769 359*	*1 130 954*	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**27 072 827**	**26 564 035**	**25 693 718.26**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**27 072 827**	**26 564 035**	**25 693 718.26**

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	***- 2 769 359***	***- 1 130 954***	***58 852.66***
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 300 000	2 930 000	2 873 631.87
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	58 181	31 650	31 650.00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-	2 074.40
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	8 250	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 560 000	2 173 000	2 167 542.10
= CAF *	**- 2 087 540**	**- 413 854**	**735 366.83**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	RESSOURCES	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Insuffisance d'autofinancement*	2 087 540	413 854		Capacité d'autofinancement*			735 366.83
Investissements	2 617 141	1 770 498	1 243 750.60	Financement de l'actif par l'État	207 059	193 984	255 146.74
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 141 579	560 114	1 359 605.54
				Autres ressources	106 800	69 700	5 743.64
Remboursement des dettes financières	-	-		Augmentation des dettes financières	-	-	0.00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**4 704 681**	**2 184 352**	**1 243 750.60**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**1 455 438**	**823 798**	**2 355 862.75**
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)			**1 112 112.15**	**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)**	**3 249 243**	**1 360 554**	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2024	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-291 070.43	-3 249 243	-1 360 554	1 112 112.15	(7) APPORT
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	42 049.60	-191 063	-1 073 488	-143 878.75	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-333 120.03	-3 058 180	-287 066	1 255 990.90	(I) ABONDEMENT
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	9 682 500.57	5 456 592	8 321 947	10 794 612.72	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 406 794.01	-2 592 814	-3 480 282	-2 550 672.76	
Niveau de la TRESORERIE -	12 089 294.58	8 049 406	11 802 229	13 345 285.48	

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 7
Plan de trésorerie

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	12 089 294.58	14 528 014.99	13 027 659.03	11 904 154.32	14 408 697.93	14 334 966.02	11 030 648.68	17 497 963.55	14 445 799.18	13 021 873.57	15 200 526.78	14 075 904.04	**1 986 609.46**
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	**91 137.45**	**14 613.51**	**768 784.13**	**217 172.77**	**8 532 146.77**	**49 074.66**	**5 892 466.61**	**459 644.67**	**77 425.60**	**2 762 687.40**	**414 235.09**	**3 654 669.16**	**22 934 057.82**
Subvention pour charges de service public	0.00	0.00	0.00	0.00	8 312 586.00	0.00	5 645 427.00	72 204.00	0.00	2 419 459.00	0.00	220 781.00	16 670 457.00
Autres financements de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	120 000.00	248 000.00	0.00	0.00	0.00	13 700.00	381 700.00
Fiscalité affectée	64 262.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	47 284.15	0.00	0.00	0.00	0.00	111 546.15
Autres financements publics	343.38	919.28	208 612.48	1 557.57	106 000.00	481.95	60 493.04	67 500.00	57 602.40	61 362.20	2 998.58	1 463 441.47	2 031 312.35
Recettes propres	26 532.07	13 694.23	560 171.65	215 615.20	113 560.77	48 592.71	66 546.57	24 656.52	19 823.20	281 866.20	411 236.51	1 956 746.69	3 739 042.32
A2. Recettes budgétaires fléchées	**2 000.00**	**24 489.07**	**332 250.77**	**104 993.82**	**86 614.26**	**4 907.13**	**88 457.98**	**173 436.77**	**9 317.27**	**1 186 736.00**	**127 800.00**	**256 245.28**	**2 397 248.35**
Financements de l'Etat fléchés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18 648.00	0.00	0.00	3 984.00	0.00	0.00	22 632.00
Autres financements publics fléchés	0.00	24 489.07	257 234.27	104 993.82	84 614.26	-11 277.87	42 887.30	101 992.50	3 061.64	1 146 406.20	114 300.00	152 195.78	2 020 896.97
Recettes propres fléchées	2 000.00	0.00	75 016.50	0.00	2 000.00	16 185.00	26 922.68	71 444.27	6 255.63	36 345.80	13 500.00	104 049.50	353 719.38
A3. Opérations non budgétaires	**4 303 198.56**	**544 520.69**	**-279 391.23**	**4 108 479.24**	**-8 172 609.03**	**29 245.05**	**1 025 332.91**	**-5 123.78**	**432 373.19**	**818 789.93**	**313 475.15**	**-1 872 591.21**	**1 245 699.47**
Emprunts : encaissements en capital	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêts : encaissements en capital	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépôts et cautionnements	0.00	0.00	2 000.00	1 243.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 500.00	0.00	5 743.64
dont opérations gérées en comptes de tiers :	**4 303 198.56**	**544 520.69**	**-281 391.23**	**4 107 235.60**	**-8 172 609.03**	**29 245.05**	**1 025 332.91**	**-5 123.78**	**432 373.19**	**818 789.93**	**310 975.15**	**-1 872 591.21**	**1 239 955.83**
TVA encaissée	445.45	69 299.00	19 626.62	78 789.25	5 027.45	4 145.45	5 851.54	53 682.00	1 935.69	25 054.16	3 640.91	30 329.90	297 827.42
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	39 401.40	66.40	0.00	14 400.00	0.00	0.00	287 692.14	9 600.00	0.00	600 259.15	23 539.15	867.50	975 825.74
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	4 263 351.71	475 155.29	-301 017.85	4 014 046.35	-8 177 636.48	25 099.60	731 789.23	-68 405.78	430 437.50	193 476.62	283 795.09	-1 903 788.61	-33 697.33
A. TOTAL	**4 396 336.01**	**583 623.27**	**821 643.67**	**4 430 645.83**	**446 152.00**	**83 226.84**	**7 006 257.50**	**627 957.66**	**519 116.06**	**4 768 213.33**	**855 510.24**	**2 038 323.23**	**26 577 005.64**
DECAISSEMENTS													
B1. Dépenses liées à des recettes globalisées	**204 017.81**	**428 746.84**	**3 221 025.39**	**1 724 155.66**	**1 833 661.84**	**1 665 895.12**	**1 801 546.72**	**127 493.92**	**3 526 665.32**	**1 875 801.41**	**1 674 386.63**	**3 799 321.38**	**21 882 718.04**
Personnel	824.53	33 140.44	2 894 533.79	1 405 281.84	1 447 082.84	1 366 659.83	1 424 744.26	383.00	3 281 657.78	1 470 701.40	1 370 598.19	2 897 352.48	17 592 960.38
Fonctionnement	187 773.87	376 710.59	320 428.02	264 018.62	288 397.49	290 366.00	354 867.85	127 110.92	245 007.54	268 134.61	267 498.64	529 729.17	3 520 043.32
Intervention	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement	15 419.41	18 895.81	6 063.58	54 855.20	98 181.51	8 869.29	21 934.61	0.00	0.00	136 965.40	36 289.80	372 239.73	769 714.34
B2. Dépenses liées à des recettes fléchées	**84 535.61**	**50 927.64**	**279 165.08**	**128 316.92**	**171 933.11**	**138 989.13**	**242 562.00**	**32 838.09**	**258 232.10**	**159 801.58**	**150 909.20**	**478 781.07**	**2 176 991.53**
Personnel	0.00	0.00	210 350.80	100 651.55	102 080.39	100 352.34	115 208.58	0.00	224 258.78	100 935.05	102 804.57	218 195.47	1 274 837.53
Fonctionnement	7 653.60	22 843.16	57 170.38	23 690.52	44 471.11	34 288.79	124 466.78	32 838.09	19 668.96	22 945.97	22 048.17	38 479.94	450 565.47
Intervention	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement	76 882.01	28 084.48	11 643.90	3 974.85	25 381.61	4 348.00	2 886.64	0.00	14 304.36	35 920.56	26 056.46	222 105.66	451 588.53
B3. Opérations non budgétaires	**1 669 062.18**	**1 604 304.75**	**-1 555 042.09**	**73 629.64**	**-1 485 711.04**	**1 582 659.93**	**-1 505 166.09**	**3 519 790.02**	**-1 841 855.75**	**553 957.13**	**154 837.15**	**-1 509 160.66**	**1 261 305.17**
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
Dépôts et cautionnements	0.00	0.00	1 832.25	0.00	0.00	2 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 332.25
dont opérations gérées en compte de tiers :	**1 669 062.18**	**1 604 304.75**	**-1 556 874.34**	**73 629.64**	**-1 485 711.04**	**1 580 159.93**	**-1 505 166.09**	**3 519 790.02**	**-1 841 855.75**	**553 957.13**	**154 837.15**	**-1 509 160.66**	**1 256 972.92**
TVA décaissée	26 563.95	29 449.24	18 004.45	17 883.04	18 772.73	15 325.04	18 675.87	14 421.45	13 568.94	30 389.30	18 007.47	79 678.93	300 740.41
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	95 144.60	17 127.90	21 954.10	13 434.55	44 374.00	23 125.10	17 983.90	5 993.60	68 288.05	624 994.00	16 078.25	3 994.90	952 492.95
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	1 547 353.63	1 557 727.61	-1 596 832.89	42 312.05	-1 548 857.77	1 541 709.79	-1 541 825.86	3 499 374.97	-1 923 712.74	-101 426.17	120 751.43	-1 592 834.49	3 739.56
B. TOTAL	**1 957 615.60**	**2 083 979.23**	**1 945 148.38**	**1 926 102.22**	**519 883.91**	**3 387 544.18**	**538 942.63**	**3 680 122.03**	**1 943 041.67**	**2 589 560.12**	**1 980 132.98**	**2 768 941.79**	**25 321 014.74**
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	**2 438 720.41**	**-1 500 355.96**	**-1 123 504.71**	**2 504 543.61**	**-73 731.91**	**-3 304 317.34**	**6 467 314.87**	**-3 052 164.37**	**-1 423 925.61**	**2 178 653.21**	**-1 124 622.74**	**-730 618.56**	**1 255 990.90**
SOLDE CUMULE (1) + (2)	**14 528 014.99**	**13 027 659.03**	**11 904 154.32**	**14 408 697.93 €**	**14 334 966.02**	**11 030 648.68**	**17 497 963.55**	**14 445 799.18**	**13 021 873.57**	**15 200 526.78**	**14 075 904.04**	**13 345 285.48 €**	**13 345 285.48**

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

dont trésorerie fléchée = A2 - B2	220 256.82
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	-15 605.70

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées - Exécution

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	**Exécution 2025**			
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		**1 852 862.83**		-	-
Recettes fléchées (b)	8 175 024.88	**2 397 248.35**	-	-	-
Financements de l'État fléchés	355 754.54	22 632.00			
Autres financements publics fléchés	6 342 399.31	2 020 896.97			
Recettes propres fléchées	1 476 871.03	353 719.38			
Dépenses sur recettes fléchées (c)	6 322 162.05	**2 176 991.53**	-	-	-
Personnel					
AE=CP	**3 813 527.35**	1 274 837.53			
Fonctionnement et intervention					
AE	1 292 545.36	467 841.94			
CP	**1 229 833.95**	***450 565.47***			
Investissement					
AE	1 423 085.34	501 339.21			
CP	**1 278 800.75**	***451 588.53***			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	1 852 862.83	**220 256.82**	-	-	-

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Exécution

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Exécution							
		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures à 2025	AE consommées en 2025	Total des AE consommées	CP consommés au titre des années antérieures à 2025	CP consommés en 2025	Total des CP consommés	Restes à engager en fin d'année 2025 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2025 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(1)-(4)	(9)=(4)-(7)
Op. Contrats de recherche	11 308 236	6 529 158.05	2 244 018.68	8 773 176.73	6 322 162.05	2 176 991.53	8 499 153.58	2 535 059.27	274 023.15
Total contrats de recherche	**11 308 236**	**6 529 158.05**	**2 244 018.68**	**8 773 176.73**	**6 322 162.05**	**2 176 991.53**	**8 499 153.58**	**2 535 059.27**	**274 023.15**
Op 2023-04 - ECIU N+	92 026	9 226.78	41 509.28	50 736.06	9 226.78	41 509.28	50 736.06	41 289.94	-
Op 2022-32 - DemoES INSA 2025	263 600	53 546.35	182 576.60	236 122.95	40 281.09	195 483.52	235 764.61	27 477.05	358.34
Op 2022-13 - DemoES PRO 3	825 615	429 705.89	178 949.85	608 655.74	429 705.89	161 103.95	590 809.84	216 959.26	17 845.90
Total contrats d'enseignement	**1 181 241**	**492 479.02**	**403 035.73**	**895 514.75**	**479 213.76**	**398 096.75**	**877 310.51**	**285 726.25**	**18 204.24**
Op 2022-26 - Acquisition de véhicules	310 000	53 800.19	-	53 800.19	22 961.35	30 838.82	53 800.17	256 199.81	0.02
Op 2022-25 - CPER 2021-2027 Bourges	7 386 000	95 344.26	32 828.00	128 172.26	23 534.94	24 621.00	48 155.94	7 257 827.74	80 016.32
Op 2022-24 - CPER 2021-2027 Blois	9 935 870	101 757.03	1 008 340.38	1 110 097.41	27 457.35	158 908.01	186 365.36	8 825 772.59	923 732.05
Op 2021-08 - Plan de relance Bourges	3 550 000	3 222 100.71	17 268.63	3 239 369.34	3 043 866.20	70 763.10	3 114 629.30		
Op 2019-21 : Travaux labos CER14/15	335 000	31 522.37	302 744.34	334 266.71	13 025.57	66 996.74	80 022.31	733.29	254 244.40
Op 2016-04 : Equipements scientifiques pédagogiques	1 130 000	648 897.84	102 727.12	751 624.96	648 882.86	102 727.10	751 609.96	378 375.04	15.00
Op 2016-02 : PC Collaborateurs	685 000	381 939.70	45 623.04	427 562.74	381 086.66	45 623.04	426 709.70	257 437.26	853.04
Total programmes pluriannuels d'investissement	**23 331 870**	**4 535 362.10**	**1 509 531.51**	**6 044 893.61**	**4 160 814.93**	**500 477.81**	**4 661 292.74**	**16 976 345.73**	**1 258 860.83**
Total	**35 821 347**	**11 556 999.17**	**4 156 585.92**	**15 713 585.09**	**10 962 190.74**	**3 075 566.09**	**14 037 756.83**	**19 797 131.25**	**1 551 088.22**
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :									
Ss total personnel	7 324 708	4 050 372.99	1 453 255.77	5 503 628.76	4 050 372.99	1 453 255.77	5 503 628.76	1 821 078.84	-
Ss total fonctionnement et intervention	2 442 122	1 369 999.88	539 825.16	1 909 825.04	1 307 288.47	521 852.90	1 829 141.37	352 297.16	80 683.67
Ss total investissement	26 054 517	6 136 626.30	2 163 504.99	8 300 131.29	5 604 529.28	1 100 457.42	6 704 986.70	17 674 465.61	1 595 144.59

Opératon clôturée au présent compte financier, les restes à engager et les restes à payer ont été ramenés à 0. Le montant final de l'opération s'élève au montant des CP consommés.

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Exécution		2026 et > 2026
			Encaissements au titre des années antérieures à 2025	Encaissements pour l'année 2025	Restes à encaisser en 2026 et années suivantes
	(1)	(10)	(11)	(12)	(13)=(1)-(10)-(11)-(12)
Op. Contrats de recherche	12 222 219	-	8 175 024.88	2 397 248.35	1 649 945.77
Total contrats de recherche	**12 222 219**	**-**	**8 175 024.88**	**2 397 248.35**	**1 649 945.77**
Op 2023-04 - ECIU N+	101 228	-	60 736.80	30 368.40	10 122.80
Op 2022-32 - DemoES INSA 2025	284 688		248 443.20		36 244.80
Op 2022-13 - DemoES PRO 3	891 664	-	767 391.71		124 272.29
Total contrats d'enseignement	**1 277 580**	**-**	**1 076 571.71**	**30 368.40**	**170 639.89**
Op 2022-26 - Acquisition de véhicules	310 000	310 000			-
Op 2022-25 - CPER 2021-2027 Bourges	7 386 000	-	62 000.00	40 000.00	7 284 000.00
Op 2022-24 - CPER 2021-2027 Blois	9 935 870	-	87 000.00	1 055 000.00	8 793 870.00
Op 2021-08 - Plan de relance Bourges	3 550 000	-	3 109 000.00	20 900.00	
Op 2019-21 : Travaux labos CER14/15	335 000	335 000			-
Op 2016-4 : Equipements scientifiques pédagogie	1 130 000	1 130 000			-
Op 2016-2 : PC Collaborateurs	685 000	685 000			-
Total programmes pluriannuels d'investissement	**23 331 870**	**2 460 000**	**3 258 000.00**	**1 115 900.00**	**16 077 870.00**
Total	**36 831 669**	**2 460 000**	**12 509 596.59**	**3 543 516.75**	**17 898 455.66**

Opératon clôturée au présent compte financier, les restes à encaisser ont été ramenés à 0. Le montant final de l'opération s'élève au montant des CP consommés.

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;

2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;

3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;

4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 10
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation - Exécution

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 mars 2026 - POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle	Exécution						Restes à payer	Restes à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE consommées au titre des années antérieures à 2025	AE consommées en 2025	TOTAL des AE consommées	CP consommés au titre des années antérieures à 2025	CP consommés en 2025	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	23 331 870	4 535 362.10	1 509 531.51	6 044 893.61	4 160 814.93	500 477.81	4 661 292.74	1 258 860.83	16 976 345.73	18 670 577.26
Total Dépenses d'investissement.1		*23 331 870*	*4 535 362.10*	*1 509 531.51*	*6 044 893.61*	*4 160 814.93*	*500 477.81*	*4 661 292.74*	*1 258 860.83*	*16 976 345.73*	*18 670 577.26*
Contrats de recherche	Personnel	6 784 942	3 813 527.35	1 274 837.53	5 088 364.88	3 813 527.35	1 274 837.53	5 088 364.88	-	1 696 576.72	1 696 576.72
	Fonctionnement et intervention	2 261 647	1 292 545.36	467 841.94	1 760 387.30	1 229 833.95	450 565.47	1 680 399.42	79 987.88	501 259.90	581 247.78
	Investissement	2 261 647	1 423 085.34	501 339.21	1 924 424.55	1 278 800.75	451 588.53	1 730 389.28	194 035.27	337 222.65	531 257.92
Total contrat de recherche.2		*11 308 236*	*6 529 158.05*	*2 244 018.68*	*8 773 176.73*	*6 322 162.05*	*2 176 991.53*	*8 499 153.58*	*274 023.15*	*2 535 059.27*	*2 809 082.42*
Contrat d'enseignement	Personnel	539 766	236 845.64	178 418.24	415 263.88	236 845.64	178 418.24	415 263.88	-	124 502.12	124 502.12
	Fonctionnement et intervention	180 475	77 454.52	71 983.22	149 437.74	77 454.52	71 287.43	148 741.95	695.79	31 037.26	31 733.05
	Investissement	461 000	178 178.86	152 634.27	330 813.13	164 913.60	148 391.08	313 304.68	17 508.45	130 186.87	147 695.32
Total contrat d'enseignement.3		1 181 241	492 479.02	403 035.73	895 514.75	479 213.76	398 096.75	877 310.51	18 204.24	285 726.25	303 930.49
	Ss total personnel	**7 324 708**	**4 050 372.99**	**1 453 255.77**	**5 503 628.76**	**4 050 372.99**	**1 453 255.77**	**5 503 628.76**	**-**	**1 821 078.84**	**1 821 078.84**
	Ss total fonctionnement et intervention	**2 442 122**	**1 369 999.88**	**539 825.16**	**1 909 825.04**	**1 307 288.47**	**521 852.90**	**1 829 141.37**	**80 683.67**	**352 297.16**	**612 980.83**
	Ss total investissement	**26 054 517**	**6 136 626.30**	**2 163 504.99**	**8 300 131.29**	**5 604 529.28**	**1 100 457.42**	**6 704 986.70**	**1 595 144.59**	**17 674 465.61**	**19 349 530.50**
TOTAL		**35 821 347**	**11 556 999.17**	**4 156 585.92**	**15 713 585.09**	**10 962 190.74**	**3 075 566.09**	**14 037 756.83**	**1 675 828.26**	**19 847 841.61**	**21 783 590.17**

D - Exécution des recettes

		Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements au titre des années antérieures à 2025	Encaissements pour l'année 2025	Restes à encaisser en 2026 et années suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	9 099 000	3 258 000.00	190 000.00	5 651 000.00
	Autres financements publics**	11 331 870	-	905 000.00	10 426 870.00
	Autres financements***	20 900		20 900.00	
Total PPI.1		20 451 770	3 258 000.00	1 115 900.00	16 077 870.00
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	-	355 754.54	22 632.00	- 378 386.54
	Autres financements publics**	-	6 342 399.31	2 020 896.97	- 8 363 296.28
	Autres financements***	-	1 476 871.03	353 719.38	- 1 830 590.41
Total contrat de recherche.2		-	8 175 024.88	2 397 248.35	- 10 572 273.23
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**	1 277 580	1 076 571.71	30 368.40	170 639.89
	Autres financements***				
Total contrat de formation continue.4		**1 277 580**	**1 076 571.71**	**30 368.40**	**170 639.89**
	Ss total financement de l'Etat	**9 099 000**	**3 613 754.54**	**212 632.00**	**5 272 613.46**
	Ss total autres financements publics	**12 609 450**	**7 418 971.02**	**2 956 265.37**	**2 234 213.61**
	Ss total autres financements	**20 900**	**1 476 871.03**	**374 619.38**	**- 1 830 590.41**
TOTAL		**21 729 350**	**12 509 596.59**	**3 543 516.75**	**5 676 236.66**

** Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

*** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

**** Ressources propres et autres recettes fléchés

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

TABLEAU 11
Synthèse budgétaire et comptable

COMPTE FINANCIER 2025 - Conseil d'administration du 12 Mars 2026 - POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	CF 2025
Niveaux initiaux	1	**Niveau initial de restes à payer**		**1 767 765**	**1 846 489**	**1 846 488.85**
	2	**Niveau initial du fonds de roulement**		**8 705 834**	**9 682 501**	**9 682 500.57**
	3	**Niveau initial du besoin en fonds de roulement**		**-2 401 750**	**-2 406 794**	**-2 406 794.40**
	4	**Niveau initial de la trésorerie**		**11 107 584**	**12 089 295**	**12 089 294.58**
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		1 420 486	1 711 586	1 711 586.02
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		9 687 098	10 377 709	10 377 708.56
Flux de l'année	5	**Autorisations d'engagement**		**27 920 430**	**26 948 977**	**26 378 832.58**
	6	**Résultat patrimonial**		**-2 769 359**	**-1 130 954**	**58 852.66**
	7	**Capacité d'autofinancement (CAF)**		**-2 087 540**	**-413 854**	**735 366.83**
	8	**Variation du fonds de roulement**		**-3 249 243**	**-1 360 554**	**1 112 112.15**
	9	**Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire**		**0**	**0**	**0.00**
	10	**Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF**	**SENS**	**0**	**11 574**	**0.00**
		Variation des stocks	+ / -	**0**	**0**	**0.00**
		Charges sur créances irrécouvrables	-	**0**	**-6 987**	**0.00**
		Produits divers de gestion courante	+	**0**	**18 561**	**0.00**
	11	**Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie**	**SENS**	**-197 003**	**-380 756**	**-159 484.45**
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-2 095 779		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	2 176 656	-316 212	-216 284.09
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	45 207		
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-323 087	-64 544	56 799.64
	12	**Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11**		**-3 052 240**	**-991 372**	**1 271 596.60**
	12.a	Recettes budgétaires		24 305 657	24 341 630	25 331 306.17
	12.b	Crédits de paiement ouverts		27 357 897	25 333 002	24 059 709.57
	13	**Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires**		**5 940**	**-704 306**	**15 605.70**
	14	**Variation de la trésorerie = 12 - 13**		**-3 058 180**	**-287 066**	**1 255 990.90**
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-70 000	21 044	220 256.82
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-2 988 180	-308 110	1 035 734.08
	15	**Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13**		**-191 063**	**-1 073 488**	**-143 878.75**
	16	**Variation des restes à payer**		**562 533**	**1 615 975**	**2 319 123.01**
Niveaux finaux	17	**Niveau final de restes à payer**		**2 330 298**	**3 462 464**	**4 165 611.86**
	18	**Niveau final du fonds de roulement**		**5 456 591**	**8 321 947**	**10 794 612.72**
	19	**Niveau final du besoin en fonds de roulement**		**-2 592 813**	**-3 480 282**	**-2 550 672.76**
	20	**Niveau final de la trésorerie**		**8 049 404**	**11 802 229**	**13 345 285.48**
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		1 350 486	1 732 630	1 931 842.84
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		6 698 918	10 069 599	11 413 442.64

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Affaire suivie par Brigitte GREGOIRE et William MACIAG

Arrêté des comptes de l'exercice 2025

Vu les articles R.719-51 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu l'article 202 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'article 21 du décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- Les tableaux prévus aux articles 1 à 5 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2025.

Fait à Bourges, le 10 mars 2026

Le directeur

INSA Centre Val de Loire Le Directeur

Yann CHAMAILLARD

L'agent comptable,

William MACIAG

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

MINISTERE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire

Campus de Blois, 3 rue de la Chocolaterie - CS 23410 - 41034 Blois Cedex – Tél. 02 54 55 84 00
Campus de Bourges, 88 Boulevard Lahitolle - CS 60013 - 18022 Bourges Cedex – Tél. 02 48 48 40 00

Compte Financier 2025 présenté par l'ordonnateur et approuvé en séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

Fait à Bourges, le 12 mars 2026

L'ordonnateur,

Yann CHAMAILLARD

La-Présidente du Conseil d'Administration,

Muriel HAUTEMULLE

KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

INSA Centre Val de Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
INSA Centre Val de Loire
88 boulevard Lahitolle Technopôle Lahitolle CS 60013 18022 BOURGES CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

INSA Centre Val de Loire

88 boulevard Lahitolle Technopôle Lahitolle CS 60013 18022 BOURGES CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

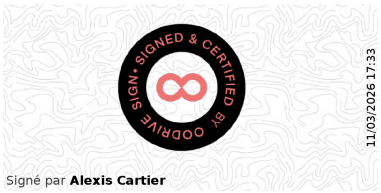
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 11 mars 2026

KPMG SA



Alexis Cartier

Associé

INSA CENTRE VAL DE LOIRE

BILAN 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 215 276,77	1 172 663,50	42 613,27	78 849,28
Immobilisations corporelles				
Terrains	773 158,00	5 130,00	768 028,00	768 028,00
Constructions	42 172 070,10	13 123 699,21	29 048 370,89	27 667 855,37
Installations techniques, matériels et outillage	9 986 185,96	8 291 742,75	1 694 443,21	1 940 979,28
Collections	27 317,08	0,00	27 317,08	27 317,08
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	10 119 146,90	8 518 924,75	1 600 222,15	1 675 243,68
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	425 639,62	0,00	425 639,62	3 122 079,20
Avances et comptes sur commandes	22 741,74	0,00	22 741,74	0,00
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 832,25	0,00	1 832,25	3 275,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**64 743 368,42**	**31 112 160,21**	**33 631 208,21**	**35 283 627,81**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances				
Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission Européenne	489 779,81	0,00	489 779,81	614 650,02
Créances sur les clients et comptes rattachés	3 790 028,76	5 000,00	3 785 028,76	3 264 108,49
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par l'organisme	34 545,88	0,00	34 545,88	48 936,74
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs	268,07	0,00	268,07	136,03
Charges				
Charges constatées d'avances	158 387,82	0,00	158 387,82	142 873,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	**4 473 010,34**	**5 000,00**	**4 468 010,34**	**4 070 704,75**
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	13 345 285,48	0,00	13 345 285,48	12 089 294,58
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE ACTIF	**13 345 285,48**	**0,00**	**13 345 285,48**	**12 089 294,58**
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**82 561 664,24**	**31 117 160,21**	**51 444 504,03**	**51 443 627,14**

INSA CENTRE VAL DE LOIRE

BILAN 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS PROPRES		
Financement de l'actif par l'État	23 706 988,12	24 927 889,79
Financement de l'actif par des tiers	6 985 650,07	6 320 376,52
Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	10 584 664,69	10 543 802,94
Report à nouveau	3 084 216,17	3 084 216,17
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	58 852,66	40 861,75
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	**44 420 371,71**	**44 917 147,17**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 500,00	31 650,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**7 500,00**	**31 650,00**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts sociaux souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	**0,00**	**0,00**
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 558,76	362 130,81
Dettes fiscales et sociales	893 009,56	904 948,72
Avances et acomptes reçus	4 666 871,64	3 777 145,56
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	344 908,45	0,00
Autres dettes non financières	29 263,77	479 952,05
Produits constatés d'avance	719 020,14	970 652,83
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	**7 016 632,32**	**6 494 829,97**
TRÉSORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE PASSIF	**0,00**	**0,00**
Compte de régularisation	0,00	0,00
Écarts de conversion Passif	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	**51 444 504,03**	**51 443 627,14**

INSA CENTRE VAL DE LOIRE

COMPTE DE RESULTAT 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

PRODUITS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	16 670 457,00	16 628 145,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	3 024 318,05	4 083 450,84
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	400,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	111 546,15	110 357,69
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	3 487 725,00	2 421 108,04
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	199 848,24	223 410,41
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	31 881,72	79 511,72
Reprise du financement rattaché à un produit	2 167 542,10	1 612 526,31
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**25 693 718,26**	**25 158 510,01**
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Résultat de l'activité (perte)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	**25 693 718,26**	**25 158 510,01**

INSA CENTRE VAL DE LOIRE

COMPTE DE RESULTAT 2025

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

CHARGES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	0,00	0,00
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	3 205 124,87	3 289 134,51
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	11 437 288,64	11 352 571,11
Charges sociales	6 981 688,87	6 748 435,16
Intéressement et participation	13 849,52	9 526,50
Autres charges de personnel	219 610,62	224 224,91
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	871 596,81	1 032 966,72
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	2 875 706,27	2 400 789,35
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**25 604 865,60**	**25 057 648,26**
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	0,00	0,00
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	30 000,00	60 000,00
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	**30 000,00**	**60 000,00**
Engagements fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	**25 634 865,60**	**25 117 648,26**
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**	**0,00**
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	58 852,66	40 861,75
TOTAL CHARGES	**25 693 718,26**	**25 158 510,01**

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

Annexe

au compte financier 2025

INSA Centre Val de Loire

Préambule

La présente annexe a pour finalité d'améliorer la qualité comptable et la transparence de l'information financière. Avec le bilan et le compte de résultat, l'annexe forme un tout indissociable : les « comptes annuels » extraits du compte financier dont le contenu est défini par le décret du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

La GBCP, texte fondamental, édicte notamment le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables ainsi que celui de la responsabilité des gestionnaires publics. Les universités font partie d'une catégorie d'établissements publics instituée par la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

L'instruction comptable commune, rédigée par la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable, s'applique depuis 2019 aux EPSCP.

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) a modifié le Code de l'éducation et a prévu des responsabilités nouvelles pour les établissements d'enseignement supérieur, en matière budgétaire, de gestion des ressources humaines et de suivi de la masse salariale. Le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 a défini les règles budgétaires et financières applicables aux EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE).

L'annexe s'articule en 5 parties selon les thématiques présentées dans le fascicule 1 de l'instrution comptable commune :

1) Les faits caractéristiques de l'exercice ;
2) Les principes, règles et méthodes comptables ;
3) Les notes sur le bilan ;
4) Les notes sur le compte résultat ;
5) Les autres informations.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par l'absence de vote de loi de finances initiale par le Parlement dans les délais impartis.
Afin d'assurer la continuité des services publics, une loi spéciale autorisant notamment la perception des recettes publiques a été adoptée le 20/12/2024, et un décret du 30/12/2024 a limité les crédits applicables aux seuls « services votés », lequels prévoient la mise en œuvre des dépenses indispensables à l'exécution des services publics.
Dans ce contexte, le budget initial 2025 de l'établissement, bien qu'adopté à l'unanimité le 12/12/2024, était exécutable sous conditions et n'a pu être entièrement déployé qu'après la promulgation de la loi de finances initiale le 17/02/2025.
Cette configuration a engendré une exécution budgétaire à la baisse, notamment sur des postes comme le transport et frais de déplacements, la participation à certaines formations, les supports de communication et l'organisation de réceptions.

Concernant la salle d'armes de Bourges (service à comptabilité distincte), la réflexion autour de la perspective de la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) a été abandonnée. La solution d'une refacturation aux deux autres occupants (Université d'Orléans et Bourges Plus) ayant été préférée par souci d'efficience.
Le bâtiment dit de la « Salle d'Armes », sis 7 rue Marest à Bourges, est désormais partagé entre deux propriétaires : l'Etat (représenté par deux occupants : l'INSA Centre Val de Loire et l'Université d'Orléans) et la commune de Bourges (représentée par un occupant : Bourges Plus).
Le bâtiment comprend également des parties communes qui viennent s'ajouter aux trois propriétés privatives citées.
Historiquement, une copropriété avait été constituée pour gérer cet état de fait et permettre de faire face aux charges communes (fluides, travaux, accessibilité/sécurité incendie, nettoyage des locaux, contrôles réglementaires…). Toutefois, cette configuration contrevenait au principe de spécialité auquel est astreint l'INSA Centre val de Loire, en sa qualité d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
En pratique, la gestion du bâtiment était assurée par un syndic professionnel (COTOIT) jusqu'à sa démission le 20/04/2023.
Une convention de gestion mutualisée, portée par l'INSA, a été mise en place à compter de cette date.
La totalité des protocoles transactionnels, dédiés à l'apurement du passif constaté à l'endroit des fournisseurs, avait été soldée en 2024.

Après 5 années de gel des taux de droits d'inscription jusqu'à la rentrée 2024, les droits d'inscription affichent, pour la seconde année, une nouvelle revalorisation. Pour mémoire, le montant des droits d'inscription est indexé en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour l'année civile qui précède. Pour la rentrée 2025, l'indice de référence est donc celui de janvier 2024.
A titre d'exemple, les droits d'inscription pour un étudiant préparant le diplôme d'ingénieur au sein de l'INSA passent de 618,00€ à la rentrée 2024 à 628,00€ à la rentrée 2025.

La masse salariale est impactée en 2025 par une augmentation réglementaire de la contribution de l'établissement au compte d'affectation spéciale « CAS pension » de 4 points (surcoût de 195k€ au budget rectificatif d'automne).

Après un recrutement fin 2024, le poste de chargé des affaires juridiques et institutionnelles est à nouveau vacant. Une chargée de mission positionnée sur les marchés publics a en revanche pu être recrutée au sein de la Direction des affaires financières.

Dans la continuité de la création du groupement d'intérêt public (GIP) INSA en date du 04/12/2024, le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire a voté le 11/12/2025 la dissolution du service service d'admission du groupe INSA (SAGI). A compter du 01/01/2026, les activités, missions et opérations relevant du SAGI seront prises en charge par le GIP Groupe INSA.

L'année 2025 marque également les 30 ans de l'école de la nature et du paysage, intégrée à l'INSA Centre Val de Loire depuis sa création en 2014 mais également le lancement du programme « Horizon INSA », programme d'accompagnement destiné aux lycéennes et lycéens issus de milieux modestes ou de territoires ruraux, afin de faciliter leur accès aux formations scientifiques sélectives, et particulièrement aux écoles d'ingénieurs.
Un partenariat a en outre été noué avec l'École nationale supérieure d'Art de Bourges et l'Université d'Orléans, à travers la création d'une chaire CARIS (culture, art, ingénierie et société). Pensée dans le sillage de Bourges capitale européenne de la Culture 2028, la chaire CARIS s'inscrit dans une dynamique durable de coopération entre arts, ingénierie et sciences humaines et sociales. Elle vise à favoriser le dialogue interdisciplinaire, la recherche partagée et l'innovation face aux grandes transitions contemporaines.

2) Les principes, règles et méthodes comptables

L'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA CVL) est un organisme public régi par le titre III du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

En 2016, l'établissement a commencé à gérer les deux comptabilités prévues par les dispositions du décret GBCP à savoir qu'en plus de la comptabilité générale basée sur les droits constatés a été mis en place une comptabilité budgétaire basée sur les encaissements et décaissements, mais également sur les nouvelles notions d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement.

L'INSA Centre Val de Loire, en ce qui concerne son système d'information budgétaire et comptable, fait partie de la vague 2 des établissements et la pleine application des normes GBCP s'est faite à compter du 1er janvier 2017.

- **Référentiel réglementaire**

Le compte financier est soumis à l'approbation du conseil d'administration en application des dispositions de l'article 212 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Il est établi sur les bases de l'instruction codificatrice BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024.

- **Référentiel comptable**

La comptabilité de l'établissement doit respecter les principes comptables fondamentaux conformément au deuxième alinéa de l'article 47-2 de la Constitution du 04/10/1958 : *« Les comptes financiers des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. »*.

Par ailleurs, les articles 56 et 57 du décret n°2012-1246 du 07/11/2012 traitent également de la comptabilité générale. La comptabilité est tenue conformément aux règles fixées par le Plan comptable général (PCG) et les règlements du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP).

L'établissement applique l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024 dans le respect des règles du Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP).
Un plan de compte spécifique aux contraintes et à la taille de l'établissement est déployé au sein du système d'information GFC-Cocktail.

- **Principes comptables**

Les comptes annuels de l'INSA CVL sont établis selon les principes comptables repris dans l'instruction comptable commune du 03/12/2024 (BOFIP-GCP-240027) et le recueil des normes comptables pour les établissements publics.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques ;

3) Les notes sur le bilan

3)1) ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Au bilan, les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée dans le patrimoine.

Les immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et développement, projets informatiques).

Les immobilisations corporelles sont des actifs physiques identifiables dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive, valeur représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Aux termes de la délibération n°2016-09-23-8, les biens répondant aux critères de définition d'un actif et dont la valeur unitaire à l'achat est supérieure à 800,00€ HT seront inscrits à l'actif. Ce seuil correspond au coût d'acuqisition du bien, soit le prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Un abaissement de ce seuil à 500,00€ HT, à compter de l'exercice 2026, a été acté par délibération n°2025-10-09-2.4.

- **<u>Le tableau des immobilisations</u>** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Comptes	Sens		Solde débiteur sauf 269 (= solde créditeur)	Saisie à la main	Saisie à la main - Débit Exo	Saisie à la main	Saisie à la main - Crédit Exo	Solde Balance = Solde débiteur + Débit - Crédit (sauf pour le 269)
				Augmentations		Diminutions		
		Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
		Immobilisations incorporelles	**1 214 277,77**	**0,00**	**999,00**	**0,00**	**0,00**	**1 215 276,77**
201	SD	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	SD	Frais de recherche et développement	105 752,38	0,00	0,00	0,00	0,00	105 752,38
205	SD	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 099 250,64	0,00	999,00	0,00	0,00	1 100 249,64
206	SD	Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
207	SD	Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208 + 232 + 237	SD	Autres immobilisations incorporelles	9 274,75	0,00	0,00	0,00	0,00	9 274,75
		Immobilisations corporelles	**59 251 023,65**	**3 114 629,30**	**770 299,88**	**0,00**	**58 074,79**	**63 077 878,04**
211+212	SD	Terrains	773 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00	773 158,00
213+214	SD	Constructions	39 026 691,47	3 114 629,30	30 749,33	0,00	0,00	42 172 070,10
215	SD	Installations techniques, matériels, et outillage	9 663 140,80	0,00	326 948,76	0,00	3 903,60	9 986 185,96
216	SD	Collections	27 317,08	0,00	0,00	0,00	0,00	27 317,08
217	SD	Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	SD	Autres immobilisations corporelles	9 760 716,30	0,00	412 601,79	0,00	54 171,19	10 119 146,90
22	SD	**Immobilisations mises en concession**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231+238	SD	**Immobilisations corporelles en cours**	3 122 079,20	0,00	458 652,81	3 114 629,30	17 721,35	448 381,36
24	SD	**Immobilisations grevées de droits**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	SD	**Immobilisations corporelles (Biens vivants)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Participations et créances rattachées à des participations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
261	SD	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
265	SD	Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	SD	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
267	SD	Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
268	SD	Créances rattachées à des sociétés en participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
269	SC	Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Autres immobilisations financières	**3 275,92**	**0,00**	**4 332,25**	**0,00**	**5 775,92**	**1 832,25**
271	SD	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	SD	Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
273	SD	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	SD	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	SD	Dépôts et cautionnements versés	3 275,92	0,00	4 332,25	0,00	5 775,92	1 832,25
276	SD	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAUX	**63 590 656,54**	**3 114 629,30**	**1 234 283,94**	**3 114 629,30**	**81 572,06**	**64 743 368,42**

La **délibération n°2022-12-08-3.11** prévoit les durées d'amortissement suivantes :

Libellé	Sur contrat de recherche	Besoins propres
Frais de recherche et développement	Durée du contrat	5 ans
Logiciels	Durée du contrat	3 ans
Brevets, licences	Durée du contrat	5 ans
Agencements et aménagements de terrain		40 ans
Bâtiments		Voir composants
Installations techniques		Voir composant de rattachement / 10 ans
Matériel scientifique passif	Durée du contrat	10 ans
Matériel scientifique alimenté		5 ans
Matériel d'enseignement nécessaire aux travaux pratiques hors informatique		10 ans
Outillage		10 ans
Collections		10 ans
Installations générales		Voire composant de rattachement
Matériel de transport		5 ans
Matériel de bureau		5 ans
Matériel informatique : **Ordinateur fixe et portable, serveur, disque dur, imprimante, périphériques informatiques, station de travail, carte informatique, onduleur de bureau et d'armoire, etc...**	Durée du contrat	**4 ans**
Matériel informatique éléments actifs réseaux : • **Switch, routeur, commutateur, contrôleur de réseaux ainsi que leurs options etc ...** • **Onduleur hors onduleur de bureau et d'armoire**		**7 ans**
Mobilier		10 ans
Matériel divers et audio	Durée du contrat	5 ans

S’agissant des bâtiments et installations générales, la dotation et comptabilisée par composant :

Composant	Nature	Durée d’amortissement
Structure	Fondations murs porteurs etc.....	50 ans
Toiture traditionnelle	Charpente, Isolation, matériaux de couverture (Tuiles, ardoises), Evacuation des eaux pluviales (Chéneaux gouttières, Descentes) Accessoires métalliques de finition	40 ans
Toiture terrasse	Elément porteur, Support d’étanchéité, Revêtement d’étanchéité et Protection d’étanchéité	30 ans
Menuiseries extérieures	Portes, fenêtres, volets etc.	25 ans
Façade traditionnelle	Maçonnerie	50 ans
Façade contemporaine	Mur rideau et bardage	25 ans
Equipements	Plomberie, Electricité (courants/ forts courants faibles), chauffage, Ascenseurs, Menuiseries intérieures	20 ans

La règle de l’amortissement linéaire est appliquée au prorata temporis dès la mise en service du bien.
Dans le système d’information, c’est la date de certification du service fait par l’ordonnateur (débit du compte d’immobilisation par contrepartie du compte 4084 au crédit) qui marque le point de départ du calcul de l’amortissement du bien.

Une immobilisation en cours est une immobilisation non achevée. Cela peut concerner une opération de travaux. A la date de mise en service du bien, le compte 23 concerné est soldé par le débit du compte 20 ou 21 approprié.

- **<u>Les dotations aux amortissements</u>** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Comptes	Sens		Solde Crédit	Crédit Exo	Débit Exo	Solde Balance = Solde Créditeur + Crédit - Débit
		Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
		Immobilisations incorporelles	**1 135 428,49**	**37 235,01**	**0,00**	**1 172 663,50**
2801	SC	Frais d'établissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2803	SC	Frais de recherche et développement	**81 151,08**	**7 946,61**	**0,00**	**89 097,69**
2805	SC	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	**1 045 002,66**	**29 288,40**	**0,00**	**1 074 291,06**
2806	SC	Droit au bail	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2807	SC	Fonds commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2808	SC	Autres immobilisations incorporelles	**9 274,75**	**0,00**	**0,00**	**9 274,75**
		Immobilisations corporelles	25 006 796,24	2 823 896,86	56 000,39	27 774 692,71
2811+2812	SC	Terrains	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2813+2814	SC	Constructions	**9 199 162,10**	**1 764 863,11**	**0,00**	**10 964 025,21**
2815	SC	Installations techniques, matériels, et outillage	**7 722 161,52**	**572 738,81**	**3 157,58**	**8 291 742,75**
2816	SC	Collections	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2817	SC	Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2818	SC	Autres immobilisations corporelles	**8 085 472,62**	**486 294,94**	**52 842,81**	**8 518 924,75**
282	SC	**Immobilisations mises en concession**	0,00	0,00	0,00	0,00
285	SC	**Immobilisations corporelles (Biens vivants)**	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAUX	**26 142 224,73**	**2 861 131,87**	**56 000,39**	**28 947 356,21**

Immeuble de Bourges Lahitolle : régularisation par comptabilisation d'une dotation aux amortissements exceptionnelle

A l'issue d'un test de dépréciation réalisé en 2014 par le service des Domaines (DGFiP), la valeur nette comptable de l'immeuble sis 10 boulevard Lahitolle à Bourges, propriété historique de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges (ENSIB) antérieurement à la création de l'INSA au 01/01/2014, avait été ramenée à 11 160 626,00€ pour le bâti et 492 870,00€ pour le non bâti.

Une dotation aux dépréciations avait, en conséquence, été comptabilisée à hauteur de 2 164 804,00€.

Dans le cadre du calcul de la dotation aux amortissements (DAP) à comptabiliser pour ce bien au titre de l'exercice 2025, il est apparu que la VNC, prise en compte pour la détermination des DAP suite à la nouvelle valeur actuelle consécutive au test de dépréciation, était erronée. En effet, le cumul des DAP des annuités 2012 et 2013 a été déduit par deux fois, sans qu'une explication rationnelle puisse y être apportée. La VNC a donc été indûment minorée et les DAP en résultant, également diminuées.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024, *« L'omission ou l'inexactitude est corrigée de manière rétrospective dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elle a été découverte »*. De plus, le plan d'amortissement est modifié pour l'avenir l'année suivant celle de la dépréciation.

Il est donc proposé de comptabiliser, à titre de régularisation, une DAP exceptionnelle de 473 031,64€, calculée sur la base d'un plan actualisé au 01/01/2015 comme suit :

Libellé	Valeur d'acquisition de chaque composant	Part de chaque composant	Durée d'amort. en année	Annuité DAP initiale	Dépréciation C/291 suite évaluation Domaines	Cumul DAP comptabilisées au 31/12/2024	Reconstit cumul DAP pour vérif	DAP comptabilisée en 2014 (puis =>31/12/2024)	DAP théorique 2014	Différence en erreur 2014 (à reprendre)	VNC théorique au 31/12/2014	DAP théorique à/c 2015 =>31/12/2024	Différence en erreur sur la période de 10 ans (à reprendre)	Durée résiduelle d'amort. Au 31/12/2014	Durée résiduelle d'amort. Au 31/12/2024	Total régul sur période au 31/12/2025 (non comprise DAP 2025)	Cumul DAP théoriques sur vie immo	Ecart (vérif)
Structure Bâtiment principal	3 817 800,00	26,79%	50	76 356,00	675 399,68	802 852,37	802 852,41	59 103,67	76 356,00	17 252,33	2 913 332,32	61 985,79	28 821,21	47	37	46 073,53	3 817 799,96	0,04
Toiture terrasse Bâtiment principal	848 400,00	5,95%	30	28 280,00	127 464,82	295 344,59	295 344,54	21 707,69	28 280,00	6 572,31	636 095,18	23 559,08	18 513,96	27	17	25 086,27	848 400,05	-0,05
Façade Bâtiment principal	848 400,00	5,95%	25	33 936,00	116 152,82	353 156,12	353 156,13	25 934,92	33 936,00	8 001,08	630 439,18	28 656,33	27 214,05	22	12	35 215,13	848 399,99	0,01
Equipements Bâtiment principal	2 969 400,00	20,83%	20	148 470,00	347 146,86	1 536 501,40	1 536 501,36	112 687,40	148 470,00	35 782,60	2 176 843,14	128 049,60	153 622,00	17	7	189 404,60	2 969 400,04	-0,04
Structure Pavillon N°86	81 900,00	0,57%	50	1 638,00	14 488,77	17 222,90	17 222,91	1 267,90	1 638,00	370,10	62 497,23	1 329,73	618,28	47	37	988,38	81 899,99	0,01
Toiture Pavillon N°86	18 200,00	0,13%	40	455,00	3 037,73	4 772,21	4 772,24	351,11	455,00	103,89	13 797,27	372,90	217,87	37	27	321,76	18 199,97	0,03
Façade Pavillon N°86	18 200,00	0,13%	50	364,00	3 219,73	3 827,36	3 827,31	281,76	364,00	82,24	13 888,27	295,50	137,39	47	37	219,64	18 200,05	-0,05
Equipement Pavillon N°86	63 700,00	0,45%	20	3 185,00	7 447,04	32 961,29	32 961,25	2 417,39	3 185,00	767,61	46 697,96	2 746,94	3 295,52	17	7	4 063,14	63 700,04	-0,04
Structure Pavillon N° 90	83 700,00	0,59%	50	1 674,00	14 807,21	17 601,47	17 601,43	1 295,77	1 674,00	378,23	63 870,79	1 358,95	631,87	47	37	1 010,10	83 700,04	-0,04
Toiture Pavillon N°90	18 600,00	0,13%	40	465,00	3 104,49	4 877,13	4 877,12	358,83	465,00	106,17	14 100,51	381,09	222,66	37	27	328,83	18 600,01	-0,01
Façade Pavillon N°90	18 600,00	0,13%	50	372,00	3 290,49	3 911,45	3 911,43	287,95	372,00	84,05	14 193,51	301,99	140,41	47	37	224,47	18 600,02	-0,02
Equipement Pavillon N°90	65 100,00	0,46%	20	3 255,00	7 610,72	33 685,72	33 685,67	2 470,52	3 255,00	784,48	47 724,28	2 807,31	3 367,95	17	7	4 152,43	65 100,05	-0,05
Structure Salle d'Armes	2 430 000,00	17,05%	50	48 600,00	429 886,64	511 009,33	511 009,31	37 619,03	48 600,00	10 980,97	1 854 313,36	39 453,48	18 344,47	47	37	29 325,45	2 430 000,02	-0,02
Toiture Salle d'Armes	540 000,00	3,79%	40	13 500,00	90 130,36	141 593,82	141 593,84	10 417,62	13 500,00	3 082,38	409 369,64	11 064,04	6 464,22	37	27	9 546,60	539 999,98	0,02
Façade Salle d'Armes	540 000,00	3,79%	50	10 800,00	95 530,36	113 557,58	113 557,62	8 359,78	10 800,00	2 440,22	412 069,64	8 767,44	4 076,55	47	37	6 516,77	539 999,96	0,04
Equipements Salles d'Armes	1 890 000,00	13,26%	20	94 500,00	220 956,28	977 971,15	977 971,16	71 724,65	94 500,00	22 775,35	1 385 543,72	81 502,57	97 779,21	17	7	120 554,56	1 889 999,99	0,01
	14 252 000,00	100,00%		**465 850,00**	**2 159 674,00**	**4 850 845,89**	**4 850 845,74**	**356 285,98**	**465 850,00**	**109 564,02**	**10 694 776,00**	**392 632,74**	**363 467,62**			**473 031,64**	**14 252 000,15**	

- **Les dépréciations** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Comptes	Sens		Solde Créditeur	Crédit Exo	Débit exo	Solde balance = Solde créditeur + Crédit - Débit
		Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
29	SC	Dépréciations des immobilisations	**2 164 804,00**	**0,00**	**0,00**	**2 164 804,00**
39	SC	Dépréciations des stocks et en-cours	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
49	SC	Dépréciations des comptes de tiers	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**5 000,00**
59	SC	Dépréciations des comptes financiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
		Total des dépréciations	**2 164 804,00**	**5 000,00**	**0,00**	**2 169 804,00**

S'agissant des dépréciations des comptes clients et comptes rattachés, la dotation de 5 000,00€ fait suite au jugement d'ouverture, en date du 03/10/2025, d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la SAS G2 MEGA CONCEPT, par le Tribunal de commerce de BLOIS (titre de recette TR-2025-000280 pour une prestation de mission industrielle).

Concernant les comptes 291126 et 291316, deux dépréciations avaient respectivement été comptabilisées consécutivement à l'évaluation réalisée par les Domaines et notifiée en date du 15/01/2014.
A cette occasion, les valeurs nettes comptables des immobilisations (terrain et constructions) avaient été comparées aux valeurs actuelles :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale de cet ensemble immobilier peut être estimée à :

Total bâti = 11 160 626 €uros.
Total non bâti = 492 870 €uros
(terrain d'assiette)
TOTAL général : **11 653 496 €uros.**

Par conséquent les dépréciations suivantes avaient été déterminées :

Total VNC **bâti** au 31/12/2014	13 320 300,00
Evalutation valeur actuelle Domaines au 31/12/2014	11 160 626,00
Différence (dépréciation)	2 159 674,00
Total VNC **non bâti** au 31/12/2014	498 000,00
Evalutation valeur actuelle Domaines au 31/12/2014	492 870,00
Différence (dépréciation)	5 130,00

ACTIF CIRCULANT

- **Les créances** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Les créances de l'établissement sont valorisées à leur valeur nominale

Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	**1 832,25**	**0,00**	**1 832,25**
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	0,00	0,00	0,00
- Autres créances immobilisées	1 832,25	0,00	1 832,25
		0,00	0,00
Créances de l'actif circulant	**4 472 805,94**	**4 214 018,38**	**258 787,56**
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	489 779,81	235 992,25	253 787,56
- Créances clients et comptes rattachés	3 790 028,76	3 785 028,76	5 000,00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	34 545,88	34 545,88	0,00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
- Créances sur les autres débiteurs	63,67	63,67	0,00
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	158 387,82	158 387,82	0,00
TOTAUX	4 474 638,19	4 214 018,38	260 619,81

A la clôture de l'exercice, seule la créance détenue sur la SAS G2 MEGA CONCEPT est dépréciée suite à ouverture d'une procédure de redressement judiciaire (titre de recette TR-2025-000280).

- **<u>La trésorerie</u>** *(source balance des comptes de classe 5 issue de Cocktail gfc-Compta)*

Les disponibilités sont retenues pour leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie de l'établissement est constituée des éléments ci-après :

Compte	Libellé	Solde au 31/12/2025
5117	Valeurs impayées	628,00
51511	Compte au Trésor - établissement	13 340 521,48
531	Caisse	136,00
54312	REGIE D'AVANCES CAMPUS BOURGES	4 000,00
Total des disponibilités		**13 345 285,48**

A noter que le compte de dépôts de fonds au Trésor n'est pas représentatif de la trésorerie disponible puisque hébergeant les disponibilités relatives aux dépenses d'intervention (bourses de mobilité) et les avances accordées par les tiers financeurs dans le cadre des contrats de recherche et conventions de reversement.
A cet égard, la trésorerie disponible -ou trésorerie dite non gagée- fait traditionnellement l'objet d'une enquête annuelle diligentée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

A noter également que le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) rattaché à la régie d'avances de Blois, a été définitivement clôturé le 12/03/2025. Le solde créditeur afférent de 3 974,47€ a été transféré sur le compte DFT de l'établissement.

3)2) PASSIF

- **<u>Les capitaux propres ou financements externes de l'actif</u>** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Les financements externes de l'actif sont comptabilisés dès réception de la notification d'attribution. L'INSA rapporte chaque année au résultat la quote-part correspondant à la dotation aux amortissements calculée au titre de la période pour l'immobilisation concernée.

		Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
				Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
		FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	**24 927 889,79**	**255 146,74**	**0,00**	**1 476 048,41**	**0,00**	**0,00**	**23 706 988,12**
101	SC	**Financements non rattachés à un actif**	**398 863,35**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**398 863,35**
		Financements rattachés à un actif	**24 529 026,44**	**255 146,74**	**0,00**	**1 476 048,41**	**0,00**	**0,00**	**23 308 124,77**
10411	SC	- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	21 233 340,73	190 000,00	0,00	1 385 323,97		0,00	20 038 016,76
10412	SC	- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
		- Financement des autres actifs :		0,00					
104131	SC	État	3 295 685,71	65 146,74	0,00	90 724,44		0,00	3 270 108,01
104132	SC	Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
104138	SC	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
		FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	**6 320 376,52**	**1 356 767,24**	**0,00**	**691 493,69**	**0,00**	**0,00**	**6 985 650,07**
		Financements non rattachés à un actif	396 577,01	0,00	0,00		0,00	0,00	377 978,94
1312	SC	- Régions	218 708,61	0,00	0,00		0,00	0,00	218 708,61
1313	SC	- Départements	65 489,80	0,00	0,00		0,00	0,00	65 489,80
1314	SC	- Communes et groupements de communes	459 847,05	0,00	0,00		0,00	0,00	459 847,05
1315	SC	- Autres collectivités et établissement publics	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1316	SC	- Union Européenne	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1317	SC	- Autres organismes	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1318	SC	- Autres	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
		Financements rattachés à un actif	**5 923 799,51**	**1 356 767,24**	**0,00**	**672 895,62**	**0,00**	**0,00**	**6 607 671,13**
13412	SC	- Régions	959 272,01	1 075 154,58	0,00	324 959,93		0,00	1 709 466,66
13413	SC	- Départements	4 614 784,44	0,00	0,00	225 431,77		0,00	4 389 352,67
13414	SC	- Communes et groupements de communes	33 961,19	150 000,00	0,00	3 584,83		0,00	180 376,36
13415	SC	- Autres collectivités et établissement publics	43 178,03	123 289,80	0,00	78 100,58		0,00	88 367,25
13416	SC	- Union Européenne	28 414,47	0,00	0,00	5 509,21		0,00	22 905,26
13417	SC	- Autres organismes	37 749,28	8 322,86	0,00	15 941,93		0,00	30 130,21
13418	SC	- Autres	206 440,09	0,00	0,00	19 367,37		0,00	187 072,72
139	SD		**-347 468,45**			**18 598,07**			**-366 066,52**
		TOTAUX	**31 248 266,31**	**1 611 913,98**	**0,00**	**2 167 542,10**	**0,00**	**0,00**	**30 692 638,19**

- **<u>Le résultat de l'exercice</u>** *(source Cocktail gfc-Compta)*

Le résultat consolidé de l'exercice s'élève en 2025 à **58 862,66€** contre 40 861,75€ en 2024.

Concernant le seul établissement principal (code de gestion 900), le résultat s'élève à 213 677,74€. Il est réduit à 58 862,66€ après absorption de la gestion déficitaire de 154 825,08€ du service à comptabilité distincte « Salle d'armes ».

Le résultat du SACD se décline comme suit :

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	290 719,21	261 971,18	Autres produits de gestion (refacturations UO et Bourges+)	140 826,17	213 400,45
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	4 932,04	25 756,57	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		58 181,42
TOTAL CHARGES	**295 651,25**	**287 727,75**	**TOTAL PRODUITS**	**140 826,17**	**271 581,87**
			Résultat de l'activité (perte)	**-154 825,08**	-16 145,88

- **<u>Les provisions</u>** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

		Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
					Provision utilisée	Provision non utilisée	
		Provisions pour risques					
1511	SC	Provisions pour litiges	**31 650,00**	**7 500,00**		**31 650,00**	**7 500,00**
1515	SC	Provisions pour pertes de change	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1516	SC	Provisions pour pertes sur contrat	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1518	SC	Autres provisions pour risques	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
		Provisions pour charges					
153	SC	Provisions pour pensions obligatoires similaires	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
154	SC	Provisions pour restructurations	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
155	SC	Provisions pour impôts	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1572	SC	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1581	SC	Provisions pour remises en état	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1582	SC	Provisions pour CET	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1583	SC	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1587	SC	Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
1588	SC	Autres provisions pour charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
		Total des provisions	**31 650,00**	**7 500,00**	**0,00**	**31 650,00**	**7 500,00**

La dotation constatée en balance d'entrée à hauteur de 31 650,00€ a pu être reprise en intégralité suite à décision, favorable à l'établissement, du Tribunal d'Orléans en date du 15/05/2025.
En revanche, deux requêtes en appel formées en 2025 devant la même juridiction administrative ont conduit l'établissement à provisionner respectivement à hauteur de 2 500,00€ et 5 000,00€.

- **Les dettes** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Dettes non financières	**7 016 632,32**	**3 149 622,31**	**3 867 010,01**	**0,00**
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 558,76	363 558,76	0,00	0,00
- Dettes fiscales et sociales	893 009,56	893 009,56	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	4 666 871,64	1 166 717,91	3 500 153,73	0,00
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	344 908,45	0,00	344 908,45	0,00
- Autres dettes non financières	29 263,77	7 315,94	21 947,83	0,00
- Produits constatés d'avance	719 020,14	719 020,14	0,00	0,00
TOTAUX	7 016 632,32	3 149 622,31	3 867 010,01	0,00

4) Les notes sur le compte de résultat

- **<u>Les charges d'exploitation</u>** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Compte de résultat - Partie CHARGES		
	Solde Balance N	Balance d'entrée N-1
CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0,00	0,00
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	3 205 124,87	3 289 134,51
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	11 437 288,64	11 352 571,11
Charges sociales	6 981 688,87	6 748 435,16
Intéressement et participation	13 849,52	9 526,50
Autres charges de personnel	219 610,62	224 224,91
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	871 596,81	1 032 966,72
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 875 706,27	2 400 789,35
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**25 604 865,60**	**25 057 648,26**
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0,00	0,00
Transfert aux entreprises	0,00	0,00
Transfert aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transfert aux autres entités	30 000,00	60 000,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	**30 000,00**	**60 000,00**
TOTAL CHARGES DE FONTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	**25 634 865,60**	**25 117 648,26**
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**0,00**	**0,00**
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	**58 852,66**	**40 861,75**
TOTAL CHARGES	**25 693 718,26**	**25 158 510,01**

S’agissant des dépenses fournisseurs, 3 135 demandes de paiement ont été mises en paiement en 2025 au profit des partenaires économiques de l’établissement pour un montant TTC de 5 660 766,37€ (hors missions).

Les honoraires des commissaires aux comptes, ont fait l’objet de la comptabilisation d’une charge à payer à comptabiliser (CAPAC) sur 2025 pour 18 804,97€ HT (22 565,96€ TTC), leur mission de certification se rattachant à ce même exercice.
Le montant des honoraires servis au titre de la présente mission tient compte de la révision des prix annuelle, conformément aux dispositions respectives des articles 1.6. et 3.2 du cahier des clauses particulières de l’accord cadre n°19-20-PAM-CAC.

Pour mémoire, les charges à payer à comptabiliser (cf. factures non parvenues) sont représentatives des biens effectivement livrés et prestations effectivement réalisées durant l’exercice 2025, mais n’ayant pas fait l’objet d’une certification de service fait avant la clôture.
En effet, seule la certification du service fait, par l’ordonnateur, générant mouvement corrélatif dans le système d’information, des comptes de charge de classe 6 ou d’immobilisations de classe 2 subdivisés, il importe de comptabiliser manuellement, via l’objet de gestion « demande de comptabilisation », les opérations pour lesquelles la prise en compte n’a pu intervenir dans l’outil applicatif en l’absence d’action du certificateur responsable de centre de ressources.

La masse salariale a augmenté de 318k€ au compte financier en 2025.
Cette variation est notamment due à :

- ✓ Des mesures réglementaires (revalorisation du régime indemnitaire obligatoire C1/PES, hausse du CAS pension, glissement vieillesse technicité) ;
- ✓ Des mesures discrétionnaires (heures complémentaires et vacations).

- **Les produits d'exploitation** *(source Cocktail GFC - Macro Compte Financier – v7.8)*

Compte de résultat - Partie PRODUITS		
	Solde Balance de fin exo	Balance d'entrée N-1
PRODUITS	**Exercice N**	**Exercice N-1**
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	**19 806 721,20**	**20 821 953,53**
Subventions pour charges de service public	16 670 457,00	16 628 145,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 024 318,05	4 083 450,84
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	400,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	111 546,15	110 357,69
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	**3 687 573,24**	**2 644 518,45**
Ventes de biens ou prestations de services	3 487 725,00	2 421 108,04
Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	199 848,24	223 410,41
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits	**2 199 423,82**	**1 692 038,03**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	31 881,72	79 511,72
Reprises du financement rattaché à un actif	2 167 542,10	1 612 526,31
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**25 693 718,26**	**25 158 510,01**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financier	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	**0,00**	**0,00**
TOTAL PRODUITS	**25 693 718,26**	**25 158 510,01**

Les produits suivent les modalités de comptabilisation suivantes :

- ✓ Les droits de scolarité sont comptabilisés au comptant conformément à la norme 4 du Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP). A cet égard, le Conseil de normalisation des comptes publics précise, dans son avis n°2022-02 du 13/01/2022 que, « *En raison du principe de gratuité précédemment évoqué, les droits d'inscription sont assimilés à des « produits provenant d'opérations sans contrepartie directe d'une valeur équivalente » et sont comptabilisés en une fois à l'inscription, car le droit de l'établissement naît dès cet instant* » ;
- ✓ Les prestations de formation continue sont comptabilisées à l'échéance prévue aux contrats et conventions ;
- ✓ Les autres prestations sont comptabilisées consécutivement à leur réalisation effective (acquisition du droit).

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- ✓ De la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par l'État ;
- ✓ Des subventions destinées à financer un projet particulier (projets de recherche…).

L'établissement peut également percevoir des subventions d'investissement (projets pluriannuels de recherche, contrats de plan…).

En dehors de la SCSP et des subventions relatives aux contrats de recherche, les financements externes sont comptabilisés de la manière suivante :

	Subvention annuelle	**Subvention pluriannuelle**
Subvention sans condition	Au moment de la notification de la subvention	Au moment de la notification de la subvention et en fonction du rythme défini par l'acte attributif
Subvention avec condition	Au moment de la réalisation de la condition	A hauteur des dépenses réalisées

S'agissant des contrats de recherche, les produits afférents s'étalant sur plusieurs années (subventions et prestations) sont comptabilisés en fin d'exercice en produits à recevoir en tenant compte des dépenses effectivement réalisées depuis le début de l'opération, déduction faite des éventuels produits déjà comptabilisés.
En outre, les avances encaissées dans le cadre du financement des contrats de recherche font désormais systématiquement l'objet d'un titre d'avance et ne sont comptabilisées en produits définitifs qu'à la réalisation définitive du projet.

Le produit de la taxe d'apprentissage est comptabilisé à hauteur des montants encaissés durant l'exercice.

Les dépenses d'intervention engagées dans le cadre des bourses de mobilité sont exclusivement gérées en opérations pour comptes de tiers et n'ont donc aucune incidence sur les comptes de produits. En effet, l'établissement ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour son compte propre dans ces dispositifs.

Focus sur la SCSP *(source notification ministérielle)*

Aux termes de la notification définitive du 12/12/2025, la SCSP s'élève à 16 670 457,00€ pour l'exercice 2025 et s'articule comme suit :

	Crédits 2025 (AE=CP)
Crédits de masse salariale	14 662 076 €
Crédits de fonctionnement	2 008 381 €
Dotation à inscrire au budget 2025	**16 670 457 €**

Au compte financier, elle représente 65% du total des produits comptabilisés (dont produits calculés), et 71% des produits encaissables (hors reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et quotes-parts de subventions virées au résultat).

La subvention a été versée selon le calendrier suivant :

Libellé	Quotité	Date versement	Montant
1er acompte	25,00%	16/01/2025	4 032 460,00 €
2ème cacompte	25,00%	02/04/2025	4 032 460,00 €
3ème acompte	35,00%	17/07/2025	5 645 427,00 €
Solde	15,00%	13/10/2025	2 419 459,00 €
Notification initiale - Masse salariale		09/05/2025	227 766,00 €
Notification initiale - Fonctionnement		09/05/2025	19 900,00 €
Notification intermédiaire - Masse salariale		25/07/2025	72 204,00 €
Notification définitive - Masse sariale		03/12/2025	20 781,00 €
Notification définitive - Fonctionnement		11/12/2025	200 000,00 €
		Total des versements	**16 670 457,00 €**

Focus sur les droits de scolarité *(source logiciel de suivi des inscriptions CORIANDRE)*

Des droits de scolarité ont été encaissés pour un montant brut de 791 385,00€ en 2025. 40 696,00€ ont été remboursés rétrospectivement aux étudiants boursiers ou bénéficiant d'une exonération selon décision du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Les encaissements bruts sont ainsi ramenés à 750 689,00€ et comptabilisés en produits, respectivement aux comptes 706211 pour les étudiants nationaux ou communautaires (416 041,00€) et 706212 pour les étudiants extra-communautaires (334 648,00€).

	2024				2025				Variation 2024/2025			
Nature de l'exonération	Nombre d'inscrits	Montant théorique droits	Montant réel droits encaissés	Montant des droits exonérés	Nombre d'inscrits	Montant théorique droits	Montant réel droits encaissés	Montant des droits exonérés	Nombre d'inscrits	Montant théorique droits	Montant réel droits encaissés	Montant des droits exonérés
Tarif normal	704	653 300 €	526 679 €	126 621 €	703	596 238 €	571 337 €	24 901 €	-1	-57 062 €	44 658 €	-101 720 €
Apprenti	311	342 204 €	400 €	341 804 €	292	315 896 €	1 656 €	314 240 €	-19	-26 308 €	1 256 €	-27 564 €
Apprenti Démissionnaire	1	618 €	0 €	618 €	1	3 941 €	0 €	3 941 €	0	3 323 €	0 €	3 323 €
Boursier	310	228 050 €	6 780 €	213 512 €	276	191 203 €	18 193 €	173 010 €	-34	-36 847 €	11 413 €	-40 502 €
Exonération suite commission FSDIE	39	122 976 €	73 672 €	49 304 €	45	146 836 €	114 410 €	32 426 €	6	23 860 €	40 738 €	-16 878 €
Exonération réinscription non B2/FLE et/ou mobilité	68	110 505 €	0 €	110 505 €	42	69 445 €	0 €	69 445 €	-26	-41 060 €	0 €	-41 060 €
Accord d'échange UE					2	7 882 €	628 €	7 254 €	2	7 882 €	628 €	7 254 €
Accord d'échange Hors UE	75	286 635 €	34 608 €	252 027 €	79	311 339 €	33 284 €	278 055 €	4	24 704 €	-1 324 €	26 028 €
Accord Hué à partir de 2019	69	243 984 €	5 562 €	238 422 €	71	247 385 €	3 140 €	244 245 €	2	3 401 €	-2 422 €	5 823 €
Accord Hué avant 2019	1	3 879 €	618 €	3 261 €				0 €	-1	-3 879 €	-618 €	-3 261 €
Contrat de professionnalisation	37	130 479 €	0 €	130 479 €	47	152 097 €	200 €	151 897 €	10	21 618 €	200 €	21 418 €
Résident fiscal	25	94 917 €	18 711 €	76 206 €	36	132 959 €	21 772 €	111 187 €	11	38 042 €	3 061 €	34 981 €
Pays aidés					37	131 618 €	22 114 €	109 504 €	37	131 618 €	22 114 €	109 504 €
Accord EUROMED payant	7	27 153 €	4 326 €	22 827 €	1	3 941 €	628 €	3 313 €	-6	-23 212 €	-3 698 €	-19 514 €
Accord EAV&T Paris Est	5	3 090 €	0 €	3 090 €	10	6 280 €	1 257 €	5 023 €	5	3 190 €	1 257 €	1 933 €
Doctorat (CSC, Co-tutelle, ...)	5	1 955 €	0 €	1 955 €	4	1 588 €	0 €	1 588 €	-1	-367 €	0 €	-367 €
Démissionnaire	2	1 236 €	1 236 €	0 €	1	628 €	628 €	0 €	-1	-608 €	-608 €	0 €
Autres cas	2	4 497 €	0 €	4 497 €	5	12 705 €	2 138 €	10 567 €	3	8 208 €	2 138 €	6 070 €
Campus France	2	7 758 €	0 €	7 758 €	1	3 941 €	0 €	3 941 €	-1	-3 817 €	0 €	-3 817 €
Accord ISAE (ENSMA)	1	618 €	0 €	618 €	2	1 256 €	0 €	1 256 €	1	638 €	0 €	638 €
TOTAL GENERAL	**1 664**	**2 263 854 €**	**672 592 €**	**1 583 504 €**	**1 655**	**2 337 178 €**	**791 385 €**	**1 545 793 €**	**-9**	**73 324 €**	**118 793 €**	**-37 711 €**

La comptabilisation des produits afférents aux contrats d'apprentissage

Depuis le 01/01/2025, les produits liés aux contrats d'apprentissage sont comptabilisés au crédit du compte 706231 « Formation - contrat d'apprentissage » ce, pour répondre aux préconisations de l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024.

Ces produits sont ainsi dissociés des versements de la taxe d'apprentissage bénéficiant à l'établissement et comptabilisés au crédit du compte 7481.

5) Les autres informations

- **<u>La situation des effectifs au 31/12/2025</u>** *(source rapport de l'ordonnateur BR 2025)*

Année	2021	2022	2023	2024	BI 2025	BR 2025
Plafond Emplois Etat autorisé	**184,0**	**184,0**	**185,0**	**185,0**	**185,0**	**185,0**
Consommation du Plafond Etat	89,0%	88,2%	88,3%	86,8%	89,8%	87,3%

Plafond d'emplois	2021	2022	2023	2024	BI 2025	BR 2025	▲ / 2024	▲ / BI 2025
ETPT plafond Etat	**163,7**	**162,2**	**163,4**	**160,6**	**166,1**	**161,6**	**1,0**	**-4,5**
Titulaires	*126,3*	*122,2*	*118,5*	*118,2*	*119,5*	*116,4*	*-1,8*	*-3,2*
Non titulaires	*37,5*	*39,1*	*41,0*	*41,2*	*42,7*	*42,3*	*1,1*	*-0,4*
DSG		*0,9*	*3,6*				*0,0*	*0,0*
COMP				*1,2*	*3,8*	*2,9*	*1,7*	*-0,9*
ETPT plafond Ressources Propres	**51,2**	**54,6**	**61,3**	**72,7**	**80,1**	**74,9**	**2,2**	**-5,2**
ETPT sur ressources propres	30,8	33,8	37,7	40,3	41,1	40,3	0,0	-0,8
ETPT sur projets (hors Recherche)		0,2	1,9	3,9	5,4	4,4	0,5	-1,0
ETPT Recherche	20,4	20,6	21,7	28,5	33,6	30,2	1,8	-3,4
TOTAL	**214,9**	**216,8**	**224,7**	**233,2**	**246,1**	**236,4**	**3,2**	**-9,7**

Les facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 sont imputables à :

- ✓ 85% à des mesures règlementaires (le glissement vieillesse technicité, la hausse du compte d'affectation spéciale « Pension », l'augmentation de l'indemnitaire C1) ;
- ✓ 13 % à la continuité du contrat d'objectifs, de moyens et de performance ;
- ✓ Les dépenses de personnels fléchées sur des contrats de recherche ou sur projets en hausse de 39 % entre 2024 et 2025 ;
- ✓ Les mesures discrétionnaires qui impactent à la baisse la masse salariale entre 2024 et 2025 pour -38%. La baisse est surtout portée par un schéma d'emploi négatif du fait de plusieurs départs de titulaires entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025.

- **Les filiales et participations : le GIP groupe INSA est désormais opérationnel depuis le 04/12/2024**

Historiquement, le groupe INSA rassemble 7 établissements répartis sur l'ensemble du territoire métroplolitain :

- ✓ INSA Centre Val de Loire
- ✓ INSA Hauts-de-France
- ✓ INSA Lyon
- ✓ INSA Rennes
- ✓ INSA Rouen-Normandie
- ✓ INSA Strasbourg
- ✓ INSA Toulouse

La création de la nouvelle structure a eu pour corollaire en 2025 la suppression du service d'admission du groupe INSA (SAGI) avec lequel chaque INSA membre du groupe avait signé une convention dans le cadre du recrutement des étudiants.

- **Les engagements hors bilan**

Aux termes d'une concertation entre la direction des affaires financières et l'agence comptable, aucun passif éventuel n'a été identifié à la date du 31/12/2025. La présente annexe ne fait par conséquent mention d'aucun engagement hors bilan.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE

COMPTE FINANCIER 2025
RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

Conseil d'administration du 12 mars 2026

IINTRODUCTION

I RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

II DÉPENSES

2.1 Les dépenses de personnel
2.1.1 Évolution des emplois
2.1.2 Évolution de la masse salariale par plafond d'emploi
2.1.3 Évolution de la masse salariale par facteur d'évolution
3.1.4 Conclusions sur les dépenses de personnel 2025

2.2 Les dépenses de fonctionnement hors personnel

2.3 Les dépenses d'investissement

III RECETTES

3.1 Les recettes globalisées
3.1.1 Subvention pour charges de service public
3.1.2 Autres financements de l'État
3.1.3 Fiscalité affectée
3.1.4 Autres financements publics
3.1.5 Recettes propres

3.2 Les recettes fléchées
3.2.1 Financements de l'État fléchés
3.2.2 Autres financements publics fléchés
3.2.3 Recettes propres fléchées

IV ANALYSE DE LA SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE

4.1 Solde budgétaire et variation de trésorerie

4.2 Situation patrimoniale

4.3 Soutenabilité budgétaire

CONCLUSION

INTRODUCTION

Cette note a pour objet de présenter, de manière synthétique, l'exécution budgétaire 2025. Plusieurs faits notables ont eu des incidences budgétaires sur cet exercice.

Cette année 2025 a été marquèe par l'absence de vote de loi de finances initiale par le Parlement avant la fin de l'année 2024. Afin d'assurer la continuité de la vie nationale et des services publics, une loi spéciale a ouvert les crédits applicables aux seuls « services votès », c'est à dire mettant à disposition des crédits dans la limite de ceux inscrits en loi de finances initiale pour 2024. Ces « services votés » correspondent aux crédits indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics dans des conditions normales et selon les modalités prévues par la loi de finances initiale pour 2024.
Dans ce contexte, le BI 2025 de l'établissement n'a pu être entièrement déployé qu'après la promulgation de la loi de finances initiale le 17 février 2025. Cet ètat de fait a généré une sous exécution de crédits budgétaires sur les diffèrentes enveloppes, qui n'a pu se "rattraper" au cours de l'exercice et se retrouve donc au présent compte financier.

Par ailleurs, le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) est entré en vigueur au 1er janvier 2025.
Ainsi, la soutenabilité budgétaire des EPSCP, et donc du compte financier 2025, n'est plus appréciée au regard de la perte comptable mais selon trois critères cumulatifs définis par l'arrêté du 5 décembre 2024 :

1) Le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement ;
2) Le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement ;
3) Les charges de personnel doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables (ratio «Dizambourg»).

L'analyse de ces trois critères de soutenabilité est présentée en troisième partie.

On peut également mentionner la réalisation des actions du Contrat d'Objectifs, de moyens et de performance (COMP 2023/2025) qui s'est poursuivie au cours de cette troisième et dernière année, avec une exècution principalement sur l'enveloppe personnel, sans encaissement du solde dans la SCSP 2025 (20 % de la subvention globale de 350 K€, soit 70 K€).

Enfin, la convention relative au service de santé universitaire (SSU) avec l'université d'Orléans permet aux étudiants du campus de Bourges de bénèficier des services de médecine de prévention au même titre que les étudiants du campus de Blois. Elle est entrée en vigueur au 1er décembre 2024 et est donc comptabilisée pour sa première année pleine sur l'exercice 2025.

Ainsi, le budget 2025 s'est exécuté à 104 % en recettes et à 95 % en dépenses.
C'est dans ce contexte qu'est présenté le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2025.

I. RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

L'exécution du budget 2025 est résumée dans le tableau 2 de la liasse budgétaire :

Tableau n°2 « autorisations budgétaires »

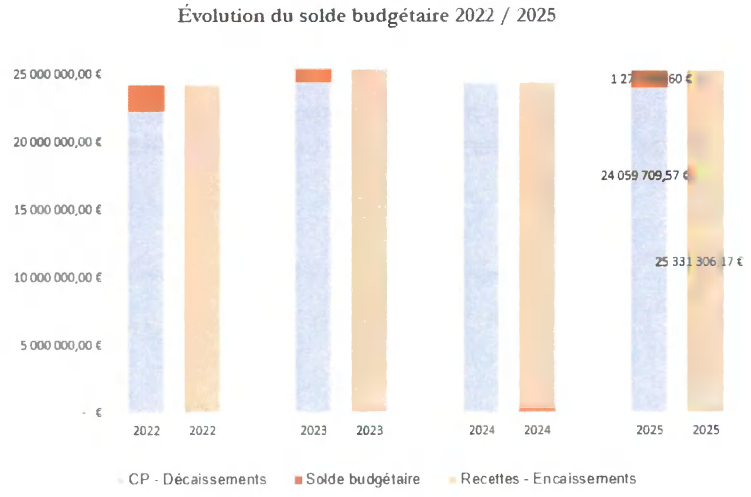
Dépenses							Recettes			
	AE			CP						
	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	
Personnel	19 557 573	18 997 557	18 867 771,45	19 557 573	18 997 557	18 867 797,91	21 364 691	21 883 994	22 934 067,82	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088,84*	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088,84*	16 030 131	16 449 676	16 670 457,00	Subvention pour charges de service public
							408 059	388 100	381 700,00	Autres financements de l'Etat
							106 000	111 546	111 546,15	Fiscalité affectée
Fonctionnement & Intervention	5 360 408	5 369 776	5 166 655,96	5 183 183	4 564 947	3 970 608,79	1 551 341	1 280 932	2 031 312,35	Autres financements publics
							3 269 160	3 653 740	3 739 042,32	Recettes propres
							2 940 968	2 457 636	2 397 248,36	Recettes fléchées **
							12 171	3 984	22 632,00	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	3 002 449	2 581 644	2 344 405,17	2 617 141	1 770 498	1 221 302,87	2 569 345	2 092 212	2 020 896,97	Autres financements publics fléchés
							359 450	361 440	353 719,38	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES (B)	27 920 430	26 948 977	26 378 832,58	27 357 897	25 333 002	24 059 709,57	24 305 667	24 341 630	25 331 306,17	TOTAL DES RECETTES (C)
Solde budgétaire EXCEDENT (D1=C-B)						1 271 596,60	3 052 240	991 372		Solde budgétaire DEFICIT (D2=B-C)

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement décaissés. Le budget global 2025 prévu au budget rectificatif n°1, en dépenses à 25 333 K€ de crédits de paiement (CP) est réalisé à 24 060 K€ et, prévu en recettes à 24 342 K€ est exécuté à 25 331 K€ générant ainsi un solde budgétaire excédentaire de 1 272 K€, soit un écart de 2 263 K€ avec le déficit prévu au BR1 2025 (- 991 K€).

Cet écart significatif s'explique à deux niveaux :

1) les recettes enregistrent une variation positive de 990 K€ (+ 4 %) par rapport aux prévisions : + 1 050 K€ pour les recettes globalisées et - 60 K€ pour les recettes fléchées. Deux recettes globalisées, le versement en avance de phase d'une participation aux travaux du CPER de Blois à hauteur de 755 K€ et un versement exceptionnel du ministère de 221 K€ de SCSP, n'étaient pas connues lors de l'élaboration du BR1 2025 et ne pouvaient donc pas y figurer.
2) à l'inverse, les dépenses totales, toutes enveloppes confondues, sont sous-exécutées de 1 273 K€ (- 5 %). Cette sous-consommation concerne les trois enveloppes et traduit une tendance générale de glissement des projets, des actions, de 2025 à 2026.

De par ces encaissements exceptionnels, les recettes retrouvent leur niveau de 2023 et, conjuguées à la sous-exécution des dépenses, permettent de dégager à nouveau un résultat budgétaire excédentaire, aprés le résultat budgétaire déficitaire de 2024.



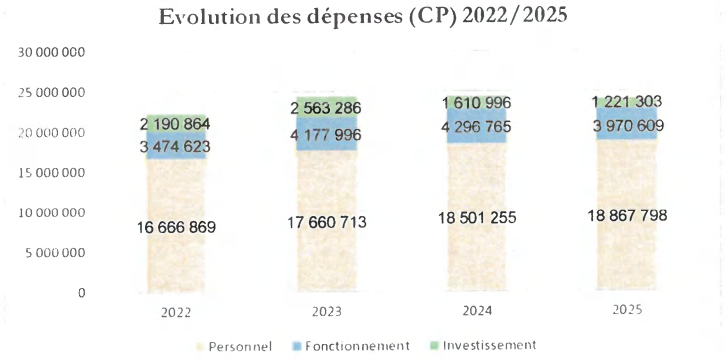
II. DÉPENSES

Comme indiqué en première partie, le budget global 2025 prévu au budget rectificatif n°1 à 25 333 K€ de crédits de paiement est exécuté à 24 060 K€ soit un taux d'exécution de 95 %.

Les dépenses budgétaires 2025 correspondent aux paiements effectifs de l'année, qu'ils proviennent d'engagements 2025 ou d'engagements des années antérieures.

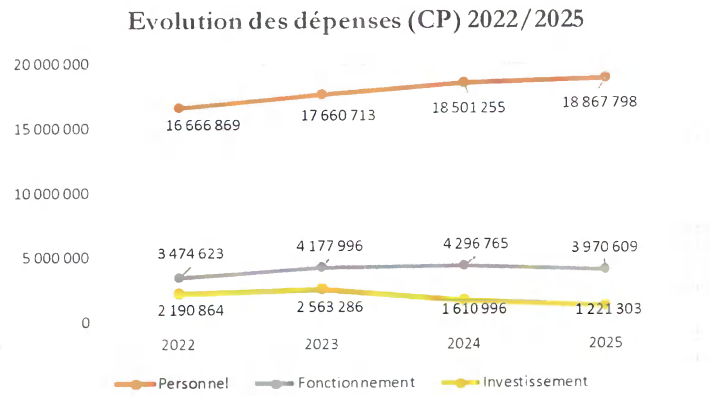
Extrait du tableau n°2 « autorisations budgétaires » - partie dépenses

Dépenses						
	AE			CP		
	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Personnel	19 557 573	18 997 557	18 867 771,45	19 557 573	18 997 557	18 867 797,91
dont contributions employeur au CAS Pension	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088,84*	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088,84*
Fonctionnement & intervention	5 360 408	5 369 776	5 166 655,96	5 183 183	4 564 947	3 970 608,79
Investissement	3 002 449	2 581 644	2 344 405,17	2 617 141	1 770 498	1 221 302,87
TOTAL DES DÉPENSES (B)	27 920 430	26 948 977	26 378 832,58	27 357 897	25 333 002	24 059 709,57



Après quatre années consécutives d'augmentation, les dépenses totales 2025 (CP) sont en baisse par rapport à 2024 (- 1,4 %) et s'élèvent à 24 060 K€. Cette baisse entre les exercices 2024 et 2025 masque des disparités entre les enveloppes :

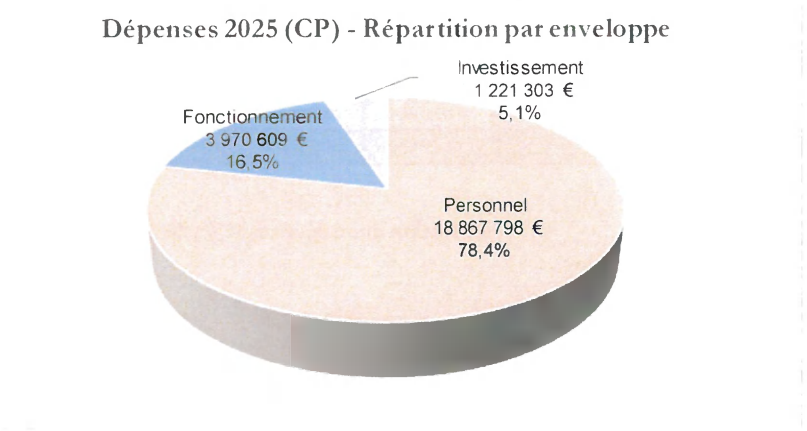
1) les dépenses d'investissement baissent de 390 K€ (- 24,2 %) en raison de la fin des travaux du plan de relance de Bourges et le lancement des travaux CPER 2021/2027 dont les paiements restent limités.
2) les dépenses de fonctionnement baissent également, mais dans une moindre mesure (- 7,6 %) et après plusieurs années de hausse ;
3) les dépenses de personnel connaissent une progression de 367 K€ (+ 2 %), continue mais inférieure aux exercices précédents.



En élargissant la période d'analyse aux quatre derniéres années, on constate que les dépenses totales sont passées de 22 332 K€ en 2022 à 24 060 K€ en 2025 soit une augmentation de 1 727 K€, soit + 7,7 %. Cette augmentation se répartit de la manière suivante entre les enveloppes :

1) les dépenses de personnel ont augmenté de 2 201 K€, soit + 13,2 % sur la période ;
2) les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 496 K€, soit + 14,3 % sur la période ;
3) les dépenses d'investissement, par nature fluctuantes selon le degré de maturité des opérations du PPI, ont diminué de 970 K€, soit - 44,3 %.

Ainsi, la part des dépenses de personnel dans les dépenses budgétaires totales augmente et représente 78,4 % (75,8 % en 2024 et 72,4 % en 2023). Les dépenses de fonctionnement sont stables à ± 16,5 % tandis que les dépenses d'investissement baissent de 6,5 % à 5 %.



Une analyse détaillée des dépenses par enveloppe est présentée dans les parties 2.1 à 2.3.

2.1 Les dépenses de personnel - Tableaux budgétaires n°1, n°2 et n°3

2.1.1 Évolution des emplois

A. Le plafond d'emploi

* ▲ = variation

Plafond d'emplois	Execution 2022	Execution 2023	Execution 2024	BI 2025	BR 2025	Exécution 2025	▲ 2025 / 2024
Plafond Emplois autorisé	**184**	**185**	**185**	**185**	**185**	**185**	
ETPT Plafond Etat	162,2	163,4	160,6	166,1	161,6	161,3	0,7
ETPT Plafond Ressources Propres	54,6	61,3	72,7	80,1	74,9	73,7	1,0
TOTAL	216,8	224,7	233,2	246,1	236,4	235,0	1,8
Consommation Plafond autorisé	***88,2%***	***88,3%***	***86,8%***			***87,2%***	

Le plafond d'emploi Etat a été modifié à la dotation initiale 2023, avec l'octroi d'un ETP supplémentaire pour un contrat doctoral. Le plafond d'emploi Etat est ainsi passé de 184 à 185 cette année-là. Ce plafond n'avait pas été augmenté depuis 2018. Il n'a pas évolué depuis. Depuis 2022, la consommation du plafond d'emplois présente une stabilité apparente, assortie d'un léger repli continu, oscillant entre 86,8 % et 87,2 % du plafond autorisé.

B. Analyse des ETPT

▲ = delta (variation)

Plafond d'emplois	2022	2023	2024	BI 2025	BR 2025	CF 2025	▲ / 2024	▲ / BI 2025
ETPT plafond Etat	**162,2**	**163,4**	**160,6**	**166,1**	**161,6**	**161,3**	**0,7**	**-4,8**
Titulaires	*122,2*	*118,5*	*118,2*	*119,5*	*116,4*	*116,3*	*-1,9*	*-3,3*
Non titulaires	*39,1*	*41,0*	*41,2*	*42,7*	*42,3*	*42,2*	*1,0*	*-0,5*
DSG	*0,9*	*3,6*					*0,0*	*0,0*
COMP			*1,2*	*3,8*	*2,9*	*2,8*	*1,6*	*-1,0*
ETPT plafond Ressources Propres	**54,6**	**61,3**	**72,7**	**80,1**	**74,9**	**73,8**	**1,1**	**-6,3**
ETPT sur ressources propres	33,8	37,7	40,3	41,1	40,3	40,3	0,0	-0,8
ETPT sur projets (hors Recherche)	0,2	1,9	3,9	5,4	4,4	3,9	0,0	-1,5
ETPT Recherche	20,6	21,7	28,5	33,6	30,2	29,5	1,1	-4,1
TOTAL	216,8	224,7	233,2	246,1	236,4	235,0	1,8	-11,1

En 2025, l'évolution des ETPT demeure contenue par rapport à l'exercice précédent, la progression étant limitée à +1,8 ETPT, essentiellement portée par les effectifs de la Recherche et du COMP. Sur la période 2021-2025, la dynamique était plus soutenue, avec une augmentation annuelle moyenne d'environ +5,6 ETPT.

L'évolution de la consommation entre 2025 et 2024, est répartit comme suit :

- **Plafond Etat : + 0.7 ETPT consommés sur 12 mois.** Ceci s'explique par :
  - Titulaires enseignants : -2.15 ETPT (4 départs entre 09/24 et 12/25)
  - Titulaires BIATSS : + 0.24 ETPT BIATPSS (1 arrivée et 1 disponibilité)
  - Non titulaires : + 1 ETPT (recrutement ATER pour pallier aux départs des enseignants titulaires)
  - COMP : impact de + 1.6 ETPT en 2025/2024
- **Plafond Ressources propres : + 1.1 ETPT consommés sur 12 mois.** Ceci s'explique par :
  - Enseignants et emplois administratifs : stable
  - Emplois sur contrats Recherche : +1.1 ETPT
  - Emplois sur contrats de projet : stable

L'exécution réelle des ETPT 2025 est inférieure aux prévisions BI 2025 de -11.1 ETPT (Plafond Etat : - 4.8 ETPT et Plafond Ressources propres : - 6.3 ETPT). C'est l'impact des recrutements intervenus plus tardivement qu'anticipé ainsi que par des départs constatés en 2025, qui n'étaient pas connus lors de l'élaboration du BI 2025

L'exécution réelle des ETPT 2025 est très proche des prévisions du BR 2025 avec – 1.4 ETPT consommés : (essentiellement lié aux recrutements finalement reportés en 2026 à la Recherche)

2.1.2 Évolution de la masse salariale par plafond d'emploi

			2022	2023	2024	BI 2025	BR 2025	CF 2025	Ecart CF 2025 / 2024	Ecart CF 2025 / BI 2025	Ecart CF 2025 / BR 2025
PLAFOND ETAT	TITULAIRES	Enseignants et EC	9 277K€	9 625K€	10 047K€	10 313K€	10 177K€	10 179K€	133K€	-133K€	2K€
		BIATSS	2 526K€	2 537K€	2 510K€	2 726K€	2 597K€	2 582K€	72K€	-144K€	-14K€
	TITULAIRES		**11 803K€**	**12 162K€**	**12 557K€**	**13 039K€**	**12 774K€**	**12 762K€**	**204K€**	**-277K€**	**-12K€**
	NON TITULAIRES	Enseignants et EC	972K€	1 147K€	981K€	1 032K€	1 019K€	1 020K€	39K€	-12K€	1K€
		BIATSS	1 002K€	1 096K€	1 207K€	1 311K€	1 265K€	1 252K€	45K€	-59K€	-13K€
	NON TITULAIRES		**1 974K€**	**2 243K€**	**2 188K€**	**2 343K€**	**2 284K€**	**2 272K€**	**84K€**	**-71K€**	**-12K€**
	TOTAL PLAFOND ETAT		**13 778K€**	**14 405K€**	**14 746K€**	**15 381K€**	**15 057K€**	**15 033K€**	288K€	-348K€	-24K€
PLAFOND RESSOURCES PROPRES	NON TITULAIRES	Enseignants et EC	1 196K€	1 301K€	1 475K€	1 651K€	1 519K€	1 497K€	22K€	-154K€	-23K€
		BIATSS	1 033K€	1 340K€	1 643K€	1 855K€	1 774K€	1 750K€	107K€	-105K€	-24K€
	NON TITULAIRES		**2 229K€**	**2 642K€**	**3 118K€**	**3 506K€**	**3 293K€**	**3 247K€**	**129K€**	**-259K€**	**-47K€**
	HORS PLAFOND (dont heures vacataires)		**660K€**	**614K€**	**638K€**	**670K€**	**647K€**	**587K€**	**-51K€**	**-83K€**	**-60K€**
TOTAL PLAFOND RESSOURCES PROPRES			**2 889K€**	**3 256K€**	**3 756K€**	**4 176K€**	**3 940K€**	**3 834K€**	**78K€**	**-343K€**	**-107K€**
TOTAL MASSE SALARIALE			**16 667K€**	**17 661K€**	**18 501K€**	**19 558K€**	**18 998K€**	**18 867K€**	**366K€**	**-691K€**	**-130K€**
Dont Masse salariale fléchée Recherche			***929K€***	***1 143K€***	***1 171K€***	***1 441K€***	***1 319K€***	***1 275K€***	***104K€***	***-167K€***	***-45K€***
Dont Masse salariale sur projets financés hors Recherche					***142K€***	***197K€***	***187K€***	***188K€***	***46K€***	***-8K€***	***1K€***
Dont Masse salariale sur COMP					***48K€***	***154K€***	***115K€***	***112K€***	***64K€***	***-42K€***	***-3K€***

Composition de la masse salariale en 2025 par besoin organisationnel et stratégique de l'Etablissement :

- 17 292K€, soit 91.6% des dépenses de MS 2025 correspondent à la MS structurelle de l'établissement.
- 112K€, soit 0.6% des dépenses de MS 2025 concernent le COMP.
- 1 275K€, soit 6.8% des dépenses de MS 2025 sont fléchés sur les contrats de Recherche
- 188 K€, soit 1% des dépenses de MS 2025 sont financés par des projets (hors recherche)

2.1.3 Évolution de la masse salariale par facteur d'évolution

Entre 2024 et 2025, la masse salariale a augmenté de 367 K€. Voici la répartition de l'augmentation de la masse salariale entre ces deux années par facteur d'évolution :

- **Les mesures indemnitaires règlementaires (RIPEC, RIFSEEP, PES) : + 30 K€**
- **Le GVT des personnels titulaires : + 196 K€**

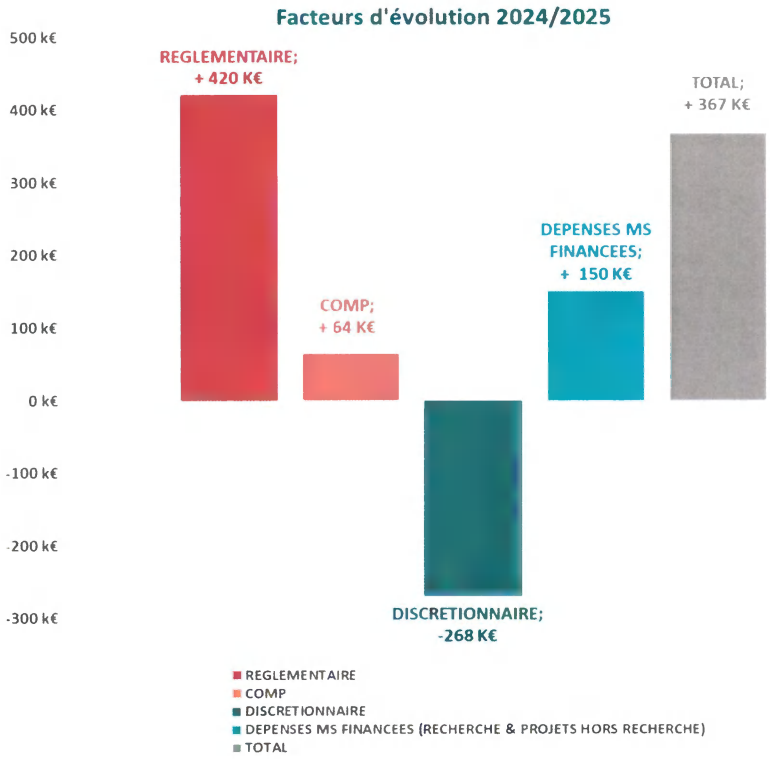
Le GVT est réparti à 163 K€ pour les enseignants et à 33 K€ pour les BIATSS. Ce GVT est composé d'une part brute de 100 K€ (salaire des agents), il est soumis aux cotisations pour 96 K€.

- **La hausse du CAS pension des titulaires : + 194 K€**
- **La continuité du déploiement du COMP pour lequel de la MS a été alloué : + 64 k€**
- **Les mesures d'emplois engagées en 2024 et 2025 avec effet 2025 : - 283 K€**

- **L'extension en année pleine des mesures d'emplois engagées en 2024 – 376 k€ (schéma d'emploi 2024) :**
  - - 188 k€ pour les titulaires
  - - 188k€ pour les non titulaires
- **Mesures d'emplois entrant en vigueur en 2025 (schéma d'emploi 2025) : + 93 K€**
  - - 36 k€ pour les titulaires
  - +129k€ pour les non titulaires

- **La politique indemnitaire à la discrétion de l'établissement : + 49 K€**
- **Les heures complémentaires et heures vacataires : - 8 K€**
- **Impact des variations sur les contrats Recherche : + 104 K€**
- **Impact des variations sur les contrats de projets (hors recherche) : +46 k€**
- **Les variations dites "autres" représentent : - 26 K€**
- **Synthèse des facteurs d'évolution par type :**

		VARIATION 2025 / 2024 (k€)		
TYPE VARIATION	LIBELLE	TOTAL	DONT TIT.	DONT CONT.
REGLEMENTAIRE	INDEMNITAIRE OBLIGATOIRE (RIPEC/RIFSEEP/PES)	30K€	30K€	0K€
	HAUSSE DU CAS PENSION	194K€	194K€	0K€
	GVT	196K€	196K€	0K€
COMP	EVOLUTION MS LIEE AU COMP	64K€	0K€	64K€
DISCRETIONNAIRE	SCHEMA EMPLOI ET EVOLUTION 2024	-376K€	-188K€	-188K€
	SCHEMA EMPLOI ET EVOLUTION 2025	93K€	-36K€	129K€
	DISCRETIONNAIRE A L'INITIATIVE DE L'ETABLISSEMENT	49K€	14K€	36K€
	HEURES COMP ET VACATIONS	-8K€	9K€	-18K€
	DIVERS	-26K€	-23K€	-3K€
DEPENSES MS FINANCEES (RECHERCHE & PROJETS HORS RECHERCHE)	FLECHEES RECHERCHE	104K€	15K€	89K€
	AUTRE PROJETS	46K€	0K€	46K€
TOTAL		367K€	212K€	155K€



2.1.4 Conclusions sur les dépenses de personnels 2025

Les dépenses de masse salariale augmentent de 367 K€ par rapport à l'année précédente, soit une progression de 2 %, à comparer à une hausse annuelle moyenne de 5,4 % sur la période 2021-2024. C'est le schéma d'emploi 2025 (plusieurs départs de titulaires entre septembre 2024 et décembre 2025) qui a permis de contenir l'augmentation et de limiter l'impact des mesures réglementaires (hausse CAS Pensions, GVT, revalorisation RIPEC/RIFSEEP). **L'exercice 2025 se caractérise donc par une maîtrise renforcée des dépenses de personnels.**

La variation de la masse salariale entre 2024 et 2025 de + 367 K€ comprend des facteurs de hausse, d'une part, pour + 634 K€ ; et d'autre part, des facteurs de baisse pour – 268 K€.

Les facteurs entrainant une hausse de masse salariale de + 634 K€ sont :

- + 420 K€ lié à des mesures réglementaires, soit 66% des facteurs de hausse de la masse salariale.
- + 64 K€ lié à la continuité de déploiement du COMP, soit 10% des facteurs de hausse de la masse salariale.
- +150 K€ lié aux contrats de Recherche et aux autres projets, soit 24% des facteurs de hausse de la masse salariale.

En paralléle, les mesures discrétionnaires génèrent un effet à la baisse de la masse salariale pour 268 K€ entre 2024 et 2025.

- La baisse est surtout portée par un schéma d'emploi négatif du fait de plusieurs départs de titulaires entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025. Au global, le schéma d'emploi 2024 et 2025 engendre une baisse de masse salariale de 283 K€ au CF 2025. Le reste des mesures discrétionnaires (politique indemnitaire, heures complémentaires & heures vacataires, gestion de dossier CLD pour l'essentiel) pésent pour 15 K€.

L'INSA CVL finit l'année en 2025 en dessous du BI 2025 de 690K€ et au plus près du BR avec un taux d'exécution de 99.3% de ce dernier.

- **Focus sur le dépassement de la dotation concernant les dépenses de personnels placés sur le plafond Etat**

COMPARAISON BUDGET DU PLAFOND ETAT (P1) VS DOTATION

PHASE/PERIODE DE L'ANNEE :	BUDGET INITIAL 2025	
DOTATION INITIALE	14 409 313 €	Taux de couverture = 93,7%
BUDGET INTIAL (BI) P1	15 381 451 €	
ECART	972 138 €	

PHASE/PERIODE DE L'ANNEE :	BUDGET RECTIFIE 2025	
DOTATION INTERDMEDIAIRE	14 481 517 €	Taux de couverture = 96,2%
BR 2025 P1	15 057 114 €	
ECART	575 597 €	

PHASE/PERIODE DE L'ANNEE :	COMPTE FINANCIER 2025	
DOTATION FINALE	14 662 076 €	Taux de couverture = 97,5%
CF 2025 P1	15 033 479 €	
ECART	371 403 €	

RAPPEL TAUX DE COUVERTURE CF 2024: *99,0%*

Au BI 2025, le dépassement prévisionnel des dépenses de personnel sur le plafond État était estimé à 972 K€, correspondant à un taux de couverture de 93,7 %.

Au compte financier, cet écart a été réduit de 601 K€, **ramenant le dépassement à 371 K€ et le taux de couverture final à 97,5 %.**

Cette amélioration s'explique d'une part par l'allocation **de 253 K€ de crédits complémentaires en cours d'année**, dont 200 K€ intégrés à la dotation finale dans le cadre du dialogue de performance 2025. D'autre part, les dépenses exécutées sur le plafond État sont **inférieures de 348 K€** par rapport aux prévisions du BI 2025.

Enfin, l'établissement a perçu 163 K€ de recettes RH liées à des mises à disposition et délégations refacturées concernant des personnels titulaires du Plafond Etat. Ainsi **le dépassement réel du plafond État est de 208 K€**.
Cet écart final, s'explique notamment par la compensation partielle de certaines mesures nationales, dont les mesures Guerini. (Attribution de 5 points supplémentaires au 1er janvier 2024 à tous les titulaires et dernière revalorisation du point d'indice en juillet 2023).

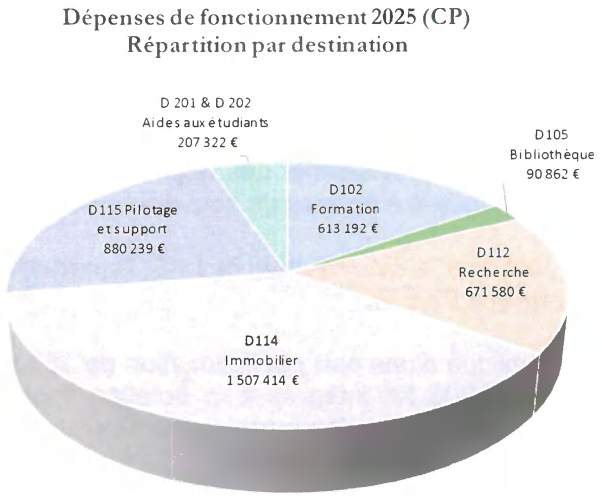
Pour mémoire, le taux de couverture au CF 2024 s'élevait à 99 %, soutenu notamment par un appui exceptionnel de 300 K€.

2.2 Les dépenses de fonctionnement hors personnel - Tableaux budgétaires n°2 et n°3

Fin 2025, les dépenses de fonctionnement hors personnel s'établissent à 5 167 K€ d'autorisations d'engagement et à 3 971 K€ de crédits de paiement.
Le taux d'exécution des autorisations d'engagement est de 96 % et celui des crédits de paiement de 87 %.

Nature	Exécution budget		Compte Financier 2022	Compte Financier 2023	Compte Financier 2024	Compte Financier 2025
Fonctionnement	AE	ouvertes BR	5 886 244,00 €	3 854 630,00 €	4 383 769,00 €	5 369 776,00 €
		consommées	5 224 397,74 €	3 754 712,85 €	4 062 445,01 €	5 166 655,96 €
		Taux Exécution	*88,8%*	*97,4%*	*92,7%*	*96,2%*
	CP	ouverts BR	3 935 348,00 €	4 500 080,00 €	4 730 669,00 €	4 564 947,00 €
		consommés	3 474 622,96 €	4 177 996,28 €	4 296 765,00 €	3 970 608,79 €
		Taux Exécution	*88,3%*	*92,8%*	*90,8%*	*87,0%*

La répartition des dépenses de fonctionnement par destination est relativement stable entre 2024 et 2025 et se présente de la manière suivante :

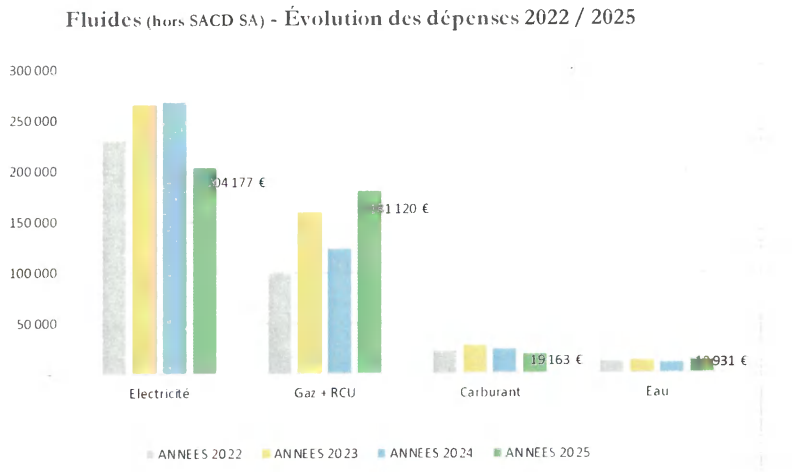


Près de 40% des dépenses de fonctionnement concernent les bâtiments et leur entretien (D114 – Immobilier). Les dépenses de formation & vie étudiante (D102 – Formation et D201 & D202 – Aides aux étudiants) et de recherche (D112 – Recherche sur contrats fléchés et hors contrats) représentent respectivement 21% et 17% des dépenses de fonctionnement.

En matière d'AE, la hausse de 1 104 K€ entre 2024 et 2025, s'explique par l'engagement, en fin d'année 2025, du marché de nettoyage des locaux sur les années 2025 à 2029.
En matière de crédits de paiement (CP), comme cela a été indiqué précédemment, les dépenses de fonctionnement baissent de 326 K€ (-7,6 %) entre 2024 et 2025. Il est à noter qu'après la période COVID les dépenses de fonctionnement des exercices 2023 et 2024 étaient particulièrement élevées (crise énergétique, inflation, SACD SA et protocoles transactionnels, notamment).

Après deux années de forte inflation (+ 5,2 % en 2022, + 4,9 % en 2023), la baisse débutée en 2024 (+ 2 %) se confirme en 2025 avec un niveau d'inflation à + 0,9 % en moyenne annuelle. Les effets de cette baisse se retrouvent dans l'enveloppe fonctionnement 2025.

Le poste des fluides, hors SACD de la salle d'armes analysé ci-aprés, (électricité, gaz , Réseau de Chauffage Urbain - RCU, carburants et eau) s'éléve à 417 K€ en 2025 et représente 10,5 % de l'enveloppe de fonctionnement ; il est en baisse de 3 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par une baisse significative des postes électricité et carburants qui permet de compenser l'augmentation du gaz, du RCU et de l'eau.



L'institut est porteur de la gestion mutualisée de la salle d'armes de Bourges depuis le 20 avril 2023. A ce titre, il souscrit l'ensemble des contrats et marchés liés aux charges d'exploitation communes du bâtiment, il en assure le règlement puis il sollicite les reversements des autres occupants, l'Université d'Orléans et la communauté d'agglomération Bourges Plus, proportionnellement à leur taux d'occupation. Par conséquent, une partie de ces dépenses ne concerne pas l'établissement. C'est pourquoi, un SACD a été créée au BI 2023.
Le bilan financier du SACD issu de la comptabilité budgétaire des exercices 2023 à 2025 s'établit comme suit :

État récapitulatif des comptes financiers 2023 à 2025 du SACD de la salle d'armes issus de la comptabilité budgétaire

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE BUDGETAIRE	PART PORTEUR GESTION
		AE	CP	Occupants	Diverses		
COMPTE FINANCIER 2023 (20/4 au 31/12)	Dépenses courantes	202 994,13	131 436,04	63 710,28			67 725,76
	Protocoles transactionnels	200 911,58	83 824,56	0,00	0,00		83 824,56
TOTAL COMPTE FINANCIER 2023		**403 905,71**	**215 260,60**	**63 710,28**	**0,00**	**-200 711,60**	**151 550,32**
COMPTE FINANCIER 2024	Dépenses courantes	412 854,60	279 198,96	104 641,48	1 601,34		172 956,14
	Protocoles transactionnels	25 756,53	142 843,55	81 403,83	0,00		61 439,72
TOTAL COMPTE FINANCIER 2024		**438 611,13**	**422 042,51**	**186 045,31**	**1 601,34**	**-215 723,09**	**234 395,86**
COMPTE FINANCIER 2025	Dépenses courantes	281 134,78	300 643,12	132 649,87	3 090,76		164 902,49
	Protocoles transactionnels	4 932,00	4 932,00	4 932,00			-
TOTAL COMPTE FINANCIER 2025		**286 066,78**	**305 575,12**	**137 581,87**	**3 090,76**	**-172 460,05**	**164 902,49**

S/TOTAL DÉPENSES COURANTES 2023 à 2025	***896 983,51***	***711 278,12***	***301 001,63***	***4 692,10***		***405 584,39***
S/TOTAL PROTOCOLES TRANSACTIONNELS	***231 600,11***	***231 600,11***	***86 335,83***	***0,00***		***145 264,28***
TOTAL CUMULÉ SACD SALLE D'ARMES 2023 à 202	**1 128 583,62**	**942 878,23**	**387 337,46**	**4 692,10**	- 588 894,74	**550 848,67**

L'écart entre le déficit budgétaire cumulé et la part de l'établissement porteur correspond au montant des recettes restant à recouvrer au 31/12/2025

L'exercice 2025 reflète un fonctionnement courant de l'exploitation du bâtiment. Ainsi, au compte financier 2025, le SACD de la salle d'armes totalise 305,5 K€ de CP soit près de 8 % de l'enveloppe de fonctionnement. Ce montant est en nette baisse par rapport à 2024 (422 K€, soit – 116,5 K€) et correspond pour une grande part au paiement des protocoles transactionnels effectué sur l'exercice 2024.
Le solde budgétaire déficitaire du SACD correspond, d'une part, au montant des recettes non encaissées au 31 décembre de l'exercice et, d'autre part, à la quote-part de l'établissement porteur de la gestion mutualisée.
Le tableau ci-dessus agrège les exercices 2023 à 2025. En moyenne, sur cette période, l'INSA a contribué à hauteur de 57 % des charges courantes et les autres occupants à hauteur de 42,3 % (des recettes diverses pour 0,7%). Il est à noter que le nettoyage des communs est porté par le marché de l'université d'Orléans (seule la part relative à l'INSA est inscrite sur le SACD).
Un protocole transactionnel a été réglé en 2025 et porte la totalité du passif du syndic Cotoit apurée par les occupants à 231,6 K€. La part de l'établissement s'éléve à 145 K€, soit 63%.

Des dépenses ponctuelles d'entretien des bâtiments ont été réalisées en 2024 (77 K€), notamment : remplacement de rideaux dans les salles de cours de la chocolaterie, remplacement d'une centrale anti-intrusion sur le campus de Blois, mise en conformité du poste haute tension sur le campus de Blois, pour un montant de 57 K€ supérieur aux dépenses ponctuelles 2025 (20 K€).

Le poste des redevances pour concessions, brevets, licences et logiciels diminue de 44 K€ en raison de la réalisation, en 2024, de dépenses là aussi occasionnelles : remplacement de serveurs de sauvegarde, de boitiers pare-feu et de la maintenance associée.

Le poste des frais de mission et déplacements est également en baisse entre 2024 et 2025, à hauteur de 37 K€. Ceci s'explique principalement par une diminution du nombre et du montant des remboursements de missions à l'étranger (- 25 %) mais aussi par de moindres déplacements inter-campus durant la période des services votés 2025.

Il est à noter qu'en 2024, 39 K€ de dépenses avaient été comptabilisées pour annulation de titres sur exercices antérieurs suite à des litiges. Ceci ne s'est pas reproduit en 2025 et démontre une amélioration de la qualité comptable.

Malgré une baisse globale de l'enveloppe, les dépenses de fonctionnement sur contrats de recherche fléchés s'établissent à 468 K€ d'AE et 451 K€ de CP, soit 11 % de l'enveloppe de fonctionnement et une augmentation de 70 K€ par rapport à 2024. Il s'agit du montant de dépenses de fonctionnement le plus élevé sur les 8 dernières années. Seuls 9 contrats (10% des 93 contrats vivants en 2025) enregistrent des dépenses supérieures à 10 K€ et concentrent 67 % des CP 2025 soit 302 K€.

D'autres augmentations 2024 / 2025, moins significatives, sont relevées :

- Les frais de colloques et séminaires suite à l'organisation du colloque AFPAC en janvier 2025 ;
- Les frais de gardiennage et nettoyage des locaux ;
- les achats de fournitures administratives ;
- les locations mobilières et immobiliéres ;
- l'entretien des biens mobiliers.

3.3 Les dépenses d'investissement - Tableaux budgétaires n°2, n°3, n°9 et n°10

Fin 2025, les dépenses d'investissement s'établissent à 2 344 K€ en autorisations d'engagement et à 1 221 K€ en crédits de paiement, en baisse par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique par la fin des travaux de l'opération du plan de relance de Bourges tandis que les deux opérations du CPER 2021/2027 n'en sont encore qu'à la phase études.
Le taux d'exécution des autorisations d'engagement d'investissement est de 91 % et celui des crédits de paiement de 69 %, en baisse par rapport aux années précédentes.

Nature	Exécution budget		Compte Financier 2022	Compte Financier 2023	Compte Financier 2024	Compte Financier 2025
Investissement	AE	ouvertes BR	1 471 351,00 €	1 933 530,00 €	1 417 139,00 €	2 581 644,00 €
		consommées	1 296 887,97 €	1 415 415,23 €	1 097 999,88 €	2 344 405,17 €
		Taux Exécution	*88,1%*	*73,2%*	*77,5%*	*90,8%*
	CP	ouverts BR	2 659 006,00 €	3 242 569,00 €	1 895 089,00 €	1 770 498,00 €
		consommés	2 190 864,12 €	2 563 285,69 €	1 610 995,69 €	1 221 302,87 €
		Taux Exécution	*82,4%*	*79,1%*	*85,0%*	*69,0%*

Cette enveloppe investissement est exécutée en grande partie dans le cadre des opérations pluriannuelles : 2 164 K€ d'AE (92 %) et 1 100 K€ de CP (90%), qui sont analysées ci-après.

Les autres investissements, hors opérations pluriannuelles, représentent donc 181 K€ d'AE et 121 K€ de CP et se déclinent en :

- travaux ponctuels sur les bâtiments : réaménagement complet des salles D11 et D12 du bâtiment Gambetta de Blois, installation d'un clarificateur magnétique servant au rafraîchissement de la salle d'armes de Bourges, installation de leds dans les bâtiments Chocolaterie et Gambetta de Blois ainsi que dans les labos CER du campus de Bourges, travaux sur les portes automatiques du learning center et du bâtiment Tillion de Blois, divers travaux électriques et de plomberie ;
- achat de matériels de recherche (hors contrats) pour équiper les laboratoires ;
- achat de matériels informatiques et équipements audiovisuels (notamment : vidéoprojecteurs, webcams, logiciel de pédagogie) ;
- achat de mobiliers, plus particulièrement pour les aménagements de postes des personnels, le premier équipement du gymnase de Blois, les ateliers du DENP et l'agencement des salles D11 et D12 ;
- achat de matériels techniques divers : extracteur de poussière, fontaines à eau sur le campus de Blois, complément de bacs collecteurs ;

Extrait du tableau n°9 « tableau des opérations pluriannuelles » - partie dépenses

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Exécution – Autorisations d'engagement – AE consommées au titre des années antérieures à 2025	Exécution – Autorisations d'engagement – AE consommées en 2025	Exécution – Autorisations d'engagement – Total des AE consommées	Exécution – Crédits de paiement – CP consommés au titre des années antérieures à 2025	Exécution – Crédits de paiement – CP consommés en 2025	Exécution – Crédits de paiement – Total des CP consommés	Restes – Restes à engager en fin d'année 2025 (AE)	Restes – Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2025 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(1)-(4)	(9)=(4)-(7)
Op Contrats de recherche	11 308 236	6 529 158,05	2 244 018,68	8 773 176,73	6 322 162,05	2 176 991,53	8 499 153,58	2 535 059,27	274 023,15
Total contrats de recherche	**11 308 236**	**6 529 158,05**	**2 244 018,68**	**8 773 176,73**	**6 322 162,05**	**2 176 991,53**	**8 499 153,58**	**2 535 059,27**	**274 023,15**
Op 2023-04 - ECU N+	92 026	9 226,78	41 509,28	50 736,06	9 226,78	41 509,28	50 736,06	41 289,94	-
Op 2022-32 - DemoES INSA 2025	263 600	53 546,35	182 576,60	236 122,95	40 281,09	195 483,52	235 764,61	27 477,05	358,34
Op 2022-13 - DemoES PRO 3	825 615	429 705,89	178 949,85	608 655,74	429 705,88	161 103,95	590 809,84	216 959,26	17 845,90
Total contrats d'enseignement	**1 181 241**	**492 479,02**	**403 036,73**	**895 514,76**	**479 213,75**	**398 096,75**	**877 310,51**	**285 726,25**	**18 204,24**
Op 2022-26 - Acquisition de véhicules	310 000	53 800,19	-	53 800,19	22 961,35	30 838,82	53 800,17	256 199,81	0,02
Op 2022-25 - CPER 2021-2027 Bourges	7 386 000	95 344,26	32 828,00	128 172,26	23 534,94	24 621,00	48 155,94	7 257 827,74	80 016,32
Op 2022-24 - CPER 2021-2027 Blois	9 935 870	101 757,03	1 008 340,38	1 110 097,41	27 457,35	158 908,01	186 365,36	8 825 772,59	923 732,05
Op 2021-08 - Plan de relance Bourges	**3 550 000**	**3 222 100,71**	**17 268,63**	**3 239 369,34**	**3 043 866,20**	**70 763,10**	**3 114 629,30**		
Op 2019-21 - Travaux labos CER14/15	335 000	31 522,37	302 744,34	334 266,71	13 025,57	66 996,74	80 022,31	733,29	254 244,40
Op 2016-04 - Equipements scientifiques pédagogiques	1 130 000	648 897,84	102 727,12	751 624,96	648 882,86	102 727,10	751 609,96	378 375,04	15,00
Op 2016-02 - PC Collaborateurs	685 000	381 939,70	45 623,04	427 562,74	381 086,66	45 623,04	426 709,70	257 437,26	853,04
Total programmes pluriannuels d'investissement	**23 331 870**	**4 635 362,10**	**1 509 631,51**	**6 044 893,61**	**4 160 814,93**	**500 477,81**	**4 661 292,74**	**16 976 345,73**	**1 258 860,83**
Total	**35 821 347**	**11 656 999,17**	**4 156 686,92**	**15 713 686,09**	**10 962 190,74**	**3 076 566,09**	**14 037 756,83**	**19 797 131,25**	**1 551 088,22**

Opération clôturée au présent compte financier, les restes à engager et les restes à payer ont été ramenés à 0. Le montant final de l'opération s'élève au montant des CP consommés

Dans la perspective de la mise en service d'INFINOE (Infocentre Financier des Opérateurs de l'État), la présentation des contrats de recherche et contrats d'enseignement des tableaux 9 et 10 évolue. Désormais, le montant total de l'opération en dépenses correspond au montant net des contrats hors frais de gestion le cas échéant (soit le montant limitatif de dépenses) et le montant total de l'opération en recettes correspond au montant total des contrats (soit le montant total encaissé).

Les opérations pluriannuelles de l'établissement se répartissent en trois catégories :

1) les 93 contrats de recherche fléchés vivants en 2025 totalisent, toutes enveloppes confondues, 2 244 K€ d'AE et 2 177 K€ de CP.
   Les crédits d'investissement représentent 501 K€ d'AE et 452 K€ de CP. Comme pour les dépenses de fonctionnement, un nombre restreint de contrats (10 contrats soit 10 % des contrats vivants en 2025) enregistre des dépenses supérieures à 10 K€ et concentre 75 % des CP 2025 soit 335 K€.
2) les 3 contrats d'enseignement totalisent au titre de 2025, toutes enveloppes confondues, 403 K€ d'AE et 398 K€ de CP.
   Les crédits d'investissement représentent 153 K€ d'AE et 148 K€ de CP. Seuls deux contrats d'enseignement disposent de dépenses d'équipement et près d'un tiers de l'enveloppe globale a été exécutée au titre de 2025.
3) les opérations du PPI ne comprennent que des crédits d'investissement à hauteur de 1 509,5 K€ d'AE et 500,5 K€ de CP, soit respectivement 65 % des AE et 40 % des CP de l'enveloppe globale.

Ces opérations du PPI se sont exécutées de la manière suivante :

- Opération 2022/26 - Acquisition de véhicules. La livraison et le paiement de deux véhicules ont été rèalisés en 2025 conformément aux prévisions de CP de l'exercice de 31 K€ ;
- Opération 2022/25 - CPER 2021/2027 Bourges. Les études se poursuivent, le dossier d'expertise et de labellisation a été réalisé au cours de l'année 2025 et payé à hauteur de 25 K€ de CP ;
- Opération 2022/24 - CPER 2021/2027 Blois. Le concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu en 2025 et le marché correspondant a été attribué au groupement Vallet de Martinis et engagé en fin d'année pour 891 K€ d'AE ;
- Opération 2021/08 – Plan de relance Bourges. Cette opèration est terminèe et clôturée au présent compte financier. Les décomptes généraux et définitifs ont été payés en 2025 après la période de parfait achèvement. Le montant total des travaux de rénovation énergétique du bâtiment principal du campus de Bourges s'éléve à 3 115 K€ de CP ;
- Opération 2019/21 – Travaux labo CER. En raison de difficultés d'approvisionnement, cette opération s'est décalée sur l'exercice 2026. Seuls 67 K€ de CP ont été consommés sur les 194 K€ initialement prévus au budget 2025 ;
- Opération 2016/04 – Équipements pédagogiques. Cette opération s'élève à 103 K€ de CP et a permis :
  - le renouvellement complet des équipements informatiques de deux salles sur le campus de Bourges pour 80 K€ ;
  - l'acquisition de matériels pédagogiques : bancs d'étude mécanique, station météo et matériels sportifs pour équiper le gymnase de Blois pour 23 K€ de CP ;
- Opération 2016/02 – PC collaborateurs. Cette opération de 46 K€ de CP a permis le renouvellement de 32 PC pour les personnels.

Extrait du tableau n°9 « tableau des opérations pluriannuelles » - partie recettes

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Exécution		2026 et > 2026
			Encaissements au titre des années antérieures à 2025	Encaissements pour l'année 2025	Restes à encaisser en 2026 et années suivantes
	(1)	(10)	(11)	(12)	(13)=(1)-(10)-(11)-(12)
Op. Contrats de recherche	12 222 219	-	8 175 024,88	2 397 248,35	1 649 945,77
Total contrats de recherche	**12 222 219**	**-**	**8 175 024,88**	**2 397 248,35**	**1 649 945,77**
Op 2023-04 - ECIU N+	101 228	-	60 736,80	30 368,40	10 122,80
Op 2022-32 - DemoES INSA 2025	284 688		248 443,20		36 244,80
Op 2022-13 - DemoES PRO 3	891 664	-	767 391,71		124 272,29
Total contrats d'enseignement	**1 277 580**	**-**	**1 076 571,71**	**30 368,40**	**170 639,89**
Op 2022-26 - Acquisition de véhicules	310 000	310 000			-
Op 2022-25 - CPER 2021-2027 Bourges	7 386 000	-	62 000,00	40 000,00	7 284 000,00
Op 2022-24 - CPER 2021-2027 Blois	9 935 870	-	87 000,00	1 055 000,00	8 793 870,00
Op 2021-08 - Plan de relance Bourges	3 550 000	-	3 109 000,00	20 900,00	
Op 2019-21 : Travaux labos CER14/15	335 000	335 000			-
Op 2016-4 : Equipements scientifiques pédagogie	1 130 000	1 130 000			-
Op 2016-2 : PC Collaborateurs	685 000	685 000			-
Total programmes pluriannuels d'investissement	**23 331 870**	**2 460 000**	**3 258 000,00**	**1 115 900,00**	**16 077 870,00**
Total	**36 831 669**	**2 460 000**	**12 509 596,59**	**3 543 516,75**	**17 898 455,66**

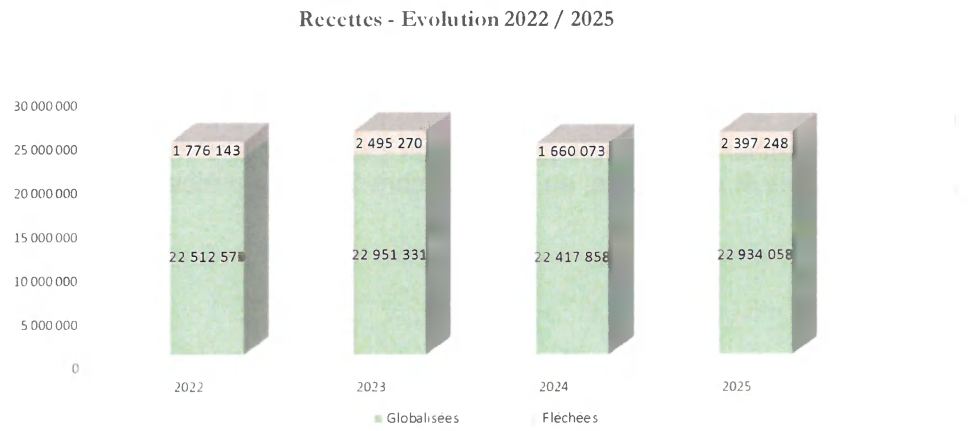
Opération clôturée au présent compte financier, les restes à encaisser ont été ramenés à 0. Le montant final de l'opération s'élève au montant des CP consommés.

Hormis les opérations du plan de relance de Bourges, des CPER 2021 / 2027, des contrats de recherche fléchés et des contrats d'enseignement, entièrement couverts par des financements extérieurs, l'ensemble des autres programmes pluriannuels d'investissement est financé sur ressources propres et représente, au 31 décembre 2025, un prélèvement global sur la trésorerie de 2 460 K€.

III. RECETTES

Le tableau n°2 des autorisations budgétaires fait apparaître les recettes par nature, en distinguant les recettes fléchées des recettes globalisées.
Par principe, les recettes sont globalisées. Par exception, elles peuvent être fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées et potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Comme indiqué précédemment, le montant global des recettes 2024 s'élève à 25 331 K€ pour une prévision de 24 342 K€ au budget rectificatif n°1, soit un taux d'exécution de 104 % et une augmentation de 1 253 K€ par rapport à 2024, tant sur les recettes globalisées que sur les recettes fléchées.
Ces recettes budgétaires sont issues du rapprochement des titres émis en 2025 et des titres des années antérieures non soldés avec les encaissements reçus au cours de l'année 2025.



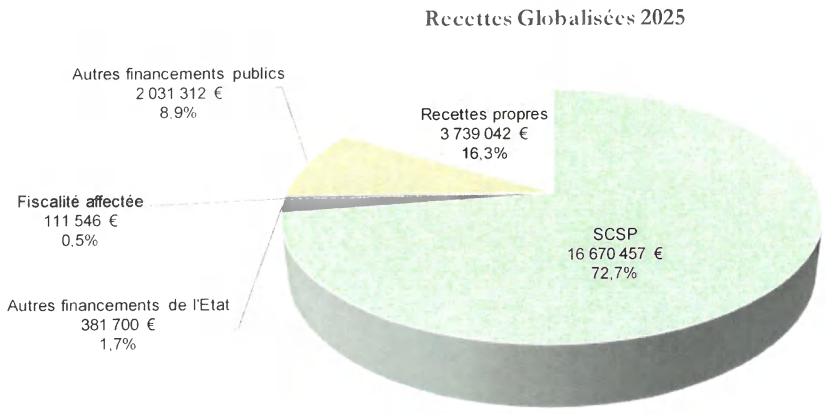
Sous l'effet du versement du deuxième acompte du projet recherche CyberINSA, la part des recettes fléchées 2025 représente près de 10 % de l'ensemble des recettes au lieu des 6 ou 7 % observés les années précédentes.

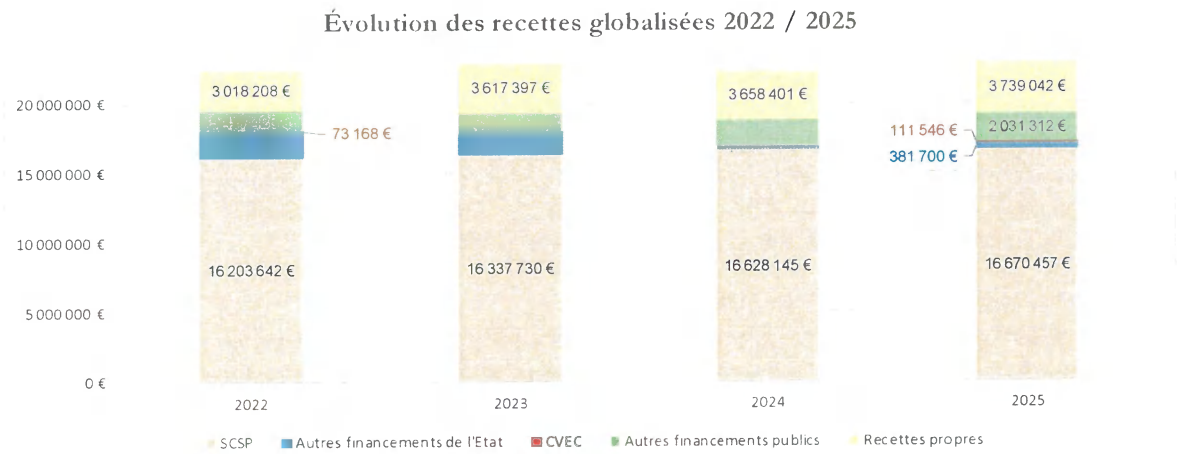
3.1 Les recettes globalisées - Tableaux budgétaires n°2 et 3

Extrait du tableau n°2 « autorisations budgétaires » - partie recettes

Fin 2025, les recettes globalisées s'établissent à 22 934 K€ soit une augmentation de 516 K€ (+ 2,3 %) par rapport à 2024. Elles retrouvent ainsi le niveau de 2023.

Recettes			
BI 2025	**BR1 2025 CA 11/12/2025**	**Exécution 2025**	
21 364 691	**21 883 994**	**22 934 057,82**	**Recettes globalisées**
16 030 131	16 449 676	16 670 457,00	Subvention pour charges de service public
408 059	388 100	381 700,00	Autres financements de l'Etat
106 000	111 546	111 546,15	Fiscalité affectée
1 551 341	1 280 932	2 031 312,35	Autres financements publics
3 269 160	3 653 740	3 739 042,32	Recettes propres



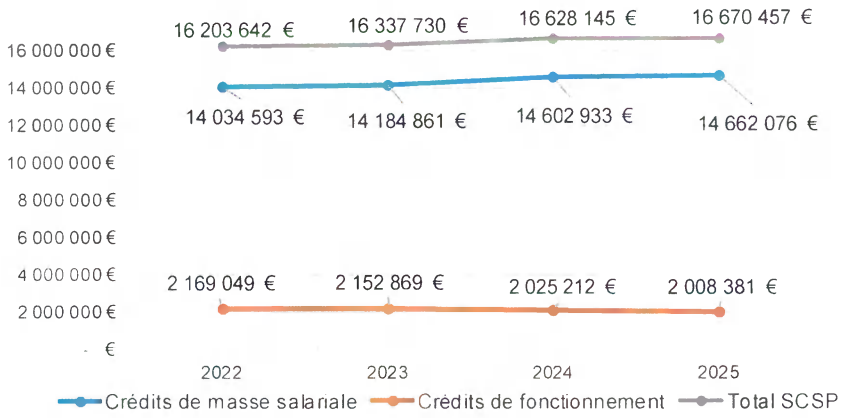


La subvention pour charges de service public (SCSP), ou dotation globale de fonctionnement, est la premiére ressource de l'établissement ; selon les années, elle varie entre 70 et 75 % des recettes globalisées (73 % en 2025). Les recettes propres, en constante augmentation depuis plusieurs années, représentent 16 % des recettes globalisées et sont par conséquent la deuxième ressource. L'ensemble des autres recettes globalisées s'établit à 11 %.

3.1.1 Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

SCSP – Évolution 2022 / 2025 :

Catégorie de crédits	Dotation définitive 2022	Dotation définitive 2023	Dotation définitive 2024	Dotation initiale 2025	Dotation définitive 2025	▲ Dotation définitive / initiale en €	▲ Dotation définitive / initiale en %
Plafond Emplois Etat	184	185	185	185	185		
Crédits de masse salariale	14 012 193 €	14 184 861 €	14 602 933 €	14 409 313 €	14 662 076 €	252 763 €	1,8%
Crédits de fonctionnement	2 169 049 €	2 152 869 €	2 025 212 €	1 968 159 €	2 008 381 €	40 222 €	2,0%
Crédits du Plan de Relance	22 400 €						
Total	16 203 642 €	16 337 730 €	16 628 145 €	16 377 472 €	16 670 457 €	292 985 €	1,8%
Evolution Dotation N / N-1	2,2%	0,8%	1,8%	-1,5%	0,3%		



La SCSP est la principale ressource de l'établissement, cependant, sa quote-part diminue : de 80 % des recettes globalisées en 2020 à 73 % en 2025.
Inscrite au budget initial 2025 à 16 030 K€, elle est notifiée définitivement fin 2025 à 16 670 K€. Ce qui représente une augmentation de 42 K€ (+ 0,3 %) par rapport à 2024.
Conformèment à la notification définitive du 12 décembre 2025, la subvention pour charges de service public s'élève à 14 662 K€ de crédits de masse salariale et 2 008 K€ de crédits de fonctionnement, soit une dotation globale de 16 670 K€.

SCSP – Crédits de masse salariale

Les crédits alloués entre la dotation initiale et la dotation définitive ont été revus à la hausse, à hauteur de 1,8%, soit 252 763 € de crédits supplémentaires : + 69 K€ au titre de la LPR et + 183 K€ au titre d'actions spécifiques.
Par rapport à l'année 2024, nos crédits ont augmenté de seulement 0,4% (pour rappel, un soutien de 300 K€ avait été alloué par le ministére en 2024).

Détail de la dotation 2025 allouée pour la masse salariale :

DENOMINATION	DOTATION INITIALE 2025	DOTATION FINALE 2025	VARIATION
Masse salariale	14 094 103 €	14 094 103 €	0 €
Hausse du CAS Pensions	227 766 €	227 766 €	0 €
SOUS TOTAL MS PERENNE	**14 321 869 €**	**14 321 869 €**	**0 €**
LPR 2024 - revalorisation indemnitaire BIATSS	3 340 €	3 340 €	0 €
LPR 2024 - revalorisation ITRF (ASI)	6 451 €	6 451 €	0 €
LPR 2025 - revalorisation indemnitaire BIATSS		2 730 €	2 730 €
LPR 2023 - Refonte indemnitaire EC - reprise trop perçu 2023-2024		-2 915 €	-2 915 €
LPR 2024 - Refonte indemnitaire ESAS au 1er septembre 2023	6 725 €	6 725 €	0 €
LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC & ESAS)	63 362 €	63 362 €	0 €
LPR 2024 - Accélération de la PES	7 566 €	7 566 €	0 €
LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC & ESAS)		69 474 €	69 474 €
SOUS TOTAL LPR	**87 444 €**	**156 733 €**	**69 289 €**
Dialogue de performance 2025		*200 000 €*	*200 000 €*
Dispositif apprentissage 2025		*17 967 €*	*17 967 €*
LPR 2023 - Refonte indemnitaire EC - reprise trop perçu 2023-2024		-5 830 €	-5 830 €
LPR 2024 - reclassement des EC - reprise trop perçu 2021-2022		-29 119 €	-29 119 €
LPR 2025 - rindemnité différentielle 2 SMICS		456 €	456 €
SOUS TOTAL ACTIONS SPECIFIQUES	**0 €**	**183 474 €**	**183 474 €**
TOTAL DOTATION	14 409 313 €	14 662 076 €	252 763 €

Soit une répartition par nature de la dotation finale 2025 :

- 97,7% pour la masse salariale intrinsèque et pérenne ➔ 14 322 K€
- 0,1% pour les mesures LPR des ITRF ➔ 13 K€
- 1% pour les mesures LPR des enseignants et enseignants chercheurs ➔ 144 K€
- 1,3% pour des actions spécifiques ➔ 183 K€ (dont 200 k€ au titre du dialogue de performance 2025, 18 K€ pour le dispositif apprentissage et des règularisations pour trop-perçus de – 34 K€)

SCSP – Crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement s'établissent à 2 008 K€, en baisse de 17 K€ par rapport à 2024.
La dotation "de base" de fonctionnement reste stable et s'établit à 1 730 K€. Les principales évolutions 2024 / 2025 sont :

- l'augmentation de 21 K€ de la compensation des exonérations de droits d'inscription ;
- l'absence de dotation pour opèrations immobilières en 2025, soit une baisse de 40 K€ ;
- l'augmentation de la dotation d'accompagnement des étudiants en situation de handicap de 3,5 K€ ;
- la baisse de 1 K€ des indemnités et frais de déplacement des membres CNU & CNAP.

3.1.2 Autres financements de l'État

En 2025, les autres financements de l'État s'élèvent à 382 K€, soit plus du double de 2024 (+ 215 K€). Comme mis en évidence par le graphique ci-dessus, leur montant est très fluctuant d'une année à l'autre en fonction des opèrations de travaux menèes par l'établissement (de 1 800 K€ en 2022 à 166,5 K€ en 2024). En 2025, les versements du ministère pour les travaux des opérations CPER 2021/2027 se sont élevés à 190 K€ (91 K€ en 2024).
Les autres financements de l'État de 192 K€ correspondent au soutien financier apporté par le ministére de la transition écologique à l'ENP au titre de la mise en œuvre de la politique du paysage, au programme des cordées de la réussite ainsi qu'à une participation exceptionnelle à la migration au Datacentre CVL (120 K€).

3.1.3 Fiscalité affectée

La CVEC est une recette de fiscalitè affectèe. Depuis janvier 2023, le rythme de versement de l'acompte et du solde ont été modifiés par le ministère afin de les regrouper sur la même année civile. Ainsi, l'encaissement budgétaire 2025 de 111,5 K€ correspond à la totalité de l'année universitaire 2024 / 2025. Son montant est stable.

3.1.4 Autres financements publics

Les autres financements publics s'èlèvent à 2 031 K€, ils sont en augmentation par rapport à 2024 (+ 177 K€ = + 9,5 %) :

AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	ENTITE / OBJET	MONTANT 2024	MONTANT 2025
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT DES ACTIFS	Région	368 000 €	1 058 750 €
	Autres collectivités territoriales	511 900 €	818 400 €
	Autres	7 200 €	14 259 €
S/Total Subventions d'exploitation		**887 100 €**	**1 891 409 €**
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	ANR hors investissements d'avenir	146 464 €	26 334 €
	ANR investissements d'avenir	446 104 €	30 368 €
	Union Européenne	349 640 €	65 382 €
	Autres recettes	25 146 €	17 819 €
S/Total Autres financements publics		**967 354 €**	**139 903 €**
TOTAL AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS		**1 854 454 €**	**2 031 312 €**

Cette évolution et cette variation significative entre les origines de recette s'expliquent ainsi :

1) le montant des subventions d'exploitation augmente de 1 004 K€ entre 2024 et 2025 sous l'effet :
   - du versement en 2025, en avance de phase, par la Région Centre Val de Loire, d'une participation aux travaux du CPER de Blois de 755 K€ ;
   - du 1er versement de 150 K€ par Agglopolys pour les travaux du CPER de Blois ;
   - de l'encaissement, en 2025, d'une subvention de 150 K€ au titre de l'exercice 2024.
2) A l'inverse, le montant des autres financements publics, diminue de 827 K€ entre 2024 et 2025, en raison de l'encaissement, en 2024 d'un certain nombre de recettes particulières liées à des projets précis et qui ne se renouvellent pas de manière régulière (prèciput, acomptes ou soldes de projets portés par l'établissement et versement relatif au déploiement du VDI durant la période COVID).

3.1.5 Recettes propres

Depuis 2020, les recettes propres augmentent de maniére continue : elles sont passèes de 2 080 K€ en 2020 à 3 739 K€ en 2025, soit + 1 659 K€ (+ 80 %) sur la période. Cette évolution est liée principalement au dèploiement des filières apprentissages (GSI et STI), des contrats de professionnalisation et de la formation continue ainsi que les droits d'inscription.

RECETTES PROPRES	MONTANT 2024	MONTANT 2025
Droits d'inscription	663 754 €	753 810 €
Taxe d'apprentissage	375 028 €	413 924 €
Contrats d'apprentissage GSI + STI	1 014 721 €	1 123 752 €
Formation continue, diplômes propres et VAE	282 428 €	266 941 €
Filière ERE	406 613 €	418 415 €
S/Total	**2 742 544 €**	**2 976 842 €**
Autres recettes	915 856 €	762 201 €
TOTAL RECETTES PROPRES	**3 658 400 €**	**3 739 042 €**

Le tableau ci-dessus, issu de la liasse budgètaire (tableau 3), présente en détail les principales recettes propres de l'établissement ainsi que leur évolution 2024 / 2025 et permet l'analyse suivante :

- Les droits d'inscription sont en hausse de 90 K€ en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants soumis au paiement des droits différenciès (+ 50 %), de l'augmentation des droits d'inscription à la rentrèe universitaire 2025 / 2026 (+1,6 %) ainisi qu'une diminution du nombre d'étudiants boursiers (- 8 %) ;
- Le montant 2025 de taxe d'apprentissage est supèrieur de 39 K€ à celui de 2024, en raison de l'encaissement du solde 2024 sur l'exercice 2025. Il est à noter que depuis 2022, le montant de taxe apprentissage est en augmentation continue (TA 2022 = 337 K€ / TA 2025 = 388 K€), et ce, malgrè la rèforme des modalités de versement effectuée en 2023 ;
- Les recettes des trois filières apprentissage sont en augmentation par rapport à 2024. Cependant, elles restent inférieures aux encaissements 2023, avant la réforme du bachelor universitaire de technologie (BUT) ;
- Les recettes de formation continue et VAE sont en diminution (- 5 %) en raison de la baisse du nombre de contrats de professionnalisation.

Les autres recettes propres les plus significatives sont :

- les mises à disposition de personnel ;
- la refacturation aux occupants des charges communes du bâtiment de la salle d'armes ;
- le reversement du SAGI pour la participation de l'établissement au processus de sèlection des étudiants et aux actions de promotion du SAGI ;
- les forums entreprises ;
- les conventions d'ètudes de l'ENP ;

- la mise à disposition de locaux ;
- l'organisation de colloques et séminaires.

3.2 Les recettes fléchées - Tableaux budgétaires n°2 et 3

Extrait du tableau n°2 « autorisations budgétaires » partie recettes

Recettes			
BI 2025	**BR1 2025 CA 11/12/2025**	**Exécution 2025**	
2 940 966	**2 457 636**	**2 397 248,35**	**Recettes fléchées ****
12 171	3 984	22 632,00	Financements de l'Etat fléchés
2 569 345	2 092 212	2 020 896,97	Autres financements publics fléchés
359 450	361 440	353 719,38	Recettes propres fléchées

Les recettes fléchées concernent les contrats identifiès comme contrats de recherche.
Fin 2025, ces financements s'établissent à 2 397 K€, en nette augmentation par rapport à l'exercice 2024 (1 660 K€). Les encaissements et décaissements fluctuent au grè de la vie de ces contrats générant ces écarts annuels.

3.2.1 Financements de l'Etat fléchés

Ils correspondent aux projets du CPER Presto 2021 / 2027, financés pour partie par l'État à hauteur de 23 K€ en 2025.

3.2.2 Autres financements publics fléchés

Ces financements s'élèvent à 2 021 K€, en nette progression par rapport à 2024 où ils s'établissaient à 1 308 K€ en raison de l'encaissement du deuxième acompte du contrat CyberINSA à hauteur de 965 K€ représentant près de la moitié de cette catègorie de recettes.
Ces financements concernent :

- Agence Nationale de la Recherche (ANR) : 1 190 K€ (dont 965 K€ CyberINSA) ;
- Conseil Régional Centre-Val de Loire : 501 K€ ;
- Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) : 157 K€ ;
- Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM) : 74 K€
- Autres partenariats publics : 99 K€.

3.2.3 Recettes propres fléchées sur contrats de recherche (financeurs privés) : 354 K€.

IV. ANALYSE DE LA SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE

4.1 Solde budgétaire et variation de trésorerie - Tableaux budgétaires n°4 et n°5

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)			
	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025		BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	3 052 240	991 372				-	1 271 596,60	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal	*3 052 240*	*991 372*				-	*1 271 596,60*	*dont solde budgétaire budget principal*
Remboursements d'emprunts (capital) ; (b1) Dépôts et cautionnements ; Nouveaux prêts (capital)	-	4 332	4 332,25		2 000	5 744	5 743,64	Nouveaux emprunts (capital) ; Dépôts et cautionnements ; (b2) Remboursements de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (c1) (décaissements de l'exercice)	945 590	1 279 240	1 253 233,36		937 650	1 292 595	1 273 653,16	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) (non budgétaires)	-	6 093	3 739,56		-	695 633	-33 697,33	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
(1) Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	3 997 830	2 281 037	1 261 305,17		939 650	1 993 971	2 517 296,07	**(2) Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)**
Variation de trésorerie (I)			**1 255 990,90**	ou	**3 058 180**	**287 066**		**Variation de trésorerie (II)**
*dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a)*		*21 044*	*220 256,82*	ou	*70 000*			*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a)*
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)			*1 035 734,08*	ou	*2 988 180*	*308 110*		*dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)*
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	**3 997 830**	**2 281 037**	**2 517 296,07**	et	**3 997 830**	**2 281 037**	**2 517 296,07**	**TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)**

Au 31 décembre 2025, le solde budgétaire est excédentaire de 1 271 596,60 euros comme indiqué dans le tableau n°2 des autorisations budgétaires.
Après prise en compte de l'impact en trésorerie des opérations budgétaires au nom et pour le compte de tiers, la variation de trésorerie est positive de 1 255 990,90 euros. Ces opérations budgétaires au nom et pour le compte de tiers retracées dans le tableau n°5 comprennent les bourses mobilitè, les conventions de reversement et la TVA ainsi que d'autres encaissements / décaissements liés aux décalages entre les opèrations de trésorerie et leur rattachement budgétaire génèrant des flux additionnels sur la variation de trésorerie.
Cet abondement de trèsorerie de 1 255 990,90 euros correspond à un abondement (220 256,82 euros) sur la trésorerie des opérations fléchées (tableau n°8) ainsi qu'à un abondement (1 035 734,08 euros) de l'activitè courante (non flèchèe) de l'établissement.
Le solde des opérations budgétaires fléchées a un impact conjoncturel sur la trésorerie de l'Institut : in fine le solde des opérations fléchées est nul.

4.2 Situation patrimoniale - Tableau budgétaire n°6

Compte de résultat

CHARGES	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	PRODUITS	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Personnel	19 345 925	18 794 091	18 652 437,65	Subventions de l'Etat	16 231 131	16 647 776	16 670 457,00
*dont charges de pensions civiles**	*4 569 020*	*4 483 500*	*4 473 088,84*	Fiscalité affectée	106 000	111 546	111 546,15
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	7 726 902	7 769 944	6 982 427,95	Autres subventions	2 239 382	2 278 111	3 024 318,05
				Autres produits	5 726 955	6 395 648	5 887 397,06
TOTAL DES CHARGES (1)	**27 072 827**	**26 564 035**	**25 634 865,60**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**24 303 468**	**25 433 081**	**25 693 718,26**
Résultat prévisionnel bénéfice (3) = (2) - (1)			***58 852,66***	*Résultat prévisionnel perte (4) = (1) - (2)*	*2 769 359*	*1 130 954*	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**27 072 827**	**26 564 035**	**25 693 718,26**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**27 072 827**	**26 564 035**	**25 693 718,26**

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions*

Après prise en compte des charges à payer, des produits à recevoir, des produits constatés d'avance et des opérations d'ordre, le compte de résultat 2025 affiche un bénéfice de 58 852,66 euros (pour mèmoire, en 2024 bénèfice de 40 861,75 euros).

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	- 2 769 359	- 1 130 954	58 852,66
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 300 000	2 930 000	2 873 631,87
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	58 181	31 650	31 650,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-	2 074,40
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	8 250	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 560 000	2 173 000	2 167 542,10
= CAF *	- 2 087 540	- 413 854	735 366,83

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Après prise en compte des dotations aux amortissements et provisions, des reprises de provisions, de la valeur nette comptable des élèments d'actif cédés ainsi que des reprises de subvention d'investissement, une capacitè d'autofinancement (CAF) de 735 366,83 euros est dégagèe au titre de l'exercice 2025, quasi identique à la CAF 2024 (751 083,37 euros). La CAF finance 60 % des investissements 2025.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	RESSOURCES	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025
Insuffisance d'autofinancement*	2 087 540	413 854		Capacité d'autofinancement*			735 366,83
				Financement de l'actif par l'État	207 059	193 984	255 146,74
Investissements	2 617 141	1 770 498	1 243 750,60	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 141 579	560 114	1 359 605,54
				Autres ressources	106 800	69 700	5 743,64
Remboursement des dettes financières	-	-		Augmentation des dettes financières	-	-	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 704 681	2 184 352	1 243 750,60	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 455 438	823 798	2 355 862,75
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)			1 112 112,15	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	3 249 243	1 360 554	

La CAF, conjuguèe aux subventions d'investissement permet de financer les investissements (1 243 750,60 euros) et de générer un apport au fonds de roulement de 1 112 112,15 euros.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2024	BI 2025	BR1 2025 CA 11/12/2025	Exécution 2025	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-291 070,43	-3 249 243	-1 360 554	1 112 112,15	(7) APPORT
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	42 049,60	-191 063	-1 073 488	-143 878,75	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-333 120,03	-3 058 180	-287 066	1 255 990,90	(I) ABONDEMENT
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	9 682 500,57	5 456 592	8 321 947	10 794 612,72	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 406 794,01	-2 592 814	-3 480 282	-2 550 672,76	
Niveau de la TRESORERIE -	12 089 294,58	8 049 406	11 802 229	13 345 285,48	

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Au 31 décembre 2025, le niveau de fonds de roulement est de 10 794 612,72 euros (+ 1 112 112,15 euros / 2024) et la trèsorerie s'élève à 13 345 285,48 euros (+ 1 255 990,90 euros / 2024). L'èvolution du fonds de roulement et de la trésorerie sont, en très grande partie dus au versement, en avance de phase, de 905 K€ sur l'opération du CPER de Blois. Cette trésorerie est gagée sur cette opération pluriannuelle et les dépenses correspondantes seront réalisées sur les exercices 2026 et 2027. A ce stade, l'analyse du fonds de roulement et de la trésorerie non libres d'emploi n'est pas réalisée. Néanmoins, et comme indiqué dans le tableau ci-dessous, sur les trois derniers comptes financiers, la part du fonds de roulement non libre d'emploi oscille entre 55 et 60 % ; ce qui permet de "relativiser" le niveau du fonds de roulement et de la trésorerie.

4.3 Soutenabilité budgétaire

Comme indiqué en introduction, le décret du 2 décembre 2024 est entré en vigueur au 1er janvier 2025 et s'applique donc pour mesurer la soutenabilité budgétaire de l'établissement au présent compte financier.

Critères de soutenabilité budgétaire

	CF 2022	CF 2023	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	CF 2025	BI 2026	Seuils limites
Niveau final de fonds de roulement (FdR)	9 936 080	9 973 571	9 682 501	5 456 592	8 321 947	10 794 613	6 128 475	
FdR en nombre de jours de fonctionnement	176	164	153	79	127	170	87	> 15 J
Dont FdR libre d'emploi	*4 330 065*	*4 000 736*	*4 251 178*					
FdR libre d'emploi en J fct	*77*	*66*	*67*					
Dont FdR non libre d'emploi	*5 606 015*	*5 972 835*	*5 431 323*					
Niveau final de trésorerie	11 356 735	12 422 415	12 089 295	8 049 406	11 802 229	13 345 285	8 979 167	
Trésorerie en nombre de jours de fonctionnement	201	204	191	117	180	210	128	> 30 J
Dont trésorerie libre d'emploi	*5 624 057*	*6 742 407*	*6 961 033*					
Trésorerie libre d'emploi en J fct	*100*	*111*	*110*					
Dont trésorerie non libre d'emploi	*5 732 678*	*5 680 008*	*5 128 262*					
Seuil prudentiel de trésorerie (30 jours de fonctionnement)	1 694 624	1 826 033	1 899 835	2 061 730	1 963 542	1 903 201	2 104 370	
Ratio Dizambourg Poids MS (MS / produits encaissables)	75,4%	78,6%	78,1%	85,3%	80,9%	79,4%	81,6%	< 83%

Il est à noter que le décret du 2 décembre 2024 a modifié les modalités de calcul des critères de soutenabilité. Depuis le 1er janvier 2025, donc pour le compte financier 2025, les critères de soutenabilité relatifs au fonds de roulement et à la trésorerie sont exprimés en nombre de jours de crédits de paiement hors investissement. Précédemment, ils étaient calculés en nombre de jours de charges décaissables.

Au 31 décembre 2025, le niveau de fonds de roulement est de 10 794 612,72 euros représentant 170 jours de fonctionnement sur la base de la valeur d'un jour de fonctionnement en CP hors investissement à 63 440 euros.
Au 31 décembre 2025, la trésorerie s'éléve à 13 345 285,48 euros représentant 210 jours de fonctionnement sur la base de la valeur d'un jour de fonctionnement en CP hors investissement à 63 440 euros.
Au 31 décembre 2025, le ratio Dizambourg s'établit à 79,4 %, la masse salariale représente donc 79,4 % des produits encaissables.
Les trois critères de soutenabilité budgétaire respectent donc les seuils limites définis par l'arrêté du 5 décembre 2024 et le compte financier 2025 de l'établissement est soutenable.

CONCLUSION

L'année 2025 continue de démontrer à la fois le dynamisme de l'établissement mais également sa sensibilité à toute variation. Elle est, une nouvelle fois constatée, par le versement anticipé par les collectivités de fonds pour couvrir les dépenses CPER non décaissées en 2025 et qui contribuent à améliorer les critères de fonds de roulement et de trésorerie alors même que ces fonds sont gagés. Bien que ce type de projet accompagne le développement de l'établissement, cela ne doit pas être traduit comme une marge de manœuvre financière supplémentaire pour l'INSA.

L'exercice 2025 permet de retrouver un solde budgétaire excédentaire alors que pour la premiére fois depuis 2015, le solde budgétaire 2024 présentait un déficit de 331 K€.

Toutefois, on observe toujours un décalage de trésorerie sur l'encaissement de recettes liées aux différents projets pour lesquels l'établissement est lauréat et dont les dépenses s'opèrent dans un second temps.

Le résultat comptable neutralisant ces décalages de trésorerie permet de mettre en avant un compte de résultat bénéficiaire de 58 852 €.

Ainsi dans une démarche continue de maîtrise des dépenses et de recherche de nouvelles recettes, l'INSA conduit une gestion rigoureuse qui concoure à un résultat comptable positif de 58 852 €, une CAF stable et à un bon niveau de 735 366 € et un apport au fonds de roulement de 1 112 112 €.

Les taux d'exécution sont très bons : 104 % en recettes et 95 % en dépenses, le ratio Dizambourg est clôturé à 79,4 % (2024 = 78,1 %).

Concernant la masse salariale du plafond Etat, 2025 s'inscrit dans la continuité d'un taux de couverture toujours insuffisant par la SCSP. Ce dernier a été toutefois amélioré grâce à l'attribution en fin d'exercice d'une aide de 200 K€ au titre du dialogue de performance.
L'exercice 2025 a été également marqué par le poids dans la masse salariale, bien que moindre qu'en 2024, des mesures réglementaires pour un montant de 420 K€.
Les conditions d'atterrissage budgétaire en lien avec la masse salariale sont plus favorables que la projection dans le budget initial. L'aide exceptionnelle de 200 K€ l'explique mais également une sous exécution liée à un schéma d'emploi plus favorable.

Il faut également noter qu'en 2025 le niveau de consommation du plafond Etat est relativement stable au regard des années précédentes (161,3 sur les 185 disponibles). Cela reflète une fois encore la sous dotation en masse salariale de l'établissement.

L'évolution des ETPT reste contenue en 2025 avec une hausse de1,8 ETPT au global (+0,7 ETPT sur le plafond Etat et + 1,1 ETPT sur le plafond Ressources propres) mais en même temps une hausse de la masse salariale de 367 K€ par rapport à 2024, hausse continue mais moindre que les exercices précédents.

La gestion mutualisée de la salle d'armes à Bourges assurée par l'établissement depuis 2023 a également eu un effet tant d'un point de vue financier qu'organisationnel pour l'établissement. Au-delà de la gestion courante et de tout ce que cela implique, la gestion d'un ultime accord transactionnel a encore mobilisé les équipes. L'exercice 2025 traduit malgré tout un fonctionnement plus courant de l'exploitation du bâtiment et reste déficitaire, en cohérence à la quote-part de l'établissement porteur de la gestion mutualisée du bâtiment.
L'établissement poursuit ses efforts pour accroître ses recettes propres qui augmentent de façon continue que ce soit grâce au développement de l'apprentissage, de la formation continue ou de l'évolution du montant de la taxe d'apprentissage collectée.
Les autres financements publics (essentiellement les subventions des collectivités territoriales et ANR) sont stables. Il convient ici de remercier et de saluer le soutien des collectivités.

Au regard des indicateurs, la situation budgétaire et comptable de l'établissement est saine mais la qualité des indicateurs ne doit pas cacher une sous dotation notoire. A la création de l'INSA la dotation initiale a été sous-dimensionnée, relativement à des établissements comparables, et n'a pas été réajustée en proportion de l'accroissement de son activité et de ses surfaces. La compensation des moyens sur projets ne peut assurer la consolidation du socle nécessaire pour répondre aux missions premières de l'établissement.

La question primordiale demeure, et de façon encore plus marquée sur cet exercice, celle des crédits de masse salariale intégrés à la SCSP n'offrant pas les marges de manœuvre, eu égard au ratio Dizambourg, dont l'établissement aurait besoin pour accompagner une croissance forte de son activité.
Le versement en fin d'exercice de 200 K€ a permis de minimiser la non couverture du plafond Etat et le taux de couverture atteint de 97,5% montre bien en quoi le montant de l'appui ponctuel versé fin 2024 et ayant permis d'atteindre un taux de couverture de 99% est à minima nécessaire de façon structurelle pour couvrir les 161 emplois identifiés sous ce plafond en 2025 (loin d'atteindre les 185 emplois du plafond).

La sensibilité aux effets conjoncturels de l'établissement, de par sa taille, ainsi qu'à la pluri annualité de certaines opérations pèsent toujours autant et immédiatement sur son équilibre.

A l'issue d'une année 2025 riche en activités, il faut ici rappeler que l'INSA CVL est un établissement qui fonctionne, qui poursuit une démarche de structuration et de projection pluriannuelle de ses données pour un pilotage optimisé.



Le Directeur

Yann CHAMAILLARD

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-03-12-2.4 portant sur la liste des contrats de recherche clos en 2025 et des ouvertures de crédits en 2026

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

VU :

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants ; (articles sur les missions du CA, préférable de privilégier systématiquement tout renvoi à ces articles)
- La délibération antérieure n°2017-11-30-12 en date du 30 novembre 2017 portant sur la gestion des reliquats des contrats de recherche privés après clôture ;
- Les articles R.719-4 et suivants et R.719-51 et suivants du code de l'éducation ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Le conseil d'administration approuve :

➢ Le montant des reliquats disponibles sur les contrats de recherche privés clos au 31/12/2025 s'élève à 94 007€ :

Type de contrat	Année de clôture	Entreprise ou Institut	CODE CONVENTION	Montants disponibles en AE au 31/12/25
Contrat privé	2025	CONVENTION INDONESIE	OPE-2022-0003	9 500 €
		WORLDLINE	OPE-2022-0007	13 919 €
		SAFRAN	OPE-2022-0018	14 856 €
		EDF	OPE-2022-0023	11 142 €
		STMICROELECTRONICS	OPE-2022-0034	17 402 €
		TMFCT	CONT-2023-0002	14 036 €
		LGM	CONT-2025-0001	6 752 €
		ST	CONT-2025-0006	4 000 €
		PHINIA	CONT-2025-0024	2 400 €
Total général				**94 007 €**

Ces crédits disponibles ont fait l'objet de travaux comptables sur la période d'inventaire à la clôture de l'exercice 2025 par le retraitement de produits constatés d'avance. Ils ne participent pas à la constatation du résultat comptable de 2025.

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 27
Membres représentés : 10
Total : 37
Résultats des votes :
Abstentions : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 37
Pour : 37
Contre : 0

La délibération relative portant sur la liste des contrats de recherche clos en 2025 et des ouvertures de crédits en 2026 est adoptée à l'unanimité.

Fait à Blois, le 12 mars 2026

Muriel HAUTEMULLE
Présidente du conseil d'administration

Acte transmis aux autorités de tutelle le 17/03/26	Acte mis en ligne le 17/03/26

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-03-12-2.5 portant sur l'adoption du schéma directeur de la vie étudiante de l'INSA Centre Val de Loire 2026-2031

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

VU :

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1 et suivants et L.715-1 et suivants ;
- L'avis du conseil de la vie étudiante du 18 décembre 2025 ;
- Les statuts de l'INSA Centre Val de Loire ;
- Le règlement intérieur de l'INSA Centre Val de Loire.

Le conseil d'administration approuve :

Le schéma directeur de la vie étudiante de l'INSA Centre Val de Loire,

- Pièce jointe : Projet de schèma directeur de la vie étudiante de l'INSA Centre Val de Loire

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 27
Membres représentés : 10
Total : 37
Résultats des votes :
Abstention : 1
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0

La délibération relative à l'adoption du schéma directeur de la vie étudiante de l'INSA Centre Val de Loire 2026-2031 est adoptée à la majorité.

Fait à Blois, le 12 mars 2026

Muriel HAUTEMULLE
Présidente du conseil d'administration

Acte transmis aux autorités de tutelle le 17/03/26	Acte mis en ligne le 17/03/26

INSA
INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE (SDVE)

Conseil d'administration du 12 mars 2026

Sommaire

Introduction 1

Co-construction 1

Méthodologie 2

Axe 1 : Stratégie et positionnement de l'établissement 4

Affirmer la vie étudiante comme un élément d'identité de l'INSA CVL 4

Être partie prenante de la coordination à l'échelle locale et régionale 6

Se positionner dans une démarche d'amélioration continue de la vie étudiante 6

Axe 2 : Conditions de vie des étudiants 8

Favoriser le bien-être étudiant 8

Accompagner les étudiants en difficulté 9

Axe 3 : Engagement étudiant et vie associative 11

Encourager et valoriser l'engagement étudiant 11

Encourager et renforcer la représentativité étudiante, la participation et le fonctionnement démocratique de l'établissement 13

Axe transversal : Communication aux étudiants 15

Introduction

La volonté de l'INSA Centre Val de Loire est d'offrir une expérience étudiante d'excellence, avec la conviction que la vie étudiante contribue largement à la réussite des étudiants.

Cette volonté se traduit dans les statuts, qui placent les étudiantes et les étudiants au cœur de l'organisation de l'Institut, à travers de nombreux représentants élus dans les différentes instances, une instance dédiée - le Conseil de la Vie étudiante (CVE) - dynamique et une habitude de collaboration ancrée. Elle se traduit également dans la mise en place de nombreuses actions, tant sur l'animation et la vie de campus que sur l'amélioration de la qualité de vie.

L'INSA Centre Val de Loire, qui est désormais un établissement d'enseignement supérieur et de recherche mature et solidement ancré sur les territoires de Blois et de Bourges, doit se doter d'une vision stratégique pluriannuelle sur la vie étudiante, dans une logique de programmation des actions, de cap co-déterminé et coordonné avec les étudiants et les différentes parties prenantes sur cette politique et de mobilisation des moyens nécessaires. C'est tout le projet de ce schéma directeur de la vie étudiante (SDVE).

Les volontés politiques sont largement partagées sur ce sujet, à toutes les échelles, des ressources sont dédiées à la vie étudiante, notamment à travers la Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) et le budget de l'établissement. Le développement du Pôle Vie étudiante de l'Institut permet la mise en œuvre des objectifs du SDVE.

Co-construction

Afin que ce schéma directeur de la vie étudiante soit en adéquation avec les ambitions et les avis à la fois des étudiants et de l'Institut, un groupe de travail a été constitué pour

définir les principaux axes et actions qui constituent ce document. Celui-ci est composé des chargés de mission vie étudiante des campus de Blois et de Bourges, du chargé de vie étudiante, du vice-président étudiant et des présidents du BDE de chaque campus. Les étudiants membres de ce groupe de travail avaient pour mission de représenter toute la communauté étudiante.

Pendant toute la durée du travail sur ce schéma, sous le pilotage du directeur des Formations et de la Vie étudiante, le Conseil de la Vie étudiante a été très régulièrement mis au courant de l'avancement du projet et invité à donner son avis et à amender le travail effectué.

Dans la phase de rédaction du SDVE, les principaux acteurs internes et externes ont été sollicités et mis à contribution.

Méthodologie

Ce schéma directeur de la vie étudiante présente les ambitions politiques de l'Institut en termes de développement de la vie étudiante sur les cinq prochaines années. Révisable annuellement et soumis aux contraintes budgétaires, il est issu du groupe de travail SDVE, de la consultation du CVE et des différentes parties prenantes.

Les ambitions présentées donnent un cap clair, des objectifs à atteindre pour la vie étudiante. Ces ambitions sont regroupées en trois axes, avec un axe transversal supplémentaire correspondant aux champs d'intervention de l'établissement sur la vie étudiante.

Afin de se traduire dans la réalité, les ambitions et volontés politiques ici présentes nécessitent d'être déclinées en actions qui devront être évaluées et associées à des indicateurs. Les objectifs fixés doivent être régulièrement examinés, voire interrogés. C'est pour cela que le pendant opérationnel de cette stratégie pluriannuelle sera un plan d'action proposé annuellement par un comité de pilotage regroupant des représentants de l'Institut et du collège des étudiants étroitement liés à la vie étudiante.

Ce plan d'action, défini en fonction des moyens mobilisables, permettra de définir les actions à mettre en place de façon plus agile, en adéquation avec les problématiques actuelles de l'établissement.

L'existence d'un SDVE pluriannuel et d'un plan d'action plus agile permet de garder un cap clair et fort dans l'action de l'Institut sur la vie étudiante, tout en s'assurant de répondre aux problématiques les plus urgentes et d'avancer en cohérence avec les volontés et les contraintes du moment.

Axe 1 : Stratégie et positionnement de l'établissement

Affirmer la vie étudiante comme un élément d'identité de l'INSA CVL

La vie étudiante est une des missions majeures de l'INSA CVL. L'Institut affirme dans ce schéma sa volonté de la promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs comme un véritable levier pour la réussite des étudiants, tant dans leurs parcours académiques que dans leur insertion professionnelle ou dans leurs carrières futures. La vie étudiante, dans toutes ses dimensions, joue un rôle primordial dans la réussite. L'établissement, dans son action, a pour objectif de permettre aux étudiants en difficulté de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles, et, par le soutien aux associations et l'animation de campus, de donner l'occasion aux étudiants d'expérimenter, de développer de nouvelles compétences et d'enrichir leur profil et leurs expériences.

L'INSA Centre Val de Loire souhaite également capitaliser sur sa vie étudiante dynamique, et sur les avancées prévues dans ce schéma, dans le cadre de sa stratégie d'attractivité. Disposer d'une vie étudiante riche et structurée dans des villes de taille moyenne telles que Blois et Bourges constitue un atout majeur pour le recrutement et la fidélisation des étudiants.

La vie étudiante et la formation sont deux facteurs complémentaires de réussite. Dans ce cadre, il est important d'encourager et de développer les projets et les actions permettant de créer des liens et de faciliter les interactions entre ces deux dimensions, afin de disposer d'un environnement propice à un bon développement individuel et académique des étudiants.

Pour que la vie étudiante continue de se développer idéalement au sein de l'Institut, il s'agit de renforcer le lien entre les différents acteurs : étudiants, enseignants, administration et direction. Une interconnaissance accrue et des échanges réguliers et ouverts sont nécessaires à la mise en place de projets pertinents et cohérents avec la stratégie globale de

l'établissement, ainsi qu'avec les volontés et ambitions propres aux différents collèges en son sein.

L'INSA Centre Val de Loire, fondé sur les valeurs d'ouverture et de diversité du Groupe INSA, se définit par la volonté affirmée de former des ingénieurs et paysagistes humanistes. L'engagement étudiant dans des actions associatives et citoyennes représente un excellent moyen de faire vivre ces valeurs au quotidien. L'Institut souhaite donc encourager et développer les actions liées à la solidarité, au développement durable et à la responsabilité sociétale dans le champ de la vie étudiante, permettant ainsi de renforcer le caractère citoyen et humaniste des étudiants.

L'INSA Centre Val de Loire se définit également par la grande diversité en son sein : deux campus, à Blois et à Bourges, des étudiants et étudiantes ingénieurs et paysagistes, des élèves français et internationaux. Beaucoup de profils différents composent l'Institut, avec une grande variété de situations, de problématiques et d'enjeux. L'Institut a pour volonté de faire de cette diversité une richesse pour la vie étudiante, en favorisant la rencontre des profils, l'inclusivité, l'interconnaissance et le pluriculturalisme.

À travers l'ensemble de ces ambitions, l'objectif stratégique de l'Institut est de fédérer l'ensemble de sa communauté autour de la vie étudiante. Cela permettra de renforcer la cohésion interne, le sentiment d'appartenance, l'attractivité et l'image de l'établissement.

Être partie prenante de la coordination à l'échelle locale et régionale

L'INSA Centre Val de Loire a la conviction que la politique vie étudiante nécessite la coopération et la coordination entre tous les acteurs impliqués dans ce domaine à l'échelle locale et régionale, en accord avec les ambitions régionales exprimées dans le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et dans ses déclinaisons locales (SLESRI).

L'Institut a l'ambition d'occuper une place centrale, en collaboration avec les membres du Pôle Universitaire Centre-Val de Loire, dans l'écosystème régional et local de la vie étudiante. Cette volonté se traduit dans la participation à des instances de coopération et de coordination multiples, comme les conférences régionales, les réseaux d'acteurs divers et les cellules étudiantes.

Afin de tendre à un fonctionnement décloisonné et partenarial de la vie étudiante, il est nécessaire de mettre en place des projets collaboratifs et territoriaux ambitieux, tournés vers l'ensemble de la communauté étudiante des territoires concernés. Ainsi, cette volonté guide l'action de l'Institut et ses relations avec ses partenaires privilégiés que sont les deux universités régionales, le Crous et les collectivités locales.

Se positionner dans une démarche d'amélioration continue de la vie étudiante

Afin que la politique de vie étudiante mise en place par l'INSA Centre Val de Loire soit en accord avec les besoins et les ambitions de sa communauté étudiante et cohérente avec les problématiques territoriales des campus, il est nécessaire d'en développer la connaissance la plus fine possible. Une consultation des étudiants, permettant d'avoir une meilleure visibilité sur leurs problématiques et leurs attentes, sera mise en place. Des groupes de travail et des consultations thématiques pourront également être créés. Ces éléments permettront

de suivre les indicateurs liés au SDVE, de créer le plan d'action annuel et de préparer la prochaine itération de ce schéma.

Ainsi, l'INSA Centre Val de Loire a la volonté de déployer une démarche qualité relative à sa vie étudiante dans ce SDVE, avec une attention forte portée à l'impact des actions mises en place, à la qualité des services proposés aux étudiants et à l'amélioration continue.

Axe 2 : Conditions de vie des étudiants

Le bien-être étudiant et la qualité de vie sont des facteurs déterminants dans la réussite et dans l'amélioration de l'expérience étudiante. En ce sens, il s'agit de points d'attention primordiaux de la politique de vie étudiante de l'INSA Centre Val de Loire.

Favoriser le bien-être étudiant

Le bien-être étudiant se définit comme un état de bonne santé physique et mentale, d'équilibre entre la poursuite des études et l'épanouissement personnel.

L'Institut agit pour favoriser la santé physique et mentale des étudiants. Cette action passe en premier lieu par le conventionnement avec les services de santé étudiante de l'Université de Tours à Blois et de l'Université d'Orléans à Bourges. Ces conventions permettent de garantir un accès à des professionnels de santé aux étudiants de l'INSA Centre Val de Loire, et leur font bénéficier d'actions de sensibilisation régulières. Afin de favoriser le recours à ces services et de porter des messages de sensibilisation, l'Institut recrute des étudiants relais santé (ERS) sur chaque campus chaque année. Ces partenariats sont donc essentiels. L'Institut souhaite renforcer les actions de sensibilisation aux différents enjeux de la vie quotidienne des étudiants, comme le sommeil, le stress, l'alimentation, ou l'importance d'avoir une activité physique.

La santé mentale des étudiants, grande cause nationale en 2025, est un point d'attention particulier pour l'Institut. Une référente santé mentale a été nommée, l'objectif est de poursuivre la sensibilisation, la communication autour des dispositifs d'aide existants afin notamment de réduire le stress lié aux études et d'apprendre à mieux le gérer.

Par ailleurs, il est nécessaire que les campus soient adaptés aux besoins des étudiants. Ainsi, de nombreux espaces de vie ont été mis en place, comme un foyer des étudiants, des cafétérias, des locaux dédiés à la vie étudiante et des Learning Centers adaptés aux études et

à la détente. L'objectif est de s'assurer que ces espaces restent au plus proche des besoins des étudiants, et de renforcer leur utilisation. Il existe également, dans les villes de Blois et de Bourges, des lieux dédiés à la vie étudiante, propices à la rencontre entre étudiants et au montage de projets inter-établissements, qu'il s'agit de promouvoir.

Le bien-être étudiant passe également par la qualité des relations sociales. Les campus de l'INSA Centre Val de Loire sont des lieux d'études, mais aussi de rencontres, d'expérimentation et de vie en société. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la lutte contre toute forme de discrimination et de violences sexistes et sexuelles (VSS) sur les campus, avec la présence d'un référent égalité par campus et d'une cellule d'écoute, et dans les différents événements organisés par l'Institut ou des associations étudiantes.

L'intégration des étudiants joue un rôle primordial dans le bien-être étudiant. L'INSA Centre Val de Loire a récemment mis en place un dispositif de semaine d'accueil des nouveaux étudiants, leur permettant de recevoir toutes les informations nécessaires à la bonne poursuite de leur scolarité dans l'établissement, de les sensibiliser aux valeurs qui fondent l'Institut et de lutter dès leur arrivée contre l'isolement. Cette action doit être reconduite et adaptée, en accord avec la volonté d'amélioration continue de la vie étudiante. Ces objectifs peuvent être poursuivis à travers d'autres actions définies dans le plan d'action annuel.

L'ensemble des services et du personnel enseignant doivent continuer à collaborer afin de détecter des situations de difficulté sociale, d'isolement ou de discrimination, d'alerter les services compétents et d'apporter une réponse adaptée à la situation de l'étudiant.

Accompagner les étudiants en difficulté

Afin de réussir ses études, un étudiant doit pouvoir disposer de ressources suffisantes, *a minima* pour les postes de dépenses essentiels tels que le logement et l'alimentation. De nombreux dispositifs de lutte contre la précarité étudiante existent, en premier lieu la bourse sur critères sociaux. Cependant, il apparaît que des situations de précarité, à différents degrés, persistent.

L'INSA Centre Val de Loire porte une action d'aide sociale auprès de ses étudiants, avec la tenue de commission d'aide à l'inscription pour les étudiants ne pouvant pas régler l'entièreté de leurs droits d'inscription, ou de commission d'aide sociale grâce au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes, avec l'octroi d'aides ponctuelles en situation d'urgence. Ces aides sont essentielles pour la poursuite d'études de certains étudiants, et la tenue de ces commissions est à poursuivre.

Par ailleurs, il existe une multitude d'aides, de dispositifs et d'associations de lutte contre la précarité. Il peut être difficile pour les étudiants d'avoir connaissance de l'entièreté, ce qui entraîne des situations de non-recours préjudiciables. Il s'agit donc de renforcer la connaissance des étudiants et le recours aux différentes aides existantes.

De nombreux acteurs ont vocation à agir sur les situations de précarité étudiante, comme le Crous, les acteurs du logement, les associations de solidarité, les acteurs de l'alimentation ou les services de santé étudiante. Il faut tirer parti de tout ce que ces acteurs peuvent apporter aux étudiants en difficulté, en améliorant l'interconnaissance et la concertation.

Axe 3 : Engagement étudiant et vie associative

Encourager et valoriser l'engagement étudiant

L'engagement étudiant, que ce soit dans les instances de l'établissement, dans les associations étudiantes ou dans des actions citoyennes, est un enjeu pour l'INSA Centre Val de Loire à deux niveaux. À l'échelle de l'établissement, il est nécessaire au dynamisme et à la richesse de la vie étudiante. À l'échelle des étudiants engagés, il s'agit d'une excellente opportunité d'enrichir leurs parcours, de développer de nouvelles compétences, de se sociabiliser et d'expérimenter. Pour ces deux raisons, la politique vie étudiante de l'Institut s'attache particulièrement à l'encouragement et à la promotion de l'engagement étudiant.

Une des principales problématiques des étudiants souhaitant s'engager est la difficulté de poursuivre leur scolarité dans des conditions optimales et de développer leurs engagements en parallèle. S'il est de la responsabilité des étudiants de veiller à ce que leurs engagements optionnels ne nuisent pas à leur diplomation, l'INSA Centre Val de Loire a la volonté de leur proposer des aménagements permettant de rendre plus facile la conciliation entre études et engagements, sans remettre en cause la qualité de leur formation académique.

Il est également important que les engagements étudiants soient valorisés par l'établissement. Cela a un intérêt pour les étudiants, qui pourront faire valoir la reconnaissance institutionnelle de leur engagement dans leur vie personnelle et professionnelle ; et pour la vie étudiante de l'établissement, en rendant plus attractif l'engagement étudiant.

Un groupe de travail a été formé en 2024 à ce sujet, composé d'étudiants, d'enseignants et de personnels administratifs. Ses travaux ont déjà mené à l'adoption et à la mise en place d'un statut d'étudiant grand engagé. L'objectif fixé dans ce SDVE est de

poursuivre les travaux, afin d'offrir un ou plusieurs dispositifs ouvrant la valorisation de leur engagement à un plus grand nombre d'étudiants.

Les associations étudiantes sont une forme d'engagement très présente au sein de l'INSA Centre Val de Loire, avec plus de trente-cinq associations étudiantes actives en 2025 et réparties sur les campus de Blois et de Bourges, voire présentes sur les deux. Leur rôle dans la vie étudiante de l'établissement est primordial, et la participation des étudiants à ces associations est un enjeu fort de la politique de vie étudiante.

Depuis la crise du Covid-19 et la fermeture des campus pendant les périodes de confinement, une désaffection et une perte de dynamisme des associations étudiantes ont été constatées. Il s'agit désormais de s'assurer que les associations étudiantes aient l'attractivité nécessaire pour recruter des nouveaux responsables et membres actifs de façon régulière, et puissent développer des projets innovants et ambitieux. Pour cela, l'INSA Centre Val de Loire joue un rôle, au-delà des dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant. En augmentant la visibilité des associations étudiantes, en mettant en valeur leurs projets, leurs événements et leurs diverses réalisations, la notoriété de ces associations au sein de la communauté étudiante augmentera, ainsi que leur attractivité.

Un objectif est d'encourager la proposition d'une offre large et variée d'engagements et d'activités au sein de l'établissement ou auprès de partenaires, afin que tous les étudiants puissent trouver un engagement qui pourrait correspondre à leurs envies et leurs contraintes éventuelles. Pour cela, il faut notamment capitaliser sur les associations étudiantes déjà existantes et actives de l'Institut. Un des enjeux principaux est le renouvellement des responsables associatifs. Le statut étudiant est par définition temporaire, et les bureaux des associations doivent être très régulièrement renouvelés. Ainsi, certaines associations très actives un temps peuvent disparaître faute de repreneurs, enlevant ainsi une proposition au catalogue d'activités et d'engagements. La sécurisation du maintien des associations est donc un enjeu majeur.

La responsabilité d'une association ou d'un projet associatif peut également être un engagement intimidant pour des étudiants, la plupart du temps novices dans ce milieu. Du fait

de ces responsabilités, les étudiants peuvent ne pas savoir comment faire pour animer une association ou réaliser un projet qui les intéressent. Ils peuvent également ne pas percevoir les risques induits par la conduite d'un projet et les manières de l'éviter par manque d'expérience. Cet état de fait peut décourager des étudiants à s'engager, ou les mettre en danger. L'INSA Centre Val de Loire a un rôle à jouer dans ce cadre. L'objectif est donc de proposer, dans la limite des moyens disponibles, un accompagnement des étudiants engagés. Au-delà de cet accompagnement, il est important que les responsables associatifs soient formés, afin qu'ils aient conscience de leur rôle et des responsabilités qui leur incombent, et qu'ils aient les clés pour mener au mieux leurs projets.

Les associations étudiantes, afin de réaliser leurs projets, ont également besoin d'un soutien financier. L'INSA Centre Val de Loire subventionne régulièrement des projets étudiants à travers ses commissions CVEC et FSDIE, avec des règlements de commission récemment actualisés et un accompagnement renforcé des porteurs de projets. L'enjeu est désormais d'accompagner les étudiants dans la recherche d'autres financements, extérieurs à l'établissement.

Par cet accompagnement et la formation des responsables associatifs, ainsi que par une attention particulière, l'objectif de l'INSA Centre Val de Loire est aussi de s'assurer que les étudiants organisent des projets et des événements qui soient sécurisés, inclusifs et responsables, en lien avec les orientations fixées par le schéma DDRS de l'établissement.

Encourager et renforcer la représentativité étudiante, la participation et le fonctionnement démocratique de l'établissement

La participation des étudiants à la prise de décision au sein de l'établissement est un enjeu fondamental de la politique institutionnelle de l'INSA Centre Val de Loire. Il est essentiel que les décisions concernant les étudiants soient coconstruites et approuvés par ces derniers, afin que la politique de l'établissement ne diffère pas de leurs besoins.

Cette participation est notamment rendue visible par la présence de représentants étudiants élus dans les différents conseils de l'établissement (Conseil d'Administration,

Conseil des Études, Conseil de la Vie étudiante, Conseils de département). Elle l'est également par la consultation très fréquente d'étudiants dans le travail quotidien des différents services de l'Institut.

Il s'agit donc d'encourager les étudiants à s'engager en tant que représentants, à participer aux différentes consultations et enquêtes et à s'intéresser à la vie et à la politique de l'établissement.

Pour cela, il faut rendre plus visible les représentants étudiants et plus compréhensibles le rôle et le fonctionnement de l'Institut et de ses conseils. Il s'agit également de valoriser les étudiants engagés au sein de l'Institut et de mettre en avant l'intérêt de ces engagements, tant pour la communauté étudiante que pour les étudiants qui endossent ces responsabilités.

L'engagement en tant que représentant peut également se faire dans des instances externes à l'établissement mais liées à la vie étudiante, comme au Crous, au Conseil régional de la Jeunesse ou au Bureau National des Étudiants Ingénieurs. Il est important que les étudiants de l'INSA Centre Val de Loire puissent avoir des représentants permettant de porter leurs voix et leurs ambitions au sein de ces instances, en mettant en place les mêmes dispositifs que pour les engagements internes à l'établissement.

Axe transversal : Communication aux étudiants

Une communication efficace des informations utiles et des événements intéressant les étudiants est un enjeu principal de la politique de vie étudiante présentée dans ce schéma, prérequis au succès de multiples objectifs.

Les sollicitations adressées aux étudiants, à la fois dans leur vie personnelle et académique, sont très nombreuses. Face à un flux d'informations ininterrompu, faire en sorte qu'une information relative à la vie étudiante, servant l'intérêt des étudiants, soit vue et prise en compte par ceux-ci est difficile. Il est nécessaire d'identifier les canaux les plus efficaces, de sélectionner les informations transmises aux étudiants afin qu'elles ne soient pas dispersées dans un flux trop important et de sélectionner les destinataires les plus adaptés quand cela est possible.

Dans cette optique, l'INSA Centre Val de Loire souhaite améliorer la communication faite aux étudiants sur les actions menées en termes de vie étudiante, d'offre de services, d'événements et d'actions de sensibilisation, en évaluant la performance des différentes stratégies envisageables et en réinterrogeant les pratiques actuelles de communication.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-03-12-2.6 portant sur la cartographie des risques des processus rémunération et pilotage de la masse salariale

---

Le conseil d'administration de l'INSA Centre Val de Loire,

VU :

- Le code de l'éducation,
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret GBCP

La cellule de contrôle interne s'est réunie le 28 novembre 2025 afin de prendre connaissance du dispositif existant et d'en apprécier le niveau de déploiement et d'efficacité sur les volets rémunération et pilotage de la masse salariale :

- Pièces jointes : Cartographie des risques et son plan d'action

Le conseil d'administration approuve :

La cartographie des risques et du plan d'action associé pour les processus rémunération et pilotage de la masse salariale, annexé à la présente délibération.

Effectif statutaire : 40
Membres en exercice : 38
Quorum :
Membres présents : 27
Membres représentés : 10
Total : 37
Résultats des votes :
Abstention : 0
Blanc(s) ou nul(s) : 0
Suffrages exprimés : 37
Pour : 37
Contre : 0

La délibération relative à la cartographie des risques pour les processus rémunération et pilotage de la masse salariale est adoptée à l'unanimité.

Fait à Blois, le 12 mars 2026

Muriel HAUTEMULLE
Présidente du conseil d'administration

Acte transmis aux autorités de tutelle le 17/03/26	Acte mis en ligne le 17/03/26

Cotation des risques utilisés au sein des processus de l'Institut

PROBABILITE	
Peu probable	1
Probable	2
Fort probable	3

IMPACT-GRAVITE	
Faible	1
Moyen	2
Fort	3

IMPACT \ PROBABILITE	1	2	3
1	1	2	3
2	2	4	6
3	3	6	9

CRITICITÉ = Impact x probalitité	
Subsidiaire	1 à 2
A traiter	3 à 4
Prioritaire	6 à 9

La cotation des Risques a été revue en cellule contrôle Interne le 28/11/2025
Cette cartographie est présentée en séance du CA le 12/03/2026

PROCESSUS RÉMUNÉRATION			CARTOGRAPHIE DES RISQUES					PLAN D'ACTION						
		OPÉRATIONS	TÂCHES	RISQUE	PILOTE DU RISQUE	PROBABILITÉ	IMPACT	PROBABILITÉ	CRITICITÉ	ACTION / MODALITÉS D'EXÉCUTION	RESPONSABLE	CALENDRIER	CRITÈRE DE RÉALISATION DE L'ACTION	TAUX D'AVANCEMENT	AVANCEMENT - OBSERVATIONS
PAIE A FAÇON															
CIB	1	CONSTITUTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE RÉMUNERATION	_Rédiger et formaliser des actes nécessaires au déclenchement d'une rémunération ou d'une indemnité	Non respect du cadre légal des pièces justificatives Liiquidations d'éléments en paie non encadrées par une délibération préalable définissant le cadre juridique et en autorisant l'attribution.	DRH	1	3	3	A traiter	>> Identifier les types d'éléments de paie concernés >> Informer les services concernés (RH, comptabilité, gestionnaire de paie) des nouvelles règles >>Documenter les autorisations pour tracer les décisions et prévenir tout dysfonctionnement	DRH	Corriger rapidement les écarts identifiés	>> Rédiger une délibération définissant clairement le cadre juridique applicable et les conditions d'attribution >> Soumettre la délibération à l'approbation des instances compétentes (conseil, direction, etc.)	100%	Recrutement d'une juriste en décembre 2024 mais poste vacant depuis septembre 2025 Recrutement sera relancé en 2026 : Cette action vise à réduire les risques juridiques et financiers tout en renforçant la transparence et la conformité réglementaire
	2	COMPILATION DES ÉLÉMENTS DANS LA VARIABLE DE PAIE	_Répartir les informations individuelles et collectives sur les Codes Elément de Paie	Une répartition incorrecte des informations individuelles et collectives sur les Codes Élément de Paie peut entraîner un calcul erroné des charges patronales et salariales	DRH	1	2	2	Subsidiaire	>> Vérifier systématiquement l'attribution des Codes Élément de Paie avant le traitement de la paie >> Apporter la correction dans la variable	DRH	Tous les mois	>> Former les équipes sur l'usage correct des codes et leur impact sur les charges sociales	100%	Le risque est maîtrisé lorsque 100 % des Codes Élément de Paie sont vérifiés et validés avant chaque cycle de paie, et qu'aucune anomalie liée aux charges patronales n'est détectée.
	3	SAISIE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE BASE	_Intégrer dans le logiciel Mangues : les mouvements de personnels, et les informations individuelles (les arrêts Maladie, …)	En cas d'absence de saisie, multiplier le recours aux acomptes Absence d'actualisation d'une nouvelle situation : insatisfaction des agents liée à des erreurs dans leurs bulletins de salaire ou droits	DRH	1	3	3	A traiter	>> Actualiser la procédure "Support Paie" : Revue et mise à jour des étapes clés Ajout de contrôles systématiques	DRH	Actualisé en décembre 2025	>> Mettre la procédure à disposition des équipes concernées pour son application	100%	Le MOP est opérationnel
	4	SAISIE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ACCESSOIRE	_Intégrer dans le logiciel Grh Paye, les éléments variables de paie.	Absence de saisie : Pièces non communiquées à temps Erreur de saisie : rappel de rémunération avec date d'effet rétroactive	DRH	1	3	3	A traiter	>> Actualiser la procédure "Support Paie" : Intégrer l'intéraction avec TRV_CHRG (logiciel de gestion des services des enseignants)	DRH	juin-26	>> Décrire précisément les étapes pour basculer les heures complémentaires et le REH en Paie	60%	Le logiciel TRV_CHRG a été mis en production à la rentrée 2023, puis étendu à la gestion des heures des vacataires en septembre 2025. La procédure devra tenir compte de ce volet, mais le processus est déjà décrit côté pilotage.
	5	CONTRÔLE DU BORDEREAU DE PAIE	_Editer et remettre à AC Contrôler sur le logiciel les mouvements	L'absence de dépôt du bordereau sur le portail de la DGFIP entraîne le non-traitement des éléments variable de paie	DRH	1	3	3	A traiter	>> Actualiser la procédure "Support Paie" : associer le MOP pour décrire toutes les étapes	DRH	Actualisé en décembre 2025	>> Déposer le bordereau sur le portail de la DGFIP avant la date limite, avec accusé de dépôt validé	100%	Le MOP est opérationnel
	6	INTÉGRATION FICHIERS RETOURS	_Intégrer le Fichier LR dans GRH ENVOI PAYE : contrôler l'importation des données	Si Le fichier de la DGFIP n'est pas à jour, de même que le logiciel Cocktail, il manquera une mise à jour sur l'historique de l'agent (Carte 22).	DRH	1	1	1	Subsidiaire	>> Faire remonter (DSI) à l'éditeur du logiciel Coktail qui traite les demandes avec la DGFIP	DRH	Au fil de l'eau	>> Procéder à l'installation de la mise à jour trimestrielle des applications Cocktail (version 2025.3.10)	100%	Exemple : en 2022 problème avec le SFT qui n'a pas été intégré correctement
	7	CONTRÔLE EXHAUSTIF DES BULLETINS DE PAIE AVEC MOUVEMENTS	_Vérifier tous les bulletins impactés par une variable (Traitement brut et charges)	Inexactitudes dans les bulletins de paie : des erreurs entraînent le versement d'une rémunération erronée. Ces erreurs peuvent affecter le calcul des cotisations sociales, entraînant une déclaration erronée à l'URSSAF	DRH	1	3	3	A traiter	>> Communiquer rapidement avec les agents en cas d'erreur détectée : courrier d'information >> Corriger le paiement en urgence >> Procéder à un acompte si nécessaire	DRH	Au fil de l'eau	>> Sortir le PLV (des suites d'un trop-perçu) >> Contrôler à postériori an paie suivante =clôture de l'anomalie	100%	Le service pilotage a déployé un outil de simulation d'un bulletin de paie avec une mise à jour régulière des taux de charges
CIC	8	COLLECTE ET VÉRIFICATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE RÉMUNERATION	_Valider la présence et la nature des pièces justificatives fournies à partir de l'échantillon mensuel contrôlé au vu du plan CSD et de la **variable de paye**	Pièces justificatives manquantes, insuffisantes ou irrégulières au vu de Arrêté du 5 mai 2021 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, **dans sa version en vigueur à la date du contrôle.** Risque de liquidation d'éléments de rémunération non fondés juridiquement occasionnant des indus de rémunération devant faire l'objet d'un remboursement ultérieur par son bénéficiaire Risque RGP	AGENCE COMPTABLE	1	3	3	A traiter	>> Formaliser par écrit et restituer mensuellement à la DRH les anomalies identifiées quant à la complétude et qualité des pièces justificatives produites. >> Transmettre la rubrique 3 de l'arrêté du 05/05/2021 >> Solliciter la régularisation de l'indû de paye. >> Solliciter la production d'ordres de réquisition à défaut de régularisation des pièces justificatives manquantes ou irrégulières >> Assurer le suivi du CSD paie, opérationnel depuis le 01/01/2025	AGENCE COMPTABLE	BI-MENSUELLEMENT pour chaque remise de paye en contrôle à priori exhaustif MENSUELLEMENT en contrôle à postériori exhaustif des entrants et sortants TRIMESTRIELLEMENT pour chaque thématique selon plan	>> Simulation de paie >> Grille de traçabilité des contrôles interne de l'agence comptable au niveau de la paye >>Fiche de liaison de contrôle RH/AC Mettre en place un CSD Paye	100%	Tout le process depuis mai 2024 : Focus sur la mise à disposition des pièces justificatives requises pour chaque sous-rubrique de la rubrique 3
	9	VALIDATION DU BORDEREAU DE PAIE	_Surveiller et vérifier les enregistrements indiqués sur la variable	Non conformité entre dossier et données transmises	AGENCE COMPTABLE	1	3	3	A traiter	>> Restituer une synthèse des anomalies après visa intellectuel >> Demander la production de pièces complémentaires: ne pas signer l'interface jusqu'à obtention des pièces justificatives réclamées >> Faire émettre un titre de recette pour récupération de l'indu de paye ou régularisation sur la paye suivante: suivre et assurer le recouvrement effectif du remboursement, engager des poursuites	AGENCE COMPTABLE	Mis en place depuis 2014 à actualiser tous les mois	>> Restitution mensuelle de l'interface signée de l'agent comptable et transmission au service SLR 37 par mail de cette interface validée	100%	Pour application conforme des termes de la convention de la paye à façon, à compter de novembre 2023 reprise d'un contrôle de l'ensemble des éléments de la variable de paye avant transfert du fichier de paye au service SLR: signature de l'interface par l'agent comptable

Cotation des risques utilisés au sein des processus de l'Institut

PROBABILITE	
Peu probable	1
Probable	2
Fort probable	3

IMPACT-GRAVITE	
Faible	1
Moyen	2
Fort	3

IMPACT \ PROBABILITE	1	2	3
1	1	2	3
2	2	4	6
3	3	6	9

CRITICITÉ = Impact x probalitité	
Subsidiaire	1 à 2
A traiter	3 à 4
Prioritaire	6 à 9

La cotation des Risques a été revue en cellule contrôle Interne le 28/11/2025
Cette cartographie est présentée en séance du CA le 12/03/2026

PROCESSUS RÉMUNÉRATION				CARTOGRAPHIE DES RISQUES						PLAN D'ACTION					
OPÉRATIONS			TÂCHES	RISQUE	PILOTE DU RISQUE	PROBABILITÉ	IMPACT	PROBABILITÉ	CRITICITÉ	ACTION / MODALITÉS D'EXÉCUTION	RESPONSABLE	CALENDRIER	CRITÈRE DE RÉALISATION DE L'ACTION	TAUX D'AVANCEMENT	AVANCEMENT - OBSERVATIONS
	10	CONTRÔLE A POSTERIORI EXHAUSTIF (ENTRANTS SORTANTS) PAR SONDAGE THEMATIQUE SELON PLAN CSD ANNUEL	_Evaluer une thématique à contrôler (SFT, Primes IFSE, revalorisation indice, renouvellement contrat, taux cotisations salariales et patronales, NBI, acomptes, …) et valider les montants payés	Non exactitude des éléments de rémunération et des textes appliqués	AGENCE COMPTABLE	1	2	2	Subsidiaire	>> Restituer une synthèse des anomalies après visa intellectuel sur une base trimestrielle >> Demander la production de pièces complémentaires ou manquantes >> Solliciter la production d'ordres de réquisition >> Faire émettre un titre de recette pour récupération de l'indu de paye ou régularisation sur la paye suivante: suivre et assurer le recouvrement effectif du remboursement, engager des poursuites	AGENCE COMPTABLE	_MENSUELLEMENT ENTRANTS/SORTANTS _AVRIL N POUR LE TRIMESTRE 1 _JUILLET N POUR LE TRIMESTRE 2 _OCTOBRE N POUR LE TRIMESTRE 3 _JANVIER N+1 POUR LE TRIMESTRE 4	>> le tableau de suivi des contrôles internes et le plan CSD >> Effectuer une restitution annuelle du bilan au titre du CSD (au terme de l'exercice) >> Répertoire partagé regroupant la réglementation applicable à la paye des EPSCP et les procédures applicables	100%	Fait en 2025 sur les entrants et sortants et sur les thématiques au 24/10/2025 (Monétisation Jours CET, Dossier administratif des doctorants, contrôle de l'acquit libératoire)
	11	GESTION DES OPPOSITIONS ET RETENUES SUR SALAIRE	_Identifier le créancier, informer le service gestionnaire, s'assurer de la quotité saisissable	Opposition non prise en compte lors du paiement, non récupération des avances	AGENCE COMPTABLE	1	1	1	Subsidiaire	>> Notifier au SLR au fil de l'eau des oppositions reçues >> Informer parallèlement la DRH	AGENCE COMPTABLE	Au fil de l'eau	>> Pièces attendues : Oppositions, avances/acomptes par variable spécifique	100%	
CIC-CIB	12	FICHE DE LIAISON AC_DRH A POSTERIORI ET A PRIORI	_Présenter les contrôles et anomalies paie, _Assurer une veille juridique et règlementaire	Paie non conforme aux actualisations règlementaires, non respect de la procédure paie	AGENCE COMPTABLE	1	2	2	Subsidiaire	>> Déposer dans un dossier commun les pièces, version papier en réunion	DRH	3 échanges mensuel: fiches navettes 1 échange trimestriel : contrôle thématique plan CSD 1 Reporting annuel en janvier N+1	>> Apporter les réponses et corrections suite au contrôle de l'agence comptable : Suivi des anomalies et des trop perçus	100%	DRH : Alimentation du dossier commun, respect des délais de mise à jour des pièces
MANDATS															
CIC	1	INSTRUCTION COMPTABLE DES IMPUTATIONS	_Appliquer instruction comptable commune et le plan de compte commun	Non intégration des données GBCP	AGENCE COMPTABLE	1	2	2	Subsidiaire	>> Echanger par mails les instructions	AGENCE COMPTABLE	Au fil de l'eau	>> Réviser chaque année : Tableau "Synthèse des imputations"	100%	Tableau à jour et comptes activés
CIB	2	PARAMÉTRAGE DES IMPUTATIONS	_Répartir les codes éléments de paie sur les comptes de charges et de tiers	Erreur de paramétrage sur l'outil informatique, non maitrise des critères de qualité comptable	DRH	1	2	2	Subsidiaire	>>Disposer d'un projet de revue annuelle des imputations comptables	DRH	Au fil de l'eau	>> Réviser chaque année : Tableau "Paramétrage GRH Retour Paye"	85%	Saisie des modifications dans GRH Retour Paye conforme à la GBCP et à actualiser à chaque nouveau code de paie Mettre en place un tableau de synthèse en 2026
	3	ACTUALISATION DESTINATIONS ET CODES OPÉRATIONS	_Rattacher des dépenses par destinations (Pilotage, Master, Recherche, Immobilier,) et par codes opérations	Code opération erroné, dépenses impactées sur un autre contrat (écart de justification auprès des financeurs)	DRH	1	3	3	A traiter	>> Actualiser, chaque début d'année dans le logiciel les destinations et effectuer **la revue des codes opérations tous les mois**	DRH	Mensuel	>> Réviser tous les mois : Tableau nominatif des destinations (ETPT) Tableau nominatif de répartition des codes opérations mensuels	100%	Tableau des codes opérations validés par DAF
	4	VALIDATION DES MANDATS CÔTÉ ORDONNATEUR	_Rapprocher les états comptables DGFIP avant le transfert des montants en comptabilité	Rejet d'un compte comptable et crédits insuffisants sur un code opération	DRH	1	1	1	Subsidiaire	>> Renseigner le tableau imputation globale : Montant Brut, charges patronales et salariales par compte d'imputation	DRH	Mensuel	>> Réviser tous les mois : Tableau imputation globale transmis à agence comptable	100%	
CIC	5	PRISE EN CHARGE DE LA DEPENSE PAR DPC	_Intégrer la paie en comptabilité et contrôler la cohérence avec les états de la DGFIP	Erreur d'imputation (CL.4 et CL.6) Erreur au niveau des personnes intervenant dans le processus de validation de la paye dans le SI par rapport aux délégations et habilitations Absence ou insuffisance de crédits budgétaires bloquant la comptabilisation des demandes de prises en charge	AGENCE COMPTABLE	1	2	2	Subsidiaire	>> Contrôle de l'état de transfert de la dépense ou relevé récapitulatif des sommes mises en paiement justifiant le débit d'office de la paye à façon	AGENCE COMPTABLE	Mensuel	>> Concordance entre la DPC visa et le débit d'office payé au compte 4721	100%	

Cotation des risques utilisés au sein des processus de l'Institut

PROBABILITE	
Peu probable	1
Probable	2
Fort probable	3

IMPACT-GRAVITE	
Faible	1
Moyen	2
Fort	3

IMPACT \ PROBABILITE	1	2	3
1	1	2	3
2	2	4	6
3	3	6	9

CRITICITÉ = Impact x probalitité	
Subsidiaire	1 à 2
A traiter	3 à 4
Prioritaire	6 à 9

La cotation des Risques a été revue en cellule contrôle Interne le 28/11/2025
Cette cartographie est présentée en séance du CA le 12/03/2026

PROCESSUS RÉMUNÉRATION			CARTOGRAPHIE DES RISQUES					PLAN D'ACTION						
OPÉRATIONS		TÂCHES	RISQUE	PILOTE DU RISQUE	PROBABILITÉ	IMPACT	PROBABILITÉ	CRITICITÉ	ACTION / MODALITÉS D'EXÉCUTION	RESPONSABLE	CALENDRIER	CRITÈRE DE RÉALISATION DE L'ACTION	TAUX D'AVANCEMENT	AVANCEMENT - OBSERVATIONS
PROCESSUS PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE			**CARTOGRAPHIE DES RISQUES**					**PLAN D'ACTION**						
PILOTAGE BUDGÉTAIRE														
CIB	1	PRÉPARATION BUDGÉTAIRE (AE=CP) / VOLET DEPENSES	_Collecter les données salariales : Recueillir les informations relatives aux effectifs, salaires bruts, primes et charges sociales en lien avec l'année budgétaire en cours	Sous-estimation des budgets : risque de manquer de fonds pour couvrir les salaires et charges sociales, entraînant des tensions financières ou sur-estimation des budgets : des ressources inutilisées pourraient être immobilisées, réduisant l'efficacité de la gestion budgétaire	SERVICE PILOTAGE	1	3	3	A traiter	>> Communiquer avec les parties prenantes : partager les prévisions avec les services concernés (finances, RH) et intégrer leurs retours avant finalisation >> Analyser les évolutions salariales prévues >> Estimer les charges sociales et taxes	SERVICE PILOTAGE	Septembre N	>> Rédiger le rapport justificatif : Présenter les hypothèses de calcul et les scénarios d'évolution pour validation par la direction	100%	Une présentation détaillée est faite pour les tutelles et les adminsitrateurs
CIB	2	PRÉPARATION BUDGÉTAIRE (AE=CP) / VOLET RECETTES	_Equilibrer les dépenses sous plafond Etat avec les crédits de MS de la DGF	DGF sur crédits de personnels ne finance plus le Plafond 1 en intégralité	SERVICE PILOTAGE	3	3	9	Prioritaire	>> Actualiser un tableau de suivi détaillé de la DGF en lien avec chaque nouvelle notification.	SERVICE PILOTAGE	Septembre N	>> Effectuer le Tableau détaillé de la Dotation (MESRI) des réception des notifications >> Alimenter le Tableau pluriannuel des recettes RH	100%	Les bases de données qui alimentent ces tableaux doivent également permettre de renseigner le DPG (Document Prévisionnel de Gestion)
CIB	3	PILOTAGE DES EMPLOIS	_Calculer et suivre la consommation des ETPT	Dépassement du plafond d'emplois voté au CA	DGS	1	1	1	Subsidiaire	>> Renseigner une base de suivi mensuel et annuel des ETPT et comparer les données tous les mois avec le plafond voté	SERVICE PILOTAGE	Mensuel	>> Réviser tous les mois : Base de suivi et projection des ETPT	100%	Les bases de données qui alimentent ces tableaux doivent également permettre de renseigner le DPG (Document Prévisionnel de Gestion)
CIB	4	ANALYSE DE L'ÉXÉCUTION BUDGÉTAIRE (AE=CP)	_Comparer les dépenses prévues et les dépenses réelles	Recutements non prévus au budget Enveloppe budgétaire des heures complémentaires et des vacations sous estimées,	SERVICE PILOTAGE	1	3	3	A traiter	>> Rapprocher la base prévisionnelle des dépenses de la consommation réelle (marges de manœuvres)	SERVICE PILOTAGE	Mensuel	>> Intégrer les KX dans le tableau de suivi menseul >> Actualiser les TCD de suivi mensuel des HC, Jurys, et Vacations	100%	Des tableaux sur les années précédentes sont intégrés au suivi de l'année N pour détecter une tendance à la hausse d'une dépense
CIB	5	PROJECTION MASSE SALARIALE FLECHÉE RECHERCHE ET AUTRES PROJETS	_s'assurer que les contractuels sous plafond Ressources Propres fléchés recherche ne dépassent pas les enveloppes allouées par les financeurs	Engagement de dépenses sur ressources propres non financées	SERVICE PILOTAGE	1	2	2	Subsidiaire	>> Constituer une base nominative pour alimenter les dépenses fléchées Recherche >> Intégrer les enveloppes des financeurs = Plafond à ne pas dépasser	SERVICE PILOTAGE	Mensuel	>> Réviser tous les mois : Base de suivi recherche et projection pluriannuel (date de fin des contrats de travail)	100%	Les données de la DRV sont récupérées (date de fin des financements et montant alloué par les financeurs) à partir de janvier 26 les données du nouveau CR CENS seront également récupérées
CIB	6	ANALYSE PLURIANNUEL DES TENDANCES ET PROJECTION N+3	_Élaborer une projection pluriannuelle des dépenses de masse salariale sur 3 ans	Déséquilibre budgétaire à long terme Absence de planification stratégique des effectifs	SERVICE PILOTAGE	1	3	3	A traiter	>> Collecter et consolider les données historiques : analyser les tendances des dépenses salariales sur les 3 à 5 dernières années >> Estimer les impacts des réformes	SERVICE PILOTAGE	Lors de la préparation du BI	>> Créer une base de projection de la masse salariale (changement d'échelon alimenté avec une macro directement importée de la base RH des changements d'échelons)	80%	La base existe depuis Mai 2024, mais elle est en cours d'amélioration pour intégrer les réformes législatives telles que la LPR, la réforme des retraites,la hausse des charges, l'inflation)
SUIVI DE LA MASSE SALARIALE														
CIB	1	DÉPENSES HORS PSOP	_Saisir les demandes des personnels sous GFC_Dépenses dans le cadre de l'action sociale	Le risque est que certaines dépenses ne soient pas intégrées dans le suivi global de la masse salariale, ce qui pourrait entraîner une vision incomplète des coûts, des écarts budgétaires non identifiés	DRH	1	2	2	Subsidiaire	>>Extraire tous les mois les données sous GFC_Situation	DRH	Mensuel	>> Contrôler le taux d'éxécution de la dépense par rapport au budget alloué.	100%	Les dépenses RH de fonctionnement ne doivent pas être passées en crédits de personnels (exemple frais d'apprentissage)
CIB	2	SUIVI MENSUEL DE LA MASSE SALARIALE PSOP	_Consolider l'exécution des dépenses	Les réformes législatives (revalorisation des salaires, augmentation des cotisations) ou les fluctuations économiques (inflation, hausses de charges) peuvent entraîner des coûts non prévus, créant des tensions financières imprévues	SERVICE PILOTAGE	1	3	3	A traiter	>> Rapprocher **mensuellement** la base prévisionnelle des dépenses de la consommation réelle (marges de manœuvres)	SERVICE PILOTAGE	Mensuel	>>Sur la Base Brute MS : la colonne CX est alimentée chaque mois après réception du retour KX, et la colonne CY, qui traite les écarts, doit rester à 0.	100%	⚠ L'élement le plus important de ce tableau est de reprojeter les mesures qui auraient dû être traitées un mois donné mais ne l'ont pas été, en appliquant des dates d'effet rétroactives et en provisionnant les montants correspondants sur la projection des mois suivants
CIB	3	MASSE SALARIALE FLECHÉE RECHERCHE ET DIVERS PROJETS SUBVENTIONNÉS	_Consolider l'exécution des dépenses par Code (OPE/CONT)	Ouverture de crédits insuffisants sur les codes opérations recherche	SERVICE PILOTAGE	2	3	6	Prioritaire	>> Alimenter le tableau de suivi mensuel sur les codes opérations : comparaison prévisions, consommations, projections par contrats	SERVICE PILOTAGE	Mensuel	>> Réviser tous les mois : Base de suivi recherche, et suivi des réallocation de crédits	100%	Permet d'établir les bilans financiers pris en charge par agence coptable
CIC-CIB	4	CONSTITUTION DES PASSIFS SOCIAUX	_Rescenser et comptabiliser toutes les dépenses de l'exercice	Non exhaustivité des CAPAC et non rattachement à l'exercice = qualité comptable insuffisante, réserves émises par les CAC	AGENCE COMPTABLE	1	2	2	Subsidiaire	>> Constituer une synthèse globale des CAPAC par catégorie de charges et des tableaux détaillés nominatifs pour faciliter le contrôle	AGENCE COMPTABLE	Annuel tous les mois de Janv N + 1	>> Réviser tous les ans : Tableaux détaillés des CAPAC (HC, Vacataires, RIPEC C2, CET, CP et cas individuels divers)	100%	Pris en charge par l'agence comptable

Sigles utilisés au sein du processus rémunération et pilotage de la masse salariale

AC	Agence comptable
AE	Autorisation d'engagement
BI	Budget initial
CA	Conseil d'administration
CAC	Commissaires aux comptes
CAP	Charges à payer
CAPAC	Charges à payer et produits à recevoir comptabilisés
CET	Compte épargne temps
CHD	Contrôle hiérarchisé de la dépense
CIB	Contrôle interne comptable
CIC	Contrôle interne budgétaire
CL.4	Compte de classe 4 : Tiers
CL.6	Compte de classe 6 : Charges
COMP	Contrat d'objectifs de moyens et de performance
CP	Crédits de paiements
CSD	Contrôle sélectif de la dépense
DAF	Direction des affaires financières
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGS	Directrice générale des services
DPC	Demande de paiement comptable
DPG ECP	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnels
DRH	Direction des ressources humaines
DRV	Direction de la recherche et valorisation
DSG	Dialogue stratégique de gestion
DSI	Direction du système information
EPSCP	Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
GBCP	Gestion budgétaire et comptable publique
GFC Dépense	Logiciel pour les engagements juridiques (=Dépenses)
GFC Compta	Logiciel de comptabilité
GRH ENVOI PAYE	Logiciel de paie
GVT	Glissement vieillesse et technicité
GRH RETOUR PAYE	Logiciel de gestion des mandats paie
HC	Heures complémentaires
Hors PSOP	Hors paie sans ordonnancement préalable
IRCANTEC	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques
KX	Fichier retour de la paie / KX est un code technique de nomenclature interne DGFiP
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPR	Loi de programmation de la Recherche
LR	Fichier liaison rémunération
MANGUES	Logiciel de gestion des personnels
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOP	Mode opératoire
MS	Masse salariale
NBI	Nouvelle bonification indiciaire
OPE/CONT	Code opération ou code contrat
OREMS	Outil des Remontées des Emplois et de la Masse Salariale des établissements
PAYE A FAÇON	Le service liaison rémunération de la Trésorerie Générale d'Indre et Loire réalise les opérations de paye
PDF	Portable Document Format
PIL	Service Pilotage et Prospective
PLV	Gestion des trop-perçus sur rémunérations
PSOP	Hors paie sans ordonnancement préalable
RAFP	Retraite additionnelle de la Fonction Publique
RGP	Risque des Gestionnaires Publiques
RH	Ressources humaines
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs
SFT	Supplément familial de traitement
SLR	Service liaison rémunération
TCD	Tableau croisé dynamique
TG	Trésorerie Générale
TRV_CHRG	Transverse-Charges-D-Enseignement est le module de gestion des charges et services d'enseignement
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales